



## 28<sup>e</sup> séance du Conseil général

Législature 2020-2024

**Jeudi 20 juin 2023 à 17h30**

à l'Hôtel de Ville

### Procès-verbal

**Présidence** : Cédric Haldimann (PLR)

**Membres du Conseil général présents (31 membres)** : Mmes et MM. Angehrn Jennifer (UDC), Bieler Gaëtan (POP), Borel Pierre-Alain (PS), Boukhris Karim (POP), Brossard Carmen (PS), Courvoisier Blaise (PLR), Curty Anthony (PLR), Curty Sarah (PLR), Djebaili Karim (PS), Favre Andy (UDC), Gagnebin Monique (PS), Giamboni Stefano (Les Vert-e-s), Guyot Ilinka (Les Vert-e-s), Iseli Maël (PLR), Jeandroz Françoise (POP), Lalive Todeschini Laure (Les Vert-e-s), Leitenberg Brigitte (PVL), Mbemba Christophe (PLR), Moser Claude-André (PLR), Perret François (Les Vert-e-s), Perret Julie (POP), Piguët Christian (Les Vert-e-s), Pittet Vincent (UDC), RoCHAT Grégory (Les Vert-e-s), Spoletini Giovanni (PS), Thiérmard-Clémentz Béatrice (Les Vert-e-s), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Vaucher Alain (PLR), Zaffalon Aliénor (PVL), Zender Lara (POP),

**Suppléant-e-s présent-e-s (5 membres)** : Mme et MM. Baptista Ginga Matos (Les Vert-e-s), Beroud Olivier (POP), Gautschi Mathias (PS), Marty Jonathan (Le Centre), Räss Lukas (UDC),

**Membres du Conseil général excusés (9 membres)** : Mme et MM. Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Bühler Pascal (PS), Christen Jean-Denis (UDC), Freitag Manon (Le Centre), Lalive Jean-Emmanuel (Les Vert-e-s), Maillard Alicia (PS), Schneeberger Marina (POP), Vaucher Frédéric (PLR), Vollers Sabrina (POP),

*Séance du 20 juin 2023*

**Conseil communal :** M. Patrick Herrmann (Les Vert-e-s), président, M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR), vice-président, M. Thierry Brechbühler (UDC), M. Théo Huguenin-Elie (PS) et Théo Bregnard (POP)

## 28<sup>e</sup> séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

**Mardi 20 juin 2023 à 17h30**

à l'Hôtel de Ville

### Ordre du jour

1. Adoption des procès-verbaux des 19e, 20e, 21e, 22e, 23e et 24e séances du Conseil général des 30 août, 22 septembre, 25 octobre, 15 novembre, 15 décembre 2022 et 2 février 2023.
2. Élections au sein des commissions.
3. Comptes 2022 : rapports du Conseil communal, de la Commission financière et des sous-commissions
  - a. discussion générale ;
  - b. discussion de détail et traitement des interpellations :
    - Interpellation POP-PS : médecine scolaire
    - Interpellation PVL : coupe de bois à l'entrée est de la Ville
    - Interpellation interpartis : gare adaptée aux usager-ère-s
    - Interpellation UDC : Fontaine ludique; où en est-on ?
  - c. vote de l'arrêté ;
  - d. prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière.
4. Partie officielle et constitutive du Bureau du Conseil général
  - e. discours du président sortant du Conseil général;
  - f. élection du bureau du Conseil général pour l'année 2023-2024;
  - g. discours de la présidente du Conseil général pour l'année 2023-2024.

*Cédric Haldimann*  
*président du Conseil général*

## **OBJETS DÉPOSÉS**

---

**Motion** du groupe PLR : « Visite de la ludothèque »

**Motion urgente** des groupes PLR et POP : « Augmentation du taux de couverture parascolaire »

*Séance du 20 juin 2023*

## **Adoption des procès-verbaux des 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> séances du Conseil général des 30 août, 22 septembre, 25 octobre, 15 novembre, 15 décembre 2022 et 2 février 2023**

Les procès-verbaux des 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> séances n'appelant pas de remarques particulières et ne faisant l'objet d'aucune opposition, ils sont considérés comme adoptés, avec remerciements à leur auteur-e.

## **Elections au sein des commissions**

**Election d'un membre POP à la Commission temporaire de planification territoriale, en remplacement de M. Julien Gressot, démissionnaire**

**Mme Lara Zender**, POP, informe ne pas avoir de candidature à proposer à ce jour.

**M. Cédric Haldimann**, président : Nous avons toutes et tous reçu une invitation au cortège des Promotions de ce samedi 24 juin 2023, puisque les autorités défilent durant le cortège. Pour les plus réticents à cet exercice, je vous rassure : nous ne marchons que très rarement au pas militaire. Mais c'est un événement qui nous permet de nous présenter à la population dans un esprit convivial. Je vous invite donc à y venir nombreux. Le rendez-vous est fixé à 9h15 devant la librairie La Méridienne.

Nous avons également toutes et tous reçu un courriel, que je me permets de commenter : c'était un courriel de la Chancellerie du 25 mai 2023, relatif au dépôt des objets du Conseil général. En effet, le Bureau a préparé conjointement avec la Chancellerie des formulaires pour le dépôt des objets émanant des membres du Conseil général, afin d'en faciliter la lecture, la transmission, mais également le classement et l'archivage.

Ainsi, dès à présent, les différents objets seront numérotés, tant les rapports du Conseil communal que les objets déposés par les membres du Conseil général. Je vous invite donc à utiliser dorénavant ces formulaires que vous trouvez en ligne. Ils ont également été élaborés pour préparer un Conseil général digitalisé, soit sans papier, que nous espérons voir arriver bientôt.

Au niveau des objets déposés, il y en a deux aujourd'hui : il s'agit d'une motion du groupe PLR, intitulée « Visite de la ludothèque », ainsi qu'une motion urgente des groupes POP et PLR, intitulée « Augmentation du taux de couverture parascolaire ». Compte tenu du caractère urgent, celle-ci sera traitée après le point 3) de l'ordre du jour.



## **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

à l'appui des

### **COMPTES 2022**

(3 mai 2023)

**au Conseil général**

**de la Ville de La Chaux-de-Fonds**

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

Nous vous présentons les comptes de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 2022 ainsi que le projet d'arrêté relatif à leur approbation.

Vous trouverez ci-après le rapport du Conseil communal qui comprend :

- l'analyse des différents groupes de charges et de revenus;
- l'arrêté d'approbation des comptes.

## **1. COMPTE DE RESULTATS**

---

### **1.1 Comparaison des comptes 2022 - budget 2022 - comptes 2021**

Les comptes 2022 présentent un déficit de CHF 6'708'996.- soit une amélioration de CHF 7'590'334.- par rapport au budget 2022. Cette amélioration est principalement liée à un impact moins significatif que prévu de la pandémie sur les recettes fiscales ainsi qu'à des charges de la facture

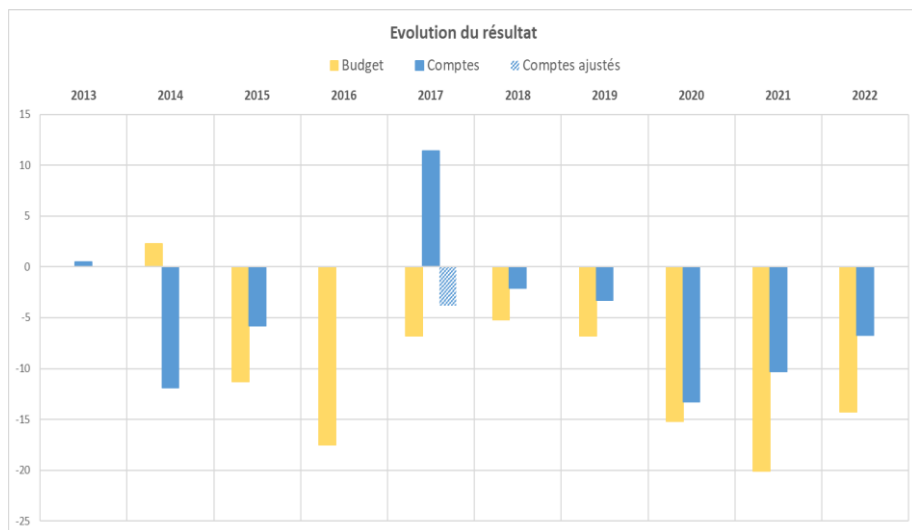
sociale inférieures au montant budgété. Un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 1.9 million a été enregistré.

Le résultat du compte général de l'exercice se présente comme suit :

Séance du 20 juin 2023

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Variation CO22 / BU22	Variation CO22 / CO21
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>255'763'580</b>	<b>262'514'790</b>	<b>254'597'884</b>	<b>-6'751'210</b>	<b>1'165'696</b>
30 Charges de personnel	117'395'472	118'593'810	117'191'078	-1'198'338	204'394
31 Biens, services, autres charges exploitation	39'346'849	40'904'960	39'457'763	-1'558'111	-110'915
33 Amortissements patrimoine administratif	23'369'615	22'854'720	23'328'506	514'895	41'109
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'829'569	1'592'520	1'886'283	237'049	-56'715
36 Charges de transfert	35'577'332	39'986'080	37'612'526	-4'408'748	-2'035'194
39 Imputations Internes	38'244'743	38'582'700	35'121'727	-337'957	3'123'016
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>-239'233'548</b>	<b>-234'888'420</b>	<b>-231'824'832</b>	<b>-4'345'128</b>	<b>-7'408'716</b>
40 Revenus fiscaux	-111'080'778	-105'185'000	-106'494'179	-5'895'778	-4'586'599
41 Revenus régaliens et de concessions	-213'281	-210'630	-214'369	-2'651	1'087
42 Prestations services et taxes redevances	-38'584'061	-40'148'400	-38'639'271	1'564'339	55'210
43 Revenus divers	-526'244	-367'020	-429'308	-159'224	-96'936
45 Prélèvement s/fonds et financements spéciaux	-1'372'642	-631'600	-357'467	-741'042	-1'015'175
46 Revenus de transfert	-49'211'799	-49'763'070	-50'568'513	551'271	1'356'714
49 Imputations internes	-38'244'743	-38'582'700	-35'121'727	337'957	-3'123'016
<b>Résultat provenant des activités d'exploitation</b>	<b>16'530'033</b>	<b>27'626'370</b>	<b>22'773'052</b>	<b>-11'096'337</b>	<b>-6'243'019</b>
34 Charges financières	16'939'479	14'358'170	18'463'691	2'581'309	-1'524'211
44 Revenus financiers	-19'827'338	-20'802'710	-23'994'691	975'372	4'167'353
<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>-2'887'859</b>	<b>-6'444'540</b>	<b>-5'531'000</b>	<b>3'556'681</b>	<b>2'643'142</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>13'642'174</b>	<b>21'181'830</b>	<b>17'242'051</b>	<b>-7'539'656</b>	<b>-3'599'877</b>
38 Charges extraordinaires	0	0	18'415	0	-18'415
48 Prélèvement aux fonds	-61'200	-23'900	-61'200	-37'300	0
48 Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	-1'900'000	-1'900'000	-1'950'000	0	50'000
48 Prélèvement à la réserve de réévaluation PA (amort.)	-4971'978	-4'958'600	-4'972'624	-13'378	646
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>-6'933'178</b>	<b>-6'882'500</b>	<b>-6'965'409</b>	<b>-50'678</b>	<b>32'231</b>
<b>Résultat total (+ déficit)</b>	<b>6'708'996</b>	<b>14'299'330</b>	<b>10'276'642</b>	<b>-7'590'334</b>	<b>-3'567'646</b>

Au cours des dix dernières années, le compte de résultats a subi de fortes variations:



Cette évolution suscite les commentaires suivants :

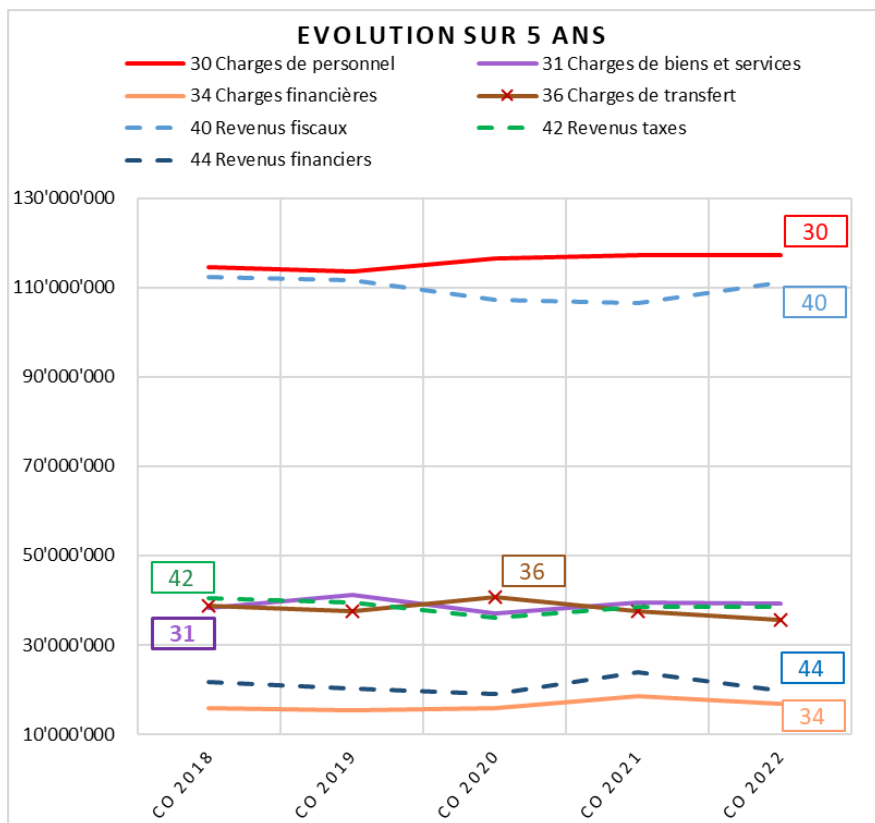
- En 2016, le résultat des comptes était de CHF 0.- suite à un prélèvement de CHF 9'933'840.42 à la réserve de politique conjoncturelle
- Le bénéfice de 2017 est lié au remboursement exceptionnel de l'ex-caisse de pension du personnel d'un montant de CHF 15.2 millions (sans ce remboursement, déficit de CHF 3.8 millions).
- En 2020, suite à l'introduction de la réforme fiscale cantonale, les comptes se sont fortement détériorés (déficit de CHF 13.3 millions)
- Diminution progressive du déficit en 2021 et 2022.

Par ailleurs, l'évolution du déficit hors opérations extraordinaires est la suivante :

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Comptes 2020	Comptes 2019
<b>Résultat publié (déficit)</b>	<b>6.7</b>	<b>14.3</b>	<b>10.3</b>	<b>13.3</b>	<b>3.3</b>
Bénéfice sur ventes immeubles et terrains patrimoine financier	1.2	1.0	2.6	0.1	3.7
Réévaluation participation Viteos	5.0	4.2	7.4	5.5	2.8
Réévaluation terrain Aresa	0.0	2.2	0.0	0.0	0.0
Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	1.9	1.9	1.9	2.0	0.0
Provision pour le SCAS	0.0	0.0	0.0	-1.7	0.0
Attribution provision emprunts structurés	0.0	0.0	-2.8	0.0	0.0
Divers évènements extraordinaires	0.0	0.0	-2.8	0.0	-0.4
<b>Résultat hors opérations extraordinaires</b>	<b>14.8</b>	<b>23.6</b>	<b>16.7</b>	<b>19.2</b>	<b>9.4</b>

Le résultat hors opérations extraordinaires des comptes 2022 est en nette amélioration par rapport aux exercices précédents.

L'évolution des principales rubriques du compte de résultat est la suivante pour les cinq derniers exercices :



Globalement, nous pouvons ainsi constater que :

- Les charges sont relativement stables
- Suite à une forte baisse en 2020, les recettes fiscales progressent en 2021 et 2022
- Les variations des revenus financiers sont principalement liées aux réévaluations des participations.

## **1.2 Charges de personnel (groupe 30)**

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Variation CO22 / BU22
	CHF	CHF	CHF	%
300 Autorités et commissions	1'588'859.05	1'593'400.00	1'684'080.40	-0.28
301 Salaires personnel administratif et d'exploitation	53'689'215.45	54'457'150.00	52'173'057.00	-1.41
302 Salaires des enseignants	38'141'906.57	38'169'310.00	38'100'434.35	-0.07
303 Travailleurs temporaires	13'154.35	51'600.00	19'087.65	-74.51
304 Allocations	1'784'247.50	1'795'620.00	1'772'790.00	-0.63
305 Cotisations patronales	21'371'271.96	21'697'810.00	22'473'574.24	-1.50
309 Autres charges de personnel	806'817.44	828'920.00	968'054.51	-2.67
<b>30 Total</b>	<b>117'395'472.32</b>	<b>118'593'810.00</b>	<b>117'191'078.15</b>	<b>-1.01</b>

Pour l'ensemble de l'administration, les charges de personnel 2022 sont inférieures au budget 2022 et stables par rapport aux comptes 2021.

Pour rappel, les échelons qualitatifs et quantitatifs ont été octroyés au 1er janvier 2022. Les comptes et le budget 2022 ont été établis sur la base de l'IPC d'août 2021 enregistrant une hausse de 0.9 point par rapport à l'année précédente. En 2022, le taux de cotisation à la caisse de la fonction publique a baissé suite à une décision du Grand Conseil.

Pour information, nous mentionnons la répartition de l'effectif relevant de l'échelle communale et celui relevant de l'échelle cantonale :

Séance du 20 juin 2023

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Variation CO22 / BU22
	EPT	EPT	EPT	EPT
<b>Personnel relevant de l'échelle communale</b>	<b>622.17</b>	<b>631.51</b>	<b>616.35</b>	<b>-9.34</b>
<b>Personnel relevant de l'échelle cantonale</b>	<b>366.39</b>	<b>363.54</b>	<b>368.00</b>	<b>2.85</b>
- Enseignants	353.97	351.13	355.68	2.84
- Orthophonistes	9.42	9.41	9.42	0.01
- OPCMN (protection civile)	3.00	3.00	2.90	0.00
<b>Total des EPT</b>	<b>988.56</b>	<b>995.05</b>	<b>984.35</b>	<b>-6.49</b>

Globalement, l'effectif du personnel est inférieur au budget et en légère augmentation par rapport aux comptes 2021 (+4.21 EPT, soit une hausse de 0.43%).

L'évolution de l'effectif par service par rapport au budget 2022 et aux comptes 2021 figure à la page suivante.

## Statistique du personnel

Services	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021		
	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	
110	Conseil communal (secrétaires)	3.68	333'447.05	4.10	364'600.00	3.94	335'701.50
121	Chancellerie	3.16	350'515.00	3.00	309'500.00	2.87	299'982.55
122	Service de l'économie	0.72	109'861.55	0.70	96'300.00	0.12	13'625.35
124	Affaires juridiques	1.00	157'647.95	1.00	157'700.00	1.00	156'292.70
126	Communication et promotion de la Ville	3.19	414'360.60	3.20	326'830.00	2.94	394'432.55
130	Contrôle des habitants	7.05	569'429.55	6.80	554'510.00	6.83	548'299.05
200	Service des bâtiments et du logement	24.57	2'170'958.60	23.75	2'128'100.00	22.35	1'963'005.00
201	Bâtiments divers d'utilité publique	7.46	567'655.60	7.44	577'900.00	7.46	558'039.95
240	Domaines	0.20	19'135.00	0.20	19'200.00	0.20	19'135.00
301	SCAS - Office d'aide sociale	51.90	4'473'673.50	51.00	4'244'100.00	51.20	4'293'774.15
311	Centre santé sexuelle-Planning familial	1.75	180'878.75	1.75	180'850.00	1.75	177'908.35
430-455	Ecole obligatoire	406.70	42'786'969.27	402.25	42'620'200.00	408.58	43'199'607.15
482	Centre de santé scolaire	3.72	384'854.80	3.72	391'380.00	3.60	356'591.15
483	Centre d'orthophonie	10.76	1'256'959.90	10.61	1'246'520.00	10.61	1'245'335.00
490	Intégration et cohésion sociale	0.80	101'219.85	0.80	98'050.00	0.07	8'362.90
500	Service des affaires culturelles	2.04	208'253.50	2.08	212'150.00	2.76	304'790.70
501	Bibliothèque de la Ville	21.36	1'843'652.65	21.40	1'837'050.00	21.32	1'861'669.65
502	Bibliothèques des jeunes	7.57	670'204.45	7.56	651'700.00	7.41	629'066.50
505	Archives communales	1.07	102'803.20	1.20	105'900.00	0.97	88'200.10
510	Services généraux des musées	4.39	392'790.90	4.77	398'500.00	4.18	374'538.40
511	MUZOO - Secteur muséal	5.58	546'331.45	6.65	630'950.00	4.10	358'981.55
512	Musée d'histoire	5.55	464'991.70	5.65	493'350.00	5.45	514'848.85
513	Musée international d'horlogerie	9.05	940'934.75	9.55	989'750.00	9.23	926'306.95
514	Musée des beaux-arts	6.02	648'290.90	6.25	632'650.00	6.02	591'027.85
515	MUZOO - Secteur zoologique	9.15	727'374.35	9.18	710'250.00	9.10	690'776.90
520	Service des sports	3.12	306'824.25	3.20	323'850.00	3.20	332'017.45
521	La Charrière, terrains, piste, halles	5.90	479'938.15	5.90	483'400.00	5.90	476'946.65
524	Piscines des Arêtes et Numa-Droz	4.00	339'877.15	4.00	312'990.00	4.00	304'575.25
525	Piscine, patinoires des Mélézes	10.85	982'065.15	10.80	933'010.00	10.80	927'671.60

Services	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021		
	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	
550-552	Service de la jeunesse	77.01	6'417'785.95	78.50	6'253'490.00	75.31	6'230'258.75
600	Service des finances	11.73	1'139'867.25	11.95	1'106'000.00	11.24	1'021'585.70
620	Service des Ressources humaines	8.55	807'186.70	8.60	804'510.00	8.33	786'979.95
621	Sécurité et santé au travail	1.50	129'416.60	1.50	128'200.00	1.50	126'380.15
700	Administration des infrastructures	3.10	326'189.10	3.10	323'300.00	3.10	317'400.80
701	Service technique	9.90	939'694.90	9.90	935'190.00	9.92	923'193.05
708	Service des espaces publics	137.37	11'057'511.75	140.19	11'374'700.00	138.17	11'054'473.45
720	Station d'épuration	5.57	543'401.10	6.00	571'580.00	5.32	561'471.05
725	Déchets des personnes physiques	1.00	82'435.60	1.00	82'500.00	1.00	81'620.40
755	Urbanisme-Mobilités-Environnement	15.90	1'569'517.45	15.60	1'571'000.00	15.29	1'478'444.55
860	Sécurité publique	29.73	2'867'006.00	32.70	3'184'350.00	31.98	2'878'086.10
870-871	SIS	59.41	5'153'656.65	62.00	5'358'000.00	60.16	5'171'042.55
875	Prévention feu	2.48	232'362.80	2.50	235'630.00	2.17	206'511.65
890	OPC Organis. Protection Civile	3.00	308'830.35	3.00	310'600.00	2.90	308'651.60
<b>Total</b>		<b>988.56</b>	<b>94'106'761.72</b>	<b>995.05</b>	<b>94'270'290.00</b>	<b>984.35</b>	<b>93'097'610.50</b>
	Salaires du personnel en formation		781'021.60		1'060'170.00		780'164.65
	Salaires CC (actuels et anciens)		1'588'859.05		1'593'400.00		1'684'080.40
	Personnel temporaire		13'154.35		51'600.00		19'087.65
	Cotisations patronales, autres charges		22'748'386.45		23'190'350.00		24'030'704.90
	Primes pour mesures économiques		125'635.30		105'000.00		123'532.30
	Echelons qualitatif		0.00		160'000.00		0.00
	Variation heures supplémentaires et vacances		-83'800.00		0.00		-88'200.00
	Vacances délai résiliation		0.00		-200'000.00		0.00
	Remboursement des assurances		-1'838'435.00		-1'637'000.00		-1'733'297.75
	Covid - RHT / APG		-46'111.15		0.00		-722'604.50
	<b>Total charges de personnel (30)</b>		<b>117'395'472.32</b>		<b>118'593'810.00</b>		<b>117'191'078.15</b>

\*Effectif à plein temps sans les apprenti-e-s et les stagiaires.

### **1.3 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation (groupe 31)**

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Variation CO22 / BU22
	CHF	CHF	CHF	%
310 Charges matériel et marchandises	5'367'643.10	5'702'470.00	5'195'556.82	-5.87
311 Immobilisations non portées à l'actif	1'052'782.89	1'055'410.00	1'100'161.53	-0.25
312 Alimentation et élimination biens fonds PA	3'970'431.43	3'969'590.00	3'846'050.52	0.02
313 Prestations de services et honoraires	16'994'412.15	17'971'610.00	17'640'100.93	-5.44
314 Gros entretien et entretien courant	3'941'664.18	3'873'700.00	3'453'990.31	1.75
315 Entretien biens meubles et immobilisations incorporelles	2'815'609.61	2'657'480.00	2'542'920.12	5.95
316 Loyers, leasing, fermages et taxes d'utilisation	1'802'031.95	1'892'360.00	1'926'931.20	-4.77
317 Dédommagements	758'693.30	825'640.00	563'745.87	-8.11
318 Réévaluations sur créances	2'257'450.15	2'759'600.00	2'825'005.16	-18.20
319 Diverses charges d'exploitation	386'130.18	197'100.00	363'301.00	95.91
<b>31 Total</b>	<b>39'346'848.94</b>	<b>40'904'960.00</b>	<b>39'457'763.46</b>	<b>-3.81</b>

Cette rubrique est stable par rapport aux comptes 2021.

La variation des charges de biens, services et autres charges d'exploitation est le résultat de la variation de nombreux éléments dont les principaux sont :

- Les frais de déneigement qui sont très variables. Le budget est calculé sur la moyenne des comptes des 5 dernières années. Pour les comptes 2022, nous constatons une baisse de CHF 0.7 million par rapport au budget 2022 et CHF 1.1 million par rapport aux comptes 2021 (pour la rubrique 31)
- Les pertes sur débiteurs (réévaluations de créances) sont inférieures au budget et aux comptes 2021 principalement pour les créances fiscales. Nous précisons qu'en raison de la pandémie, les procédures de poursuites ont été bloquées en 2020 impliquant un certain retard dans le traitement des procédures.

## **1.4 Amortissements du patrimoine administratif (groupe 33)**

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Variation CO22 / BU22
	CHF	CHF	CHF	%
330 Immobilisations corporelles PA	22'684'778.69	22'608'050.00	22'799'278.62	0.34
332 Immobilisations incorporelles PA	684'836.15	246'670.00	529'227.68	177.63
<b>33 Total</b>	<b>23'369'614.84</b>	<b>22'854'720.00</b>	<b>23'328'506.30</b>	<b>2.25</b>

Les amortissements sont en légère augmentation suite aux investissements effectués. Nous précisons que dans les CHF 23.4 millions d'amortissements, il y a toujours des amortissements de CHF 5 millions liés à la réévaluation des immeubles du patrimoine administratif au 31 décembre 2015. Ces amortissements supplémentaires sont compensés par un prélèvement à la réserve de réévaluation de CHF 5 millions. Sans ces amortissements supplémentaires, les amortissements s'élèvent à CHF 18.4 millions.

## **1.5 Charges financières (groupe 34)**

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Variation CO22 / BU22
	CHF	CHF	CHF	%
340 Charges d'intérêts	8'186'651.13	8'980'000.00	11'601'838.96	-8.83
341 Pertes réalisées sur terrains PF	287'450.00	0.00	150'000.00	100.00
342 Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	64'159.14	100'000.00	63'011.46	-35.84
343 Charges pour les biens-fonds PF	5'871'287.44	5'258'170.00	5'404'722.25	11.66
344 Réévaluations immobilisations PF	2'527'651.65	20'000.00	1'235'990.50	12538.26
349 Différentes charges financières	2'279.76	0.00	8'127.39	100.00
<b>34 Total</b>	<b>16'939'479.12</b>	<b>14'358'170.00</b>	<b>18'463'690.56</b>	<b>17.98</b>

### **Charges d'intérêts (340)**

L'endettement a augmenté de CHF 27 millions par rapport au 31 décembre 2021 pour s'élever à CHF 474 millions au 31 décembre 2022. Le taux moyen de la dette est de 2.2% en 2022. En fonction des échéances des emprunts, la répercussion de la hausse des taux d'intérêts du marché financier aura un impact sur les comptes 2023.

Les intérêts pour le 1<sup>er</sup> emprunt structuré (DEPFA-FMS) ont été comptabilisés en charge au taux de base de 2.63%, soit une charge de CHF 0.5 million. Les intérêts supplémentaires de CHF 3.7 millions liés à l'évolution du taux de change de l'Euro ont été prélevés à la provision spécifique constituée à fin 2015. Le taux d'intérêt facturé pour la période du 11 juin 2021 au 13 juin 2022 (dernière échéance) s'est élevé à 20.7875%.

Pour rappel, en 2021, il a été constitué une provision de CHF 2.75 millions pour le paiement de l'indemnité de sortie du 2<sup>ème</sup> emprunt structuré en 2022. Les 2 emprunts structurés de la Ville ont été remboursés en 2022.

La stratégie du Conseil communal en matière de financement consiste à optimiser les critères de sécurité à long terme et de rentabilité en concluant des emprunts à court terme.

#### Pertes réalisées sur terrains PF (341)

Cette rubrique enregistre les dépenses et la constitution de provisions pour les frais de dépollution et d'assainissement de terrains.

#### Charges pour les biens-fonds PF (343)

Il s'agit notamment de la rénovation d'appartements vétustes et des travaux de gros entretien des immeubles. Ces coûts sont partiellement compensés par une réévaluation de la valeur des immeubles. Les travaux de gros entretien pour les immeubles du patrimoine financier ont légèrement augmenté en 2022. Le dépassement par rapport au budget est compensé par des bénéfices réalisés sur la vente de terrains supérieurs au montant budgété.

#### Réévaluations immobilisations PF (344)

En 2022, diverses parcelles de terrains ont été dévaluées en lien avec les affectations futures et la limitation de droits à bâtir de certains terrains ainsi que la prise en compte de coûts de dépollution.

## **1.6 Attributions aux fonds et financements spéciaux (groupe 35)**

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Solde réserve au 31.12.2022
	CHF	CHF	CHF	CHF
351 Attributions aux fonds et financements spéciaux :				
- Réserve Step	0.00	10'270.00	328'323.10	3'417'136.33
- Eau - réserve	0.00	130'410.00	0.00	4'046'573.63
- Réserve déchets ménages	159'932.79	0.00	129'175.65	644'090.22
- Réserve déchets entreprise	236'258.44	59'440.00	0.00	144'186.49
- Fonds forestier	6'522.00	1'000.00	5'718.00	214'590.45
- Réserve places stationnement	0.00	35'000.00	115'500.00	578'842.50
- Fonds communal des vélos	137'078.00	0.00	0.00	70'378.00
- Fonds communal des mobilités	411'234.00	470'000.00	428'000.00	990'558.05
- Fonds à vocation énergétique	878'543.30	886'400.00	879'566.52	822'749.07
<b>35 Total</b>	<b>1'829'568.53</b>	<b>1'592'520.00</b>	<b>1'886'283.27</b>	

Pour respecter la législation en vigueur depuis de nombreuses années, certains centres doivent être partiellement ou totalement autofinancés. C'est pour cette raison que d'une année à l'autre, une attribution (35) à la réserve, ou un prélèvement (45), est effectué. Les comptes de l'eau et de la STEP doivent être autofinancés.

Le fonds communal des vélos a été créé en 2022 conformément au règlement concernant le stationnement à usage public. Une attribution de 10% des recettes de la politique de stationnement a été décidée par le Conseil communal.

Le détail des financements spéciaux figure dans l'annexe aux comptes relative à l'état du capital propre, à la page 229.

**1.7 Charges de transfert (groupe 36)**

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Variation CO22 / BU22
	CHF	CHF	CHF	%
360 Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	546'576.40	294'000.00	460'919.55	85.91
361 Dédommagements à des collectivités publiques	22'064'765.65	26'148'520.00	23'776'922.71	-15.62
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	12'927'505.33	13'443'560.00	12'630'383.78	-3.84
365 Réévaluations participations PA	38'485.05	100'000.00	744'300.00	-61.51
<b>36 Total</b>	<b>35'577'332.43</b>	<b>39'986'080.00</b>	<b>37'612'526.04</b>	<b>-11.03</b>

Les charges de transfert correspondent à diverses subventions versées à des tiers et à des dédommagements d'autres collectivités publiques. Le détail de ces charges figure en annexe à la page 279.

La baisse de la rubrique 361 Dédommagements à des collectivités publiques est principalement liée à la facture sociale qui diminue de CHF 1.3 million par rapport aux comptes 2021 et de CHF 3.4 millions par rapport au budget 2022.

En 2021, la charge de la rubrique 365 Réévaluations des participations était liée à la dévaluation de la participation TransN (déficit en raison de la pandémie).

**1.8 Charges extraordinaires (groupe 38)**

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Variation CO22 / BU22
	CHF	CHF	CHF	%
389 Attributions au capital propre	0.00	0.00	18'415.00	0.00
<b>38 Total</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

En 2021, il s'agissait de l'amortissement de la réserve déchets entreprises qui avait un solde actif depuis le bouclage des comptes 2020. L'augmentation de la taxe entrée en vigueur en 2022 a permis de revenir à un solde passif pour cette réserve.

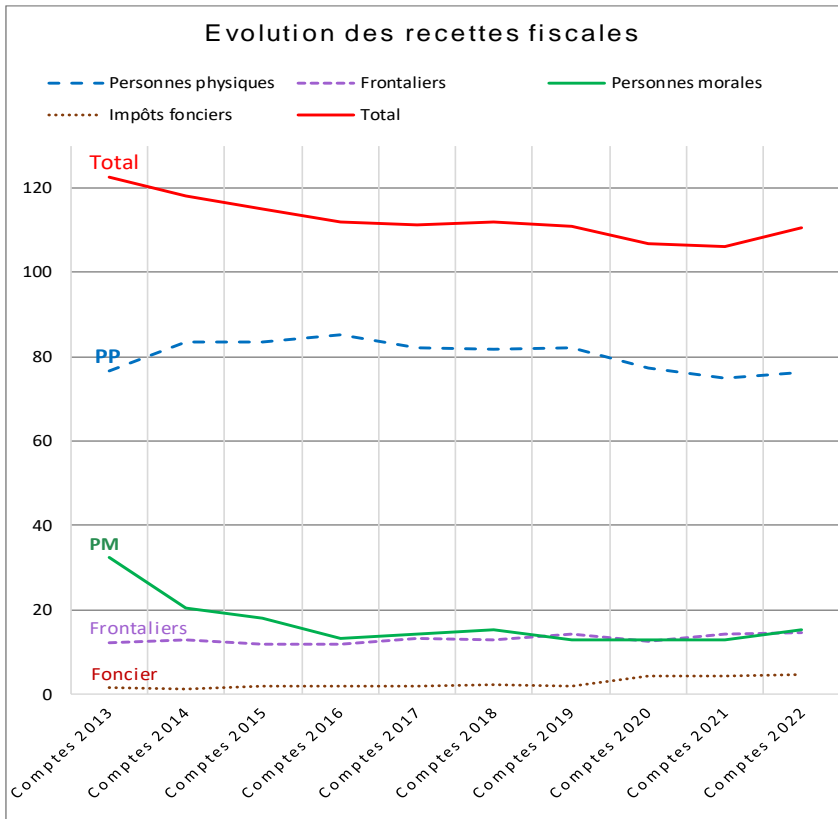
## **1.9 Revenus fiscaux (groupe 40)**

	<b>Comptes 2022</b>	<b>Budget 2022</b>	<b>Comptes 2021</b>	<b>Variation CO22 / BU22</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>%</b>
400 Impôts directs, personnes physiques	90'876'180.04	88'894'000.00	88'997'256.53	2.23
401 Impôts directs, personnes morales	15'202'026.41	11'810'000.00	12'775'985.53	28.72
402 Autres impôts directs	4'595'404.72	4'091'000.00	4'376'271.30	12.33
<b>Revenus fiscaux (contributions)</b>	<b>110'673'611.17</b>	<b>104'795'000.00</b>	<b>106'149'513.36</b>	<b>5.61</b>
403 Impôts sur la possession et sur la dépense	407'166.82	390'000.00	344'665.27	4.40
<b>40 Total</b>	<b>111'080'777.99</b>	<b>105'185'000.00</b>	<b>106'494'178.63</b>	<b>5.61</b>

Lors de l'établissement du budget 2022, l'impact de la pandémie sur les recettes fiscales était difficilement prévisible. Nous constatons, pour l'instant, que la pandémie n'a eu qu'un faible impact sur les revenus fiscaux. Suite à l'introduction de la réforme fiscale cantonale en 2020, les revenus fiscaux ont fortement chuté en 2020 et 2021 et remontent en 2022 pour s'approcher des recettes fiscales enregistrées en 2019.

Les impôts directs des personnes physiques comprennent les impôts des frontaliers pour CHF 14.7 millions.

L'évolution des revenus fiscaux depuis 2013 est la suivante :



La baisse des recettes fiscales de CHF 11 millions en 10 ans est principalement liée aux réformes successives de la fiscalité au niveau cantonal.

## 1.10 Revenus de concessions (groupe 41)

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Variation CO22 / BU22
	CHF	CHF	CHF	%
412 Revenus de concessions	213'281.31	210'630.00	214'368.50	1.26
<b>41 Total</b>	<b>213'281.31</b>	<b>210'630.00</b>	<b>214'368.50</b>	<b>1.26</b>

Les revenus de concessions demeurent stables.

## 1.11 Prestations de services et taxes (groupe 42)

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Variation CO22 / BU22
	CHF	CHF	CHF	%
420 Taxes d'exemption	-27'300.00	35'000.00	115'500.00	-178.00
421 Emoluments administratifs	1'107'815.43	803'350.00	992'588.10	37.90
424 Taxes d'utilisation et prestations de services	24'588'587.64	25'485'890.00	23'628'470.43	-3.52
425 Recettes sur ventes	7'129'575.18	7'749'880.00	7'399'135.25	-8.00
426 Remboursements	3'033'534.66	2'814'300.00	3'659'430.75	7.79
427 Amendes	1'006'138.30	1'414'800.00	998'901.40	-28.88
429 Autres taxes	1'745'709.52	1'845'180.00	1'845'244.71	-5.39
<b>42 Total</b>	<b>38'584'060.73</b>	<b>40'148'400.00</b>	<b>38'639'270.64</b>	<b>-3.90</b>

Cette rubrique enregistre les recettes provenant d'émoluments administratifs des permis de séjour et des permis de construire, des frais de sommation et des indemnités de renseignements. Par ailleurs, diverses prestations et taxes des différents services de l'administration communale sont facturées. Il s'agit notamment de la taxe déchets, de la taxe d'épuration, des facturations d'ambulances et des redevances de Viteos. Les ventes (eau, matériel) et les amendes sont également comprises dans cette rubrique.

Les recettes sont stables par rapport aux comptes 2021.

**1.12 Revenus divers (groupe 43)**

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Variation CO22 / BU22
	CHF	CHF	CHF	%
430 Revenus d'exploitation divers	526'144.10	367'020.00	426'242.88	43.36
439 Autres revenus	100.00	0.00	3'065.60	
<b>43 Total</b>	<b>526'244.10</b>	<b>367'020.00</b>	<b>429'308.48</b>	<b>43.38</b>

Cette rubrique comprend des revenus provenant des activités d'exploitation affectés nulle part ailleurs. Elle demeure stable.

**1.13 Revenus financiers (groupe 44)**

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Variation CO22 / BU22
	CHF	CHF	CHF	%
440 Revenus des intérêts	1'048'712.81	1'079'390.00	1'078'611.73	-2.84
441 Gains réalisés PF	1'242'786.35	950'000.00	2'593'009.66	30.82
442 Revenus de participations PF	40'260.00	1'987'750.00	2'390'260.00	-97.97
443 Produits des biens-fonds PF	7'661'909.95	7'175'090.00	7'314'278.48	6.78
444 Réévaluations immobilis. PF	1'041'159.30	7'765'950.00	8'832'200.00	-86.59
445 Revenus financiers prêts et participations PA	1'977'147.80	37'000.00	30'785.05	5243.64
447 Produits des biens-fonds PA	1'711'113.46	1'676'710.00	1'631'275.99	2.05
448 Produits des biens-fonds loués	35'758.00	50'820.00	47'217.00	-29.64
449 Autres revenus financiers	5'068'489.98	80'000.00	77'053.04	6235.61
<b>44 Total</b>	<b>19'827'337.65</b>	<b>20'802'710.00</b>	<b>23'994'690.95</b>	<b>-4.69</b>

La baisse par rapport au budget 2022 est liée au report de la réévaluation des terrains d'Aresa. La diminution par rapport aux comptes 2021 s'explique notamment par une diminution des bénéfices sur la vente de biens-fonds ainsi que la baisse de la réévaluation de la participation Viteos.

**Gains réalisés PF (441)**

Il s'agit des gains réalisés sur la vente de terrains, principalement des terrains en droit de superficie.

### Produits des biens-fonds PF (443)

Les produits des biens-fonds du patrimoine financier (443) sont constitués majoritairement des loyers et fermages des bâtiments et terrains du patrimoine financier.

### Participation Viteos – changement de présentation comptable

A la demande du Service des communes, la participation Viteos a été transférée du patrimoine financier au patrimoine administratif en 2021. Ce transfert a un impact sur diverses natures comptables :

- Le dividende de Viteos était comptabilisé en rubrique 442 et figure dorénavant à la rubrique 445. Pour 2022, le dividende versé est de 5%, soit CHF 1.8 million (dividende de 6% aux comptes 2021).
- La réévaluation de la participation figurait en rubrique 444 et est dorénavant enregistrée en rubrique 449. Dans les comptes 2022, la réévaluation de la participation Viteos s'élève à CHF 5 millions (CHF 4.2 millions au budget 2022 et CHF 7.4 millions en 2021).

## **1.14 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (groupe 45)**

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Solde réserves au 31.12.2022
	CHF	CHF	CHF	CHF
451 Prélèvements aux financements spéciaux :				
- Réserve Step	155'452.92	0.00	0.00	3'417'136.33
- Eau - réserve	510'212.99	0.00	118'381.09	4'046'573.63
- Réserve déchets ménages	0.00	113'600.00	0.00	644'090.22
- Réserve déchets entreprises	0.00	0.00	64'085.46	144'186.49
- Fonds forestier	107'675.95	1'000.00	0.00	214'590.45
- Fonds à vocation énergétique	574'300.00	517'000.00	175'000.00	822'749.07
- Fonds Gilberte Amez-Droz	25'000.00	0.00	0.00	24'351.15
<b>45 Total</b>	<b>1'372'641.86</b>	<b>631'600.00</b>	<b>357'466.55</b>	

Les prélèvements au fonds à vocation énergétique de CHF 0.6 million servent à compenser les dépenses d'investissements du patrimoine administratif et des frais de rénovation des immeubles du patrimoine financier en matière d'économie d'énergie.

Le détail des fonds et financements spéciaux figure à l'annexe relative au capital propre à la page 229.

### **1.15 Revenus de transfert (groupe 46)**

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Variation CO22 / BU22
	CHF	CHF	CHF	%
460 Quotes-parts à des revenus	236'598.00	230'000.00	231'808.00	2.87
461 Dédommagements de collectivités publiques	10'707'063.77	11'396'630.00	9'987'312.08	-6.05
462 Péréquation financière et compensation des charges	13'260'007.00	13'265'040.00	14'358'282.00	-0.04
463 Subventions des collectivités publiques et des tiers	24'928'318.07	24'781'500.00	25'963'677.13	0.59
469 Différents revenus de transfert	79'811.70	89'900.00	27'433.35	-11.22
<b>46 Total</b>	<b>49'211'798.54</b>	<b>49'763'070.00</b>	<b>50'568'512.56</b>	<b>-1.11</b>

Les dédommagements de collectivités publiques (461) comprennent principalement les remboursements d'autres communes pour l'école obligatoire, l'accueil pré et parascolaire ainsi que le service ambulancier et la défense incendie région.

Pour la péréquation financière, la baisse par rapport aux comptes 2021 provient essentiellement de la péréquation des ressources.

Le groupe 463 comprend notamment les subventions cantonales obtenues pour les écoles, pour l'aide sociale (guichet unique) et pour l'accueil pré et parascolaire. Les montants reçus en 2022 sont proches des montants figurant au budget 2022.

### **1.16 Revenus extraordinaires (groupe 48)**

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Variation CO22 / BU22
	CHF	CHF	CHF	%
489 Prélèvements capital propre	6'933'178.00	6'882'500.00	6'983'824.00	0.74
<b>48 Total</b>	<b>6'933'178.00</b>	<b>6'882'500.00</b>	<b>6'983'824.00</b>	<b>0.74</b>

Un prélèvement de CHF 1.9 million à la réserve de politique conjoncturelle a été enregistré dans les comptes 2022 pour compenser

la baisse des revenus fiscaux liée aux impacts de la réforme fiscale cantonale. La réserve de politique conjoncturelle se monte au 31 décembre 2022 à CHF 7.9 millions.

Comme les exercices précédents, le prélèvement à la réserve de réévaluation du PA pour les amortissements dus à la réévaluation des immobilisations (CHF 5 millions) figure en revenus extraordinaires.

## 2. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

La comparaison des montants réels 2022 se présente comme suit :

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart CO22 - BU22	Ecart CO22 - CO21
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>Investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances</b>					
Investissements bruts	18'384'106.27	32'030'000.00	18'019'763.00	-13'645'893.73	364'343.27
- Recettes	-1'274'086.70	-2'202'000.00	-2'225'139.80	927'913.30	951'053.10
<b>Investissements nets</b>	<b>17'110'019.57</b>	<b>29'828'000.00</b>	<b>15'794'623.20</b>	<b>-12'717'980.43</b>	<b>1'315'396.37</b>
<b>Investissements non-soumis au mécanisme de maîtrise des finances</b>					
Investissements bruts	9'326'820.26	18'383'000.00	12'581'233.65	-9'056'179.74	-3'254'413.39
- Recettes	-5'644'415.80	-7'283'000.00	-1'538'759.15	1'638'584.20	-4'105'656.65
<b>Investissements nets</b>	<b>3'682'404.46</b>	<b>11'100'000.00</b>	<b>11'042'474.50</b>	<b>-7'417'595.54</b>	<b>-7'360'070.04</b>
<b>Investissements nets totaux</b>	<b>20'792'424.03</b>	<b>40'928'000.00</b>	<b>26'837'097.70</b>	<b>-20'135'575.97</b>	<b>-6'044'673.67</b>

Le compte des investissements fait apparaître un montant de dépenses nettes de CHF 20.8 millions, montant inférieur au budget 2022.

Depuis 2016, les investissements sont séparés en fonction qu'ils répondent ou non aux critères du mécanisme de maîtrise des finances. Les investissements non-soumis sont financés par des taxes ou sont autoporteurs. Le Conseil communal a octroyé, dans la limite de ses compétences, des crédits complémentaires. Le détail des investissements figure à la page 197.

Pour les investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances, les dépenses nettes d'investissements sont inférieures au budget accordé par le Conseil général.

### 3. EXCEDENT AU BILAN

---

L'évolution peut être résumée comme suit :

	CHF
<b>Excédent du bilan au 31.12.2021</b>	<b>141'461'147.90</b>
<u>A déduire:</u> Résultat des comptes 2022 (déficit)	-6'708'996.00
<b>Excédent du bilan au 31.12.2022</b>	<b>134'752'151.90</b>

---

### 4. CONCLUSION

---

Lors de l'établissement du budget 2022, le monde était encore ébranlé par la pandémie et nombre d'inquiétudes, notamment financières, étaient omniprésentes. Force est de constater avec satisfaction qu'une forte résilience économique a permis d'atteindre un résultat comptable bien meilleur que craint, puisque le déficit budgété était de CHF 14.3 millions alors qu'il se monte finalement à CHF 6.7 millions, soit une réduction de plus de moitié. Il faut cependant relever que cette amélioration significative entre le budget et les comptes se retrouve de manière plus ou moins marquée pour nombre de collectivités publiques en Suisse. Si, en février 2022 éclatait le conflit ukrainien, ses impacts financiers sont encore difficiles à évaluer, mais ont, a priori, peu affecté les comptes. Par contre, la hausse des prix de l'énergie, l'inflation et autres coûts indirects induits par cette guerre et une situation géopolitique mondiale instable risquent d'avoir un impact négatif sur l'exercice 2023 et de réduire la tendance positive de ces trois dernières années qui a permis de passer d'un déficit de CHF 13.3 millions en 2020, à CHF 10.3 millions en 2021 et CHF 6.7 millions en 2022.

Le bon résultat obtenu en 2022 découle d'une bonne maîtrise des charges, d'une baisse de la facture sociale, inférieure de CHF 3.4 millions par rapport aux prévisions, et d'une augmentation des recettes fiscales de CHF 5,9 millions. À titre de comparaison, il est intéressant de constater que les revenus fiscaux, qui s'élevaient à CHF 122.7 millions en 2013 pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, ont régulièrement diminué depuis de par les différentes réformes fiscales adoptées dans le canton pour n'atteindre plus que CHF 106,5 millions en 2021, et qu'ils retrouvent en 2022, avec CHF 111.1 millions, le niveau de 2019. Cependant, ce constat ne tient pas compte d'une inflation entre ces deux exercices de 2,7% qui ferait théoriquement monter les recettes de 2019 de CHF 3 millions, rendant ainsi l'équivalence toute relative. On ne peut donc pas encore parler d'une compensation du défaut structurel de recettes occasionné par les réformes fiscales, mais bien d'une inflexion de la tendance, constat que nous ne pouvons qu'espérer s'inscrire résolument dans la durée. Dans le détail des revenus fiscaux, il faut relever une légère hausse des recettes de l'impôt sur les personnes physiques, mais surtout une nette amélioration de CHF 2.4 millions provenant de l'impôt sur les personnes morales, ce qui est réjouissant et démontre l'excellente forme économique de la Métropole horlogère. Cependant, il convient de relever que la part des recettes provenant des personnes morales représente environ le 14% des revenus fiscaux totaux encaissés par une ville à l'économie dynamique comme La Chaux-de-Fonds, alors que celle-ci peut dépasser les 50% dans certaines communes du canton de Neuchâtel.

La marge d'autonomie communale est limitée et la Ville n'a pas de marge de manœuvre dans nombre de domaines, comme par exemple la facture sociale. Il faut cependant relever l'excellente maîtrise des charges de personnel et des charges d'exploitation qui sont quasiment identiques à l'exercice précédent et inférieures de CHF 1.2 million et respectivement CHF 1.6 million par rapport au budget. Cela démontre la rigueur de la gestion des deniers publics, notamment grâce au concours des chef.fe.s de service, des cadres et de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs; qu'ils et elles en soient ici remercié.e.s. Tout en garantissant un niveau élevé de prestation, elles et ils ont permis de réduire le déficit communal. Or la qualité des services délivrés à la population chaux-de-fonnière est un souci quotidien, une préoccupation qui s'inscrit dans la volonté exprimée dans le programme de législature de renforcer la qualité de vie et de rendre la ville plus attractive.

Au chapitre des investissements, l'autorité communale s'est voulue ambitieuse, peut-être trop en regard des difficultés d'approvisionnement rencontrées en 2022, des problèmes de disponibilités des prestataires et des ressources internes, somme toute limitées. Cependant, quand bien même les montants comptabilisés en 2022 peuvent sembler faibles en regard de ceux budgétés, force est de constater que nombre de projets sont bel et bien lancés, que les chantiers ont démarré ou vont débiter incessamment. La Chaux-de-Fonds entame une profonde mue qui augure d'un avenir serein, le Conseil communal en est convaincu.

Certes l'exercice comptable 2022 se solde, une fois encore, par un déficit, mais celui-ci tend à se réduire depuis trois ans et les perspectives demeurent positives, notamment avec la reconnaissance de la réalité des surcharges géotopographiques et une excellente forme affichée par notre économie. De nombreux projets sont en cours d'élaboration partout dans la ville, les grues fleurissent, une dynamique positive se fait sentir partout. Aussi, c'est avec optimisme, confiance et volonté que nous envisageons l'avenir de la Métropole horlogère. C'est dans cet état d'esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à adopter l'arrêté ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La chancelière

Patrick Herrmann

Floriane Mamie

## ARRETE D'APPROBATION DES COMPTES

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,  
vu le rapport du Conseil communal, du 3 mai 2023;  
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;  
vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;  
vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et  
des Communes, du 20 août 2014;  
vu le règlement communal sur les finances, du 20 octobre 2020;  
sur la proposition du Conseil communal,  
arrête :

**Article premier** - Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2022 qui comprennent:

a) Le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	CHF	255'763'580.15
Revenus d'exploitation	CHF	-239'233'547.62
<b>Résultat provenant des activités d'exploitation (1)</b>	<b>CHF</b>	<b>16'530'032.53</b>
Charges financières	CHF	16'939'479.12
Revenus financiers	CHF	-19'827'337.65
<b>Résultat provenant de financements (2)</b>	<b>CHF</b>	<b>-2'887'858.53</b>
<b>Résultat opérationnel (1+2)</b>	<b>CHF</b>	<b>13'642'174.00</b>
Charges extraordinaires	CHF	-
Revenus extraordinaires	CHF	-6'933'178.00
<b>Résultat extraordinaire (3)</b>	<b>CHF</b>	<b>-6'933'178.00</b>
<b>Résultat total, compte de résultats (1+2+3)</b>	<b>CHF</b>	<b>6'708'996.00</b>

b) Le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	CHF	27'710'926.53
Recettes	CHF	-6'918'502.50
<b>Total du compte des investissements</b>	<b>CHF</b>	<b>20'792'424.03</b>

c) L'excédent au bilan au 31 décembre 2022 est de CHF 134'752'151.90

**Article 2** - La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2022 est approuvée.

**Article 3** - Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

La Chaux-de-Fonds, le 20 juin 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Cédric Haldimann

La secrétaire

Marina Schneeberger

Séance du 20 juin 2023

## **Rapport de la Commission financière Comptes 2022**

(du 16 mai 2023)

### **au Conseil général**

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

#### **Composition de la Commission**

Pour Les Verts : M. Jean-Emmanuel Lalive  
Mme Ilinka Guyot  
M. François Perret  
M. Christian Piguët (vice-président)

Pour le PLR : M. Maël Iseli (président)  
M. Cédric Haldimann  
M. Alain Vaucher

Pour le PS : M. Pierre-Alain Borel  
M. Karim Djebaili  
M. Andrea Moretti

Pour le POP : M. Karim Boukhris  
Mme Françoise Jeandroz  
Mme Lara Zender

Pour l'UDC : M. Jean-Pierre Brechbühler  
M. Andy Favre (rapporteur)

## **Composition du Conseil communal**

M. Patrick Herrmann, président, directeur du dicastère des ressources humaines, des espaces publics, des énergies et de la sécurité (DREPES)

M. Jean-Daniel Jeanneret, vice-président, directeur du dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des services internes (DEFASI)

M. Thierry Brechbühler, directeur du dicastère de la jeunesse, des sports, de la santé et du service d'incendie et de secours (DJESSS)

M. Huguenin-Elie, directeur du dicastère de l'urbanisme, des bâtiments, des relations extérieures et de la communication (DUBREC)

M. Théo Bregnard, directeur du dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

---

Monsieur le président,

Mesdames les conseillères générales,

Messieurs les conseillers généraux,

Pour l'examen des comptes 2022, la Commission financière s'est réunie à 3 reprises : le 26 avril, le 10 mai et le 16 mai 2023.

Le Conseil communal a participé *in corpore* à l'ensemble des séances, accompagné de Madame Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances et de Madame Virginie Rais rédactrice des procès-verbaux.

Le rapporteur salue la qualité des débats qui se sont déroulés dans le cadre de la Commission financière ainsi que l'état d'esprit positif qui l'anime.

## **Présentation générale des comptes 2022**

Les comptes 2022 présentent un déficit de CHF 6,7 millions, soit une amélioration de plus de CHF 7,5 millions par rapport au budget. En regard des comptes 2021, le déficit est inférieur puisqu'il s'élevait à plus de CHF 10,3 millions.

Le déficit dit "économique", faisant abstraction des éléments uniques ou extraordinaires survenus durant l'année, se monte à CHF 14,8 millions.

Les comptes 2022 comptabilisent un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle s'élevant à CHF 1,9 million.

La Commission salue le travail réalisé par l'ensemble des collaborateurs.trices de l'administration communale. Grâce à une gestion maîtrisée, les charges de personnel ainsi que les *biens, services et autres charges d'exploitations* sont inférieurs aux montants inscrits au budget ce qui démontre la rigueur avec laquelle les services gèrent leurs budgets respectifs.

Les revenus fiscaux sont également en nette augmentation. Les efforts consentis ces dernières années et visant à rendre la ville attractive tant pour les résidents que les pour les entreprises semblent porter leurs fruits. Il s'agit également de relever la hausse des recettes fiscales liées l'imposition des travailleurs.euses frontaliers.ères.

### **Investissements**

Les investissements prévus au budget 2022 s'élevaient à plus de CHF 40,9 millions. Les comptes affichent toutefois un résultat net de CHF 20,7 millions. Les montants sont donc largement inférieurs à ce qui était prévu et il s'agira, à l'avenir, de trouver des solutions permettant d'afficher des chiffres plus proches de la réalité. Les raisons évoquées sont notamment liées aux différents projets d'ampleur qui ont pris du retard pour différentes raisons justifiées.

### **Bilan et endettement**

L'excédent de bilan affiche, en fin d'exercice, un montant de 134,7 millions. La réserve de politique conjoncturelle se monte à 7,9 millions, après un prélèvement de 1,9 million.

L'endettement passe à 474 millions (+27 millions). À noter que les deux emprunts structurés ont été intégralement remboursés au cours de l'exercice 2022.

### **Conclusion**

Malgré un déficit persistant, les services font preuve d'une gestion respectueuse des deniers publics, ce qui est à saluer.

Les recettes fiscales et les flux financiers attendus prochainement de la part de l'État sont de nature à rassurer pour l'avenir. La rigueur reste toutefois de mise. Nous nous devons de rester attentifs aux différents éléments contraignants qui planent sur les finances communales, tels que les reports de charges ou les variations des recettes fiscales dont il est difficile d'avoir une vision à long terme. Rappelons que, malgré l'amélioration significative

des chiffres entre budget et comptes, le résultat présente toujours un déficit de plusieurs millions.

En revanche nous ne pouvons que nous réjouir de la dynamique positive qui règne, laissant entrevoir un avenir radieux pour la Ville de La Chaux-de-Fonds.

## **Prises de position des représentant-e-s des groupes**

### **Préavis du groupe Les Vert.e.s**

Les comptes 2022. Dans ce nombre 2022, le chiffre 2 apparaît trois fois. Et ce chiffre 2 est une sorte de clé pour lire ces comptes. Le déficit de 6,7 millions a été divisé par 2 par rapport aux 14,3 millions du budget. Bravo pour ce résultat. Les investissements ont aussi été réduits de ce facteur 2, passant de 43,6 millions à 20,8 millions. Là, c'est moins bien, car nous souhaiterions que nos projets de réaménagements se réalisent plus rapidement. Nous avons aussi noté que le nombre de EPT était réduit de 995 au budget à 988,5 aux comptes, soit 6 et demi de moins. Cela n'est pas forcément une bonne nouvelle puisque le personnel est souvent sous pression.

Nous constatons que les demandes des groupes lors du débat sur le budget 2022 ont été très largement satisfaites, puisque l'on parlait de 2 EPT en moins (encore un chiffre 2), d'un déficit à réduire de quelques centaines de milliers de francs et d'un budget d'investissement un peu trop généreux. Or, ces comptes 2022 sont très largement bien meilleurs que ces demandes.

Le groupe VERT acceptera donc les comptes 2022, en notant que depuis la réforme fiscale cantonale qui avait provoqué un déficit de 13,3 millions aux comptes 2020, celui-ci s'est réduit à 10,3 millions en 2021 et à 6,7 millions en 2022, soit environ 3 millions de moins chaque année. C'est dire les efforts qui ont été consentis pour parvenir à ce résultat.

### **Préavis du groupe PLR**

Des comptes 2022 largement déficitaires mais un déficit largement moins pire que prévu au budget.

Passé ce très court moment d'autosatisfaction, le premier constat est le seul qui doit nous préoccuper réellement. Les recettes fiscales sont meilleures que prévues, la conjoncture est bonne ce qui offre un marché de l'emploi en pleine expansion permettant de diminuer indirectement la facture sociale. Le problème de recettes est en bonne voie de résolution. Une politique de domiciliation plus active est encore attendue. Nous relevons la bonne maîtrise du budget par l'ensemble de l'administration et nous l'en remercions

*Séance du 20 juin 2023*

sincèrement. Mais nous avons encore et toujours un problème de charges. D'ailleurs, il subsiste un doute pour les commissaires PLR sur l'opportunité d'ouvrir de nouveaux postes à haute valeur ajoutée au sein de notre administration.

Malgré tout, lesdits commissaires recommandent l'acceptation des comptes 2022. Notre situation financière demeure difficile et c'est un euphémisme. Nous le répétons années après années, des choix doivent être opérés et ce même si nous obtenons les subventions de l'État pour les surcharges dites géo-topographiques. Concernant les investissements, nous ne pouvons qu'encourager le Conseil communal à les réaliser pour maintenir une dynamique économique et sociale dans notre région.

### *Préavis du groupe PS*

En présentant un déficit de plus de 50% inférieur à ce qui avait été budgété et de presque 4 millions en dessous des comptes 2021, on constate une nouvelle fois que les comptes de notre Ville sont sous contrôle et que l'amélioration se poursuit.

En parallèle, on observe que la mue entamée par La Chaux-de-Fonds depuis plusieurs années se poursuit et tend même à s'accélérer.

En 2022, alors que plusieurs projets ont trouvé leur épilogue, comme le Muzoo, de nouveaux chapitres ont commencé à s'écrire comme celui du MIH et du musée d'histoire. À côté de ces projets qui font du bien à l'âme, les nécessités pratico-pratiques ne sont pas pour autant négligées, il en va ainsi des travaux liés à la STEP ou encore de la nouvelle usine des Moyats qui sera construite. C'est l'occasion de dire toute notre reconnaissance aux collaboratrices et collaborateurs de la Ville, ainsi qu'au Conseil communal pour leur dynamisme, leur créativité et leur constance au service de la communauté.

C'est ainsi que bien des réalisations qui paraissaient hors de notre portée voient progressivement le jour. Malgré tout, si on peut se féliciter de cette confiance retrouvée en notre capacité d'action, la situation reste préoccupante. En effet, les tensions géopolitiques, l'économie globalisée et le passage au tout numérique impactent notre quotidien. La hausse du prix des biens de première nécessité, des taux d'intérêt et la course folle des primes d'assurance-maladie fragilise une part toujours plus grande de notre population.

Dans ce contexte, il est plus que jamais indispensable de développer des politiques publiques fortes. Si la prise en compte des surcharges géo-

topographiques demeure une piste, une meilleure péréquation des recettes des personnes morales fait aussi partie de nos revendications. Enfin, il s'agira aussi d'aller encore plus loin dans la mutualisation de nos forces avec d'autres communes du haut du canton.

Le groupe socialiste acceptera les comptes 2022.

### Préavis du groupe POP

Les commissaires populistes remarquent, comme les années précédentes, que le déficit pour l'année 2022 est inférieur à celui prévu dans le budget. Ce déficit reste important malgré une rigoureuse maîtrise des charges dans l'ensemble de l'administration communale. Le fait de maintenir les cordons de la bourse très serrés conduit à un fonctionnement en-dessous de ce qui serait nécessaire pour une ville de notre taille. Cela correspond à des économies permanentes pesant sur les investissements et le personnel (quand bien même les échelons et le renchérissement ont été accordés aux employé.e.s de la commune).

Ce fonctionnement en dessous de la normale, se retrouve dans les investissements réalisés qui sont bien inférieurs à ce qui était prévu. Le plus souvent par manque de personnel. Cela se répercute sur l'état des infrastructures dont la vétusté pèse sur les charges courantes et va conduire à d'importants investissements futurs.

Les commissaires populistes s'inquiètent également des pressions constantes sur le personnel communal. Bien que la situation se soit détendue, on constate encore un certain nombre d'arrêts maladies de longue durée, des burnout ou encore des turnover importants. Cette situation sur la santé du personnel communal et sur les pressions qui reposent sur lui nous interpelle. Partant, nous ne pouvons que remercier l'ensemble des collaborateurs.rice.s de l'administration pour le travail accompli avec professionnalisme mais pas toujours dans des conditions optimales.

### Préavis du groupe UDC

Le groupe UDC salue l'amélioration de 7.6 millions de francs qu'il y a eu entre le déficit de 14.3 millions prévu au budget et le résultat des comptes 2022 avec un déficit définitif de 6.7 millions.

Nous sommes heureux de constater que les charges de personnel et les dépenses sont maîtrisées, et il s'agira désormais de trouver de nouvelles recettes afin de permettre à la ville de renouer avec les chiffres noirs. Pour cela il faudra compter sur une attractivité accrue afin d'attirer de nouveaux citoyens grâce aux différents projets ambitieux prévus dans la région. Il

*Séance du 20 juin 2023*

faudra aussi que l'Etat apporte sa contribution en augmentant drastiquement le montant attribué pour les charges de géo-topographie ce qui devrait nous permettre de nous rapprocher d'un équilibre financier à moyen terme.

Bien entendu nous ne pouvons pas non plus être euphorique en découvrant un résultat présentant un déficit de 6.7 millions surtout que, pour l'obtenir, il ne faut pas oublier que la ville a prélevé 1.9 million dans la réserve de politique conjoncturelle, mais nous sommes quand même satisfaits de l'amélioration obtenue par rapport au déficit abyssal que le budget 2022 annonçait.

Nous serons donc attentifs à ce que la dette reste contenue et ceci malgré le fait qu'il faille continuer d'investir afin que notre ville soit et reste attractive.

Pour conclure, le groupe UDC acceptera les comptes 2022 à l'unanimité.

### **Adoption des rapports des sous-commissions**

Les rapports sont adoptés à l'unanimité des membres présent.e.s.

### **Adoption du rapport de la Commission financière**

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présent.e.s.

### **Approbaton des comptes 2022**

Les comptes 2022 tels que présentés par le Conseil communal sont approuvés à l'unanimité des membres présent.e.s.

### **Remerciements**

La Commission financière remercie l'ensemble du personnel communal pour son engagement et son implication dans son travail quotidien. Il relève la qualité des prestations fournies à la population et l'importance de son rôle pour la collectivité.

Ses remerciements s'adressent particulièrement au Conseil communal, à la cheffe du Service des finances ainsi qu'au personnel des secrétariats qui fournissent les documents permettant la tenue des séances et les réponses aux questions des membres de la Commission.

Pour la Commission financière  
Andy Favre  
Rapporteur

# Rapport de la sous-commission des comptes 2022

## Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des services internes (DEFASI)

---

### Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Andrea Moretti	PS, rapporteur
	Madame Françoise Jeandroz	POP
	Monsieur Jean-Pierre Brechbühler	UDC

La sous-commission du DEFASI s'est réunie le lundi 27 mars 2023 en présence des personnes suivantes :

- M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal
- M. Mikaël Déal, chef de secteur du SIEN
- M. Vincent Schneider, responsable des Affaires juridiques
- Mme Sarah Honsberger, cheffe du Service à la population
- Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances
- Mme Anouk Steiner, cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Rachel Montandon, adjointe administrative à la cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Carine Raaflaub, chargée de procédures et formations au Service communal de l'action sociale
- Mme Laetitia Mauerhofer, cheffe d'office au Service communal de l'action sociale
- M. Alessandro Arcieri, chef du Service de l'économie
- Mme Virginie Rais (procès-verbal)

### Introduction

Il est en préambule relevé que dans la version actuelle du budget et en regard du déficit budgété de plus de CHF 14,2 millions, il résulte un déficit de plus CHF 6,7 millions avec un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 1,9 million.

*Séance du 20 juin 2023*

Jean-Daniel Jeanneret excuse Sarah Steinweg Clark, chancelière a.i. qui participe ce même-jour à la sous-commission financière du DUBREC en qualité d'administratrice de ce dicastère.

### **100 / Conseil général**

En lien avec la remarque, il est constaté des dépenses plus importantes dans le compte 31300000 – Prestations de services de tiers dues à l'externalisation et au rattrapage sur plusieurs mois de la rédaction des procès-verbaux du Conseil Général. Cette personne qui donne entière satisfaction continuera cette activité en 2023.

### **110 / Conseil communal**

Ce centre n'amène pas de commentaire particulier.

### **121 / Chancellerie**

Le budget du poste susmentionné a été dans l'ensemble bien respecté.

Il résulte une légère augmentation pour la rubrique 30 – charges de personnel résultant de l'intérim sur 5 mois pour le poste de Chancelière ainsi qu'au placement en CDD sur 6 mois d'une collaboratrice administrative (en partie compensé par les indemnités reçues au 49).

La nouvelle chancelière débutera son activité le 1<sup>er</sup> avril 2023. La situation n'est pas encore stabilisée; une collaboratrice vient de donner sa démission pour fin mai 2023.

### **122 / Service de l'économie**

En introduction il est tout d'abord rappelé que le budget 2022 avait été élaboré avant que le Service entre véritablement en action. Des ajustements doivent être considérés comme faisant partie normal du processus expérimental engagé.

Le responsable du développement économique informe la sous-commission que le Service de l'économie a rencontré, dans un contexte économique et sanitaire encore instable, plus de cent septante entreprises dans le but de non seulement présenter le nouveau service ainsi que ses enjeux mais également de porter une oreille attentive à leurs besoins pour pouvoir ensuite les accompagner dans leur développement.

Un commissaire constate que le montant global des salaires pour le Service (salaire du personnel et prestations services de tiers) représente une très grande somme. Il est relevé que le montant budgété avant la mise en œuvre du service, est compensé par une diminution du secrétariat de direction du DEFASI (au centre 110).

Concernant le montant des prestations de tiers, ce montant correspond en grande partie aux prestations de la deuxième personne du Service de l'économie. Le commissaire propose que le contrat soit modifié; cette prestation devant être rémunérée selon les services fournis et non de manière mensuelle linéaire.

Les commissaires sont informés que le Service de l'économie a lancé une trentaine de projet. Le mot d'ordre est "il faut investir pour récolter".

Il est relevé que le compte frais de réception a été largement sous-estimé. Ce compte comprend en plus des frais liés aux nombreuses rencontres d'entreprises, les frais liés à l'organisation d'événements. Une partie est compensé par le sponsoring trouvé (compte 43090010).

## **123 / Service informatique communal**

En préambule le chef de secteur du SIEN explique aux commissaires que suite au départ en retraite de l'ancien chef de Service informatique communal (SIC) en 2015, l'informatique a été externalisée au SIEN qui met à disposition des ressources informatiques sous forme de mandats de prestations à la Ville, raison pour laquelle il n'y a pas de charges de personnel.

Il est alors ajouté que seules les indemnités de téléphonie figurent dans le poste "30 - charges du personnel". Les indemnités téléphoniques sont perçues par toutes les personnes pouvant être alarmées et qui doivent être atteignables (personnel de la voirie et du SISMN, chef-e-s de service, astreinte). La baisse de ce centre est expliquée par le changement tarifaire des abonnements CMN et la révision des forfaits.

Il est ensuite relevé une augmentation dans le compte "31020200 - frais d'impression, photocopies". Celle-ci se justifie notamment par le fait que Canon, ayant rencontré des problèmes de facturation en 2021, a facturé environ CHF 25'000 de prestations en retard sur 2022. La sous-commission est sensibilisée sur le fait que sur 6 millions de copies annuelles, 4 millions sont faites par les écoles.

L'augmentation de 5% du parc informatique a pour conséquence une hausse similaire des coûts associés à son entretien.

Les amortissements mentionnés dans le poste "33 – Amortissement patrimoine administratif" sont liés au schéma directeur. Il est demandé par un commissaire si le nombre d'années sur lequel pourra être réparti ce schéma directeur est connu. La sous-commission est alors informée du fait que l'ampleur du schéma directeur a été prolongée d'une année, soit jusqu'à fin 2023. Il est ensuite prévu d'en établir un nouveau pour la période 2024-2028, permettant ainsi de non seulement disposer de quelque chose de structuré aligné avec le schéma directeur de la Ville à celui du Canton qui sera établi pour la période 2024-2029.

## **124 / Affaires juridiques**

En introduction il est indiqué que la collaboration avec des avocats externes reste nécessaire dans certains dossiers particuliers pour seconder le titulaire en cas de surcharge, ou de domaine juridique très spécialisé, ou encore en cas de récusation.

Il est constaté une augmentation des honoraires d'avocats externes pour CHF 58'141.-, ce qui excède de CHF 18'141.- le budget. Alors que le même budget avait pu être respecté dans les comptes 2021 (effectif CHF 34'766'65), en 2022 sont survenus des cas de récusation, obligeant à mandater des avocats externes dans trois dossiers RH complexes. De même, la clôture d'un gros et ancien procès civil a occasionné des honoraires externes non planifiés.

Le second poste de dépenses, bien moins élevé mais important, consiste dans la tenue à jour de la bibliothèque juridique. Le budget de 3'000.- est respecté et en principe suffisant (mais certains ouvrages sont coûteux, ce qui implique des choix).

Enfin il est relevé que le service fonctionne sans secrétariat propre. Pour les quelques cas où un appui a été nécessaire, des remerciements sont adressés au personnel administratif de la chancellerie.

## **130 / Contrôle des habitants**

En introduction, il est relevé que ce Service est en pleine mutation; le Contrôle des habitants est devenu au 1er janvier 2023 le Service à la population. À terme, ce dernier devrait regrouper d'autres prestations complémentaires utiles à la population. Une communication publique à ce sujet sera faite ce printemps.

La préposée au Contrôle des habitants, désormais cheffe du Service à la population relève que l'année 2022 fut compliquée à gérer suite au départ

avant les vacances d'été d'une personne engagée à 100% ainsi qu'à des absences maladies prolongées ou ponctuelles. Grâce à la compréhension du Conseil communal quant à la situation, il a été décidé l'engagement d'une personne à 50 % sur 1 an pour le renforcement aux guichets. Cette solution a permis de ne pas fermer les guichets et de soulager la charge de travail de l'ensemble de l'équipe en place. De ce fait, il est constaté une légère augmentation des charges de personnel au centre 31.

Il est relevé ensuite que la collaboration avec le service des migrations (SMIG) pour les permis de séjour est une source de travail fastidieux et manuel. L'introduction par la Confédération de la carte biométrique pour les titres de séjour ou de travail a complètement ralenti le processus entre la demande du citoyen.ne ou la personne frontalière et la délivrance du titre physique (jusqu'à environ 6 mois d'attente). Toutefois, le SMIG a consenti à une facturation avec un délai de paiement à 90 jours. Il n'existe pas d'outils appropriés pour faire le lien entre la demande, la facturation du SMIG individuelle, la facturation du SMIG globale, l'encaissement et la délivrance du permis. Afin de réduire les pertes d'encaissements – puisque les communes font office de banque – au niveau communal, le Service a adapté son processus courant de l'été 2022 et convoque désormais le citoyen ou la personne frontalière dès la réception de la facture individuelle. Cela a pour conséquence de doubler la fréquentation aux guichets des personnes concernées par un titre mais a l'avantage de réduire les pertes financières.

Il est dès lors souhaité que le SMIG facture directement les prestations aux citoyens et que le Service communal devienne une interface de services et d'aide au SMIG mais plus une banque.

Un commissaire s'interroge quant à l'augmentation du poste "36 Charge de transfert". Il lui est répondu que cette différence tient tout simplement au fait que le nombre d'émission est en hausse (en corrélation avec les postes 42100120 (Émoluments – Document d'identité) et 421100110 (Permis de séjour étranger)). Globalement les rentrées correspondent au budget pour les cartes d'identité voire même supérieures au budget pour les permis de séjour. Cette différence budget/comptes se base sur un calcul des 4 années précédentes (durée de validité de permis), il n'y a aucune prévision du SMIG qui est faite afin d'être au plus proche de la réalité.

Pour terminer, il est relevé que les clients paient de moins en moins en cash mais plutôt par carte de débit et Twint. Ces modes de paiements occasionnent des frais supplémentaires.

### **301 / SCAS - Office d'aide sociale**

La sous-commission est tout d'abord informée du fait que les comptes relatifs au SCAS ont été présentés à la Commission de l'action sociale lors

*Séance du 20 juin 2023*

de sa séance du 21 mars 2023 et que ceux-ci n'ont pas appelé de remarques particulières.

En guise d'introduction, il est relevé qu'en 2019 un premier audit réalisé par ODAS contrôle avait débouché sur la mise en exergue d'un nombre important de problèmes et de lacunes dans la gestion des dossiers d'aide sociale. Des mesures de compensations financières ont dû être faites auprès de la Facture sociale. En automne 2020, un second audit a été réalisé et le résultat faisait état d'un léger mieux. Afin de vérifier que les recommandations formulées par ODAS contrôle en 2019 et en 2020 aient bien été suivies, un troisième audit a été réalisé en automne 2022. Il ressort des conclusions du rapport qui en découle que "les dossiers examinés sont très bien tenus et qu'aucune anomalie significative a été rencontrée. L'excellente tenue des journaux d'entretien est à souligner. Les réponses des AS à nos questions étaient également claires et précises". De plus, le rapport ne comporte ni remarques ni recommandations ce qui est extrêmement rare.

Avant de passer à l'analyse des comptes, la cheffe du Service communal de l'action sociale présente un état de situation du service. Il est alors expliqué que la situation évolue de manière positive, tant au niveau de l'organisation et des processus, que des ressources humaines. Malgré un turn-over encore important en 2022 et des difficultés de recrutement dans le secteur aide sociale lié à la pénurie d'AS sur le marché de l'emploi, on commence à ressentir une stabilisation des équipes (plus aucune démission AS depuis 4 mois). Il est aussi relevé que l'organisation interne du Service a été revue (réforme sur la manière de travailler). Le chantier de transformation des locaux du rez-de-chaussée qui permet désormais un meilleur accueil est terminé. Actuellement, toute l'équipe est à pied d'œuvre pour entrer dans la réforme du "suivi différencié harmonisé" (projet cantonal) et qui va permettre dès 2024 aux assistants sociaux et aux assistantes sociales de se recentrer sur leur cœur métier.

Pour l'analyse des comptes, il est constaté une légère augmentation des charges de personnel qui est due aux remplacements nécessaires suite à des absences maladie, accident et de grossesses; celle-ci est cependant compensée par les indemnités et remboursements de l'assurance perte de gain. Afin de pallier aux conséquences de l'important turnover dans le secteur de l'aide sociale, (report des dossiers sur les collègues), un EPT flottant a été engagé. Il est relevé que le métier d'assistant-e social-e a passablement changé. La charge de travail est toujours très importante (97 dossiers par EPT) et le travail administratif l'emporte sur le travail social qui devrait être fait.

La légère baisse constatée dans le personnel en formation est en lien avec le fait qu'il manque un/e formatrice pour engager le nombre de stagiaires prévu.e.s au budget et non pas à une volonté d'économie.

Il est relevé une augmentation des biens, services, autres charges exploitation :

Pour le compte 31300300 compte frais de port – affranchissements, cette augmentation est due à l'envoi de décisions lors de toute ouverture et fermeture de dossiers d'aide sociale, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de courriers recommandés. Pour le compte - 31300800 – Alarmes - surveillance, il s'agit de frais liés à la sécurité et dont le budget avait été prévu au 31300000.

Pour le compte 31320300 – Conseillers externes - il s'agit du mandat de team coaching pour la mise en place de la polyvalence dans les secteurs administratifs et à la mise en place d'un collège de direction.

Pour terminer les frais judiciaires et/ou de poursuites ont également été en augmentation.

Il est aussi fait mention d'un léger dépassement dans les frais informatiques, relatif à la borne de tiketing installée dans le hall d'entrée et qui permet une meilleure gestion des flux.

### **321 / SCAS – Participation aux institutions sociales**

Les budgets étant dicté par le canton, il est principalement relevé ici que les chiffres sont difficilement prévisibles. La facture sociale est de 3,4 millions inférieure à celle budgétée par l'Etat.

Pour terminer, la sous-commission est informée que la provision pour dédommagement de la facture sociale liée aux provisions effectuées pour les doubles loyers et autres a été dissoute. La page est désormais tournée.

### **600 / Service des finances**

L'année passée a été fortement impactée par le projet Abacus. La migration au 1er janvier 2023 s'est bien passée. Un travail très important en collaboration avec le SIEN a été fait en 2022. Des améliorations restent toutefois à effectuer.

Il est relevé un léger dépassement pour les frais de personnel. Ceci s'explique notamment par l'engagement d'une personne en CDD pour épauler le Service dans le contrôle des données et la reprise manuelle de certains éléments dans le cadre du projet Abacus. Les heures supplémentaires ont été payées. Il est précisé que le dépassement des frais

de personnel est compensé par la rubrique 49 – imputations internes – remboursements d'assurances. Il est alors expliqué à un commissaire que toutes les indemnités d'assurances (remboursements effectifs) se trouvent au centre 620 (SRH). Ces montants sont par la suite imputés dans les services par le biais des imputations internes.

Il est ensuite relevé un élément important quant au compte 31990140 – Écart statistique. Ce montant, que le Conseil communal a porté au budget 2022 représente une estimation de l'écart entre le budget et les comptes pour l'ensemble des services de la rubrique 31 biens services et marchandises. Les dépenses 2022 de cette rubrique sont inférieures au budget 2022 pour environ CHF 1.6 million.

Au niveau de la réévaluation sur créances (ducroire), il est précisé qu'il est très difficile de budgéter un montant, raison pour laquelle le chiffre est à 0 dans les budgets.

La sous-commission est ensuite informée qu'en 2022, les emprunts structurés Depfa ont été remboursés pour CHF 50 millions (indemnité de sortie de CHF 2.7 millions provisionnée aux comptes 2021). Au vu des conditions du marché, ces emprunts ont été remplacés par des emprunts à court terme. Le taux d'intérêts moyen pour la totalité des emprunts s'élève à 2.2% (sans Depfa).

Il est constaté une légère augmentation pour le compte 34110000 – Pertes réalisés sur les terrains PF. La cheffe du Service des finances explique qu'il s'agit d'une provision qui a dû être augmentée pour les risques liés à des travaux de dépollution (il ne s'agit pas d'une perte sur un terrain).

Il est demandé par un commissaire d'obtenir une liste par catégorie (sport, culture, autres) des rentrées en lien avec le compte 40320000 - Taxe billets de spectacles qui touchent toutes manifestations avec entrées payantes (mais qui ne concerne pas les musées).

## **610 / Contributions**

Il est précisé que les dépenses et recettes de ce centre ont été enregistrées à partir des derniers tableaux de bord reçus de l'Etat, conformément au plan comptable qui est imposé aux communes. Il est relevé que les impacts de la pandémie ont été surestimés lors de l'établissement du budget 2022. Globalement, l'excédent de recettes de ce centre est supérieur de CHF 6.2 millions par rapport au budget.

Il est ensuite relevé que par rapport aux comptes 2021, l'impôt des personnes physiques augmente de CHF 3.9 millions. Cette hausse est

notamment liée à un transfert d'une partie de l'impôt à la source suite à un changement de base légale impliquant qu'une partie des personnes qui étaient imposées à la source sont dorénavant imposées en taxation ordinaire.

Pour terminer la cheffe du Service des finances explique que seul le 67% du montant de l'impôt des personnes morales est attribué directement aux communes. Le 33% restant est attribué à un pot commun qui est ensuite réparti entre les communes en fonction du nombre d'emploi. Il est constaté une hausse de l'impôt perçu directement par la Ville ainsi que du montant reçu du fonds intercommunal.

Le rapporteur de la sous-commission  
Andrea Moretti

# Rapport de la sous-commission des comptes 2022

## Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

---

### Composition de la sous-commission

Membres : Monsieur Pierre-Alain Borel PS  
Monsieur Christian Piguet Les Vert-e-s, rapporteur  
Monsieur Claude-André Moser PLR

La sous-commission du DICI s'est réunie le lundi 27 mars 2023 au Musée international d'horlogerie en présence des personnes suivantes :

- M. Théo Bregnard, conseiller communal
- M. Fabrice Demarle, directeur de secteur Ouest (EOCF)
- M. Alain Fournier, directeur de secteur Sud (EOCF)
- M. Stéphane De Giorgi, responsable secteur administratif (EOCF)
- Mme Gaëlle Poggiali, responsable finances et administration (EOCF)
- Mme Sandrine Keriakos Bugada, déléguée à l'intégration et à la cohésion sociale (INT)
- M. Marc Josserand, délégué aux affaires culturelles (AC)
- M. Joël Jornod, directeur des bibliothèques et archives (BV)
- M. Régis Huguenin-Dumittan, conservateur du Musée international d'horlogerie (MIH)
- M. David Lemaire, conservateur du Musée des beaux-arts (MBA)
- M. Francesco Garufo, conservateur du Musée d'histoire (MH)
- M. Xavier Huther, directeur de MUZOO et administrateur du dicastère
- M. Fernando Soria, administrateur des infrastructures
- Mme Joëlle Garcia-Mottier, assistante de direction (procès-verbal)

### Introduction

Le chef du dicastère souhaite la bienvenue aux trois commissaires et note le remplacement de Monsieur Iseli par Monsieur Moser.

## **560 / Cultes**

L'administrateur des Infrastructures précise que les montants de ce chapitre sont liés au concordat cantonal concernant les Églises. Il explique que le montant maximal budgété n'est pas atteint. En effet, certains montants non versés concernent la conciergerie du Grand Temple. Ce dernier étant moins utilisé que par le passé, les comptes s'en retrouvent par conséquent meilleurs. Si la situation venait à changer, ce montant devrait être versé, raison pour laquelle il figure au budget.

Ce concordat - découlant de la séparation de l'Église et de l'État - prévoit également un certain nombre d'éléments à charge de la Ville, tels l'entretien de la tour, des cloches ainsi que de l'horloge. Suite à une question d'un commissaire, l'administrateur fournit quelques précisions sur le concordat. Celui-ci est établi entre trois signataires : la Ville, l'EREN et le Canton. Il précise que le Grand Temple appartient à l'EREN à qui la Ville a décidé de le céder après le dernier grand incendie et que les obligations d'entretien de la Ville concerne uniquement les cultes.

## **420 - 430 - 435 - 440 - 445 - 450 - 455 / Ecole obligatoire (EOCF)**

À peine sortie du Covid, l'EOCF s'est vue impactée dans son organisation par la crise ukrainienne en début d'année 2022, devant ainsi s'adapter à l'actualité. De nombreuses absences ont également été déplorées ce qui a conduit à un report de charge sur les personnes en place.

Des frais de remplacement élevés sont à noter, principalement liés aux cas de Covid. L'analyse sur les 15 dernières années montre un taux stable d'env. 3 à 4% de maladie. En revanche, ces 3 dernières années ont été hors normes en termes d'absence maladie et de maternité, avec moins de cas d'accidents.

Dès lors, le service des remplacements a éprouvé une importante source de stress. Le marché des remplacements s'avère sec notamment lorsque les étudiant-e-s sont en périodes d'examens. Un suivi étroit d'accompagnement est mis en place avec les enseignant-e-s absent-e-s par le biais d'entretiens où sont privilégiés l'écoute et le dialogue.

La direction relève une augmentation depuis 5-6 ans d'élèves intenses (comportements violents, troubles déficitaires, enfant-roi), et ceci dans tous les cercles scolaires. Cela impacte fortement le personnel socio-éducatif qui compte 22 assistant-e-s au cycle 1. Pour le Canton, ce sont aux communes de prendre en charge ces frais, notamment compte tenu du fait que les enveloppes de soutien sont limitées. Une fatigue s'installe sur les équipes. Bien que le service socio-éducatif (SSE) ait été renforcé, cela n'est toujours pas suffisant pour faire face aux cas de plus en plus lourds.

*Séance du 20 juin 2023*

Dans ce contexte, est arrivée en mai 2022 une annonce du Canton manifestant l'intention de demander la restitution de subventionnements perçus par l'EOCF d'un montant de CHF 266'000.- relatif au traitement de la personne en charge de l'Unité de Promotion Éducative (UPE) entre 2012 et 2021.

La Direction note aussi une certaine lassitude sur des sujets de plus en plus nombreux qui font l'objet d'intenses discussions avec le Canton, notamment concernant le soutien aux élèves en difficultés.

Un commissaire s'inquiétant de la charge sur les membres de la Direction, il est informé qu'une association professionnelle regroupe tous les directeur-trice-s de centres et leurs adjoint-e-s. Des rencontres ont lieu chaque 6 semaines et permettent de s'accorder en vue des rencontres avec le Canton.

Un rapport au Conseil général devrait être présenté prochainement quant à la rénovation de l'aula du collège des Forges, celle-ci n'ayant pas été rénovée depuis sa construction datant d'il y a 50 ans. Des travaux importants sont donc nécessaires avec la mise en place d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite ainsi que pour y installer un espace convivial pour les repas de midi. Le projet global est estimé à environ CHF 2'150'000.- et prévoit un calendrier sur 12 mois à compter de l'été 2024.

Aujourd'hui, 48% des élèves ukrainien-ne-s recensé-e-s en appartement (hors centres d'hébergement) dans le Canton sont à La Chaux-de-Fonds et le secteur Ouest en accueille la moitié. Habituellement, chaque année, l'école accueille entre 40 et 45 élèves primo arrivant-e-s. Cette année, ils sont au nombre de 65, en plus des 111 élèves ukrainien-ne-s. L'ouverture de 5 à 6 classes entraîne donc des coûts importants pour l'EOCF. À noter toutefois que l'enveloppe de soutien langagier ne sera pas épuisée à la fin de cette année scolaire.

L'exercice 2023 est maîtrisé avec CHF 9'400.- de montants disponibles.

430 : le dépassement est dû aux frais supplémentaires de personnel pour pallier les absences. Les prestations informatiques ont rejoint ce centre.

435 : une écriture transitoire a été passée pour payer le montant lié à l'UPE. Beaucoup de remplacements ont été organisés avec une baisse des APG, car hors Covid, et les postes remplacements-salaire ont été sous-budgétés.

440 - 445 (cycle 2 et 3) : ici aussi beaucoup de remplacements.

450 : le dépassement est lié à divers travaux imprévus, gérés par le SBL.

Remarques générales : un léger dépassement est noté pour les alarmes et surveillance. À noter également une légère hausse des frais judiciaires. Le service juridique est sur-sollicité depuis quelques temps notamment pour des plaintes contre le système scolaire ou des décisions administratives. L'annulation de certains camps scolaires a dégagé une économie compte tenu du Covid. Au niveau des rentrées, une subvention a été touchée pour le projet Espace Nature des Forges, une écriture inhabituelle.

## **500 / Service des affaires culturelles**

À la sortie de la crise Covid, l'année 2022 a repris son fonctionnement normal. La préparation de Capitale Culturelle suisse a passablement occupé et occupera encore le service.

Sur un budget global de CHF 2'715'000.-, le dépassement noté s'explique par un crédit exceptionnel de soutien à la Braderie à hauteur de CHF 20'000.- (subventions autres 363600470) suite à une décision du Conseil communal. Le comité d'organisation - qui cherche à se renouveler - met en avant l'augmentation des coûts tout comme le manque de bénévoles. Ce dernier point est d'ailleurs observé par l'ensemble des organisateur-trice-s d'événements. De même, le mécénat en faveur de la culture peine à retrouver son niveau antérieur. Un rapprochement entre le CCHAR, La Plage et les Horlofolies pourrait se mettre en place afin de consolider la place de la Ville comme capitale des arts de rue.

Un commissaire note que le côté culturel de La Braderie est important et qu'il devrait davantage être mis en avant. Le chef du dicastère confirme que cette manifestation fait partie intégrante de l'identité chaux-de-fonnière et que le Conseil communal la soutient également pour son importance culturelle au sens large. Cet événement aura lieu à nouveau cette année afin de reprendre son rythme des années impaires.

Autre événement populaire incontournable, la Fête de Mai reprendra ses quartiers en vieille ville. Ceci d'une part pour une raison affective de la part de la population, mais également en raison du fait que les Anciens Abattoirs ne permettent pas d'accueillir autant d'exposant-e-s pour le marché aux puces.

Entre les charges et les revenus, le service a monté un budget maîtrisé. Néanmoins, des inconnues subsistent encore en raison de spectacles reportés ce qui a pour conséquences que les subventions n'ont pas encore retrouvé leur rythme habituel.

Au niveau des revenus divers, un montant de CHF 26'000.- non budgété correspond à CHF 10'000.- de sponsoring pour la Fête de Mai et à CHF 16'000.- de recettes de bars à la Fête de mai. Quant au poste

*Séance du 20 juin 2023*

31050100 "Denrées alimentaires, boissons", celui-ci correspond à des achats-revente pour le Bar tenu par le Comité d'organisation de la Fête de Mai qui a permis de dégager un bénéfice.

Le chef de service revient sur les difficultés de nombreuses associations en raison de l'importante diminution du bénévolat. Nombre d'entre elles s'essoufflent en raison également de la nécessité de se professionnaliser et d'un manque de fonds suffisants pour y parvenir.

### **501 / Bibliothèque de la Ville (BV)**

Les travaux d'aménagement des combles de la Bibliothèque, qui accueilleront cet automne un centre de compétences en photographie, ont bien occupé le service. Ce projet est lié à la donation par l'Institut suisse pour la conservation de la photographie (ISCP), en 2020, de matériel de numérisation et de restauration de grande qualité d'une valeur de CHF 482'000.-.

La BV est très active dans le domaine de la photographie. Elle collabore étroitement avec l'Association pour la promotion de la photographie (APPCN), qui organise l'Enquête photographique neuchâteloise 2023. L'Enquête sera menée par Laurence Rasti et portera sur les prisons neuchâteloises. La BV travaille également sur le lancement d'une photothèque, qui consiste à prêter des photographies au public. Ce projet permettra de présenter de manière originale nos collections patrimoniales, et de valoriser le travail de talents actuels. L'Association de soutien à la BV aide à financer le lancement du projet.

Le directeur évoque les postes 30100300 et 31700210 : la BV n'a pu accueillir que peu de civilistes et de stagiaires en affectation longue en 2022. En effet, la grande majorité de ces personnes ont demandé de courts services alors qu'idéalement il serait préférable d'en avoir en affectation longue au vu du temps de formation.

Une hausse de la fréquentation a été constatée en 2022 avec un peu moins de 60'000 visiteurs, soit près de 8'500 de plus que pour l'année précédente. Le directeur note également une hausse des usagers actifs. Le programme d'animations a été très riche et varié tout au long de l'année afin d'attirer de nouveaux publics d'horizons très divers.

Un commissaire s'interroge sur le montant de CHF 55'000.- d'amortissements non planifiés. Le directeur du dicastère répond qu'une décision a été prise au Conseil communal de faire quelques amortissements supplémentaires d'études préalables pour le projet CAP (Centre d'Archives

et Patrimoine). À la question d'un commissaire sur la nature du poste 31060000 "Matériel médical et sanitaire", le directeur précise qu'il s'agit de masques, de gants et de désinfectant. Il précise que le défibrillateur est géré par le DREPES. Pour conclure, les comptes sont bien alignés sur le budget.

### **502 / Bibliothèque des Jeunes (BJ)**

Durement touchée par la pandémie en 2020 et 2021, la fréquentation reprend de l'élan avec 28'000 visiteur-euse-s sur les deux sites, soit pratiquement le même niveau qu'en 2018 et 2019.

Les comptes n'appellent pas de remarques particulières. Le directeur note toutefois que les frais de déplacements sont en diminution car certaines formations se sont encore tenues en visioconférence.

### **505 / Archives communales**

L'important projet du nouveau Centre archives et patrimoine (CAP), mené en partenariat avec les Archives de l'État de Neuchâtel, a bien occupé l'exercice 2022.

Le directeur précise qu'habituellement 1,2 EPT est engagé dans le service. Au vu des difficultés à recruter un-e archiviste suite à une démission, le service sera réorganisé. Le directeur y voit toutefois une opportunité de repenser ces postes, notamment en spécialisant les activités pour attirer des candidat-e-s. Des dossiers de qualités sont arrivés et les entretiens vont pouvoir débiter.

Répondant à une question, le directeur précise aux commissaires que les Archives de la Ville, sous le centre 505, sont à distinguer du pôle patrimonial de la BV (archives privées, département audiovisuel, imprimés neuchâtelois) du centre 501. Par conséquent, les comptes sont séparés. Pour conclure, il informe que 89 recherches ont été menées dans les fonds des Archives de la Ville. Celui du Corbusier est le plus consulté avec 15 consultations.

### **510 / Services généraux des musées (SGM)**

2022 a été une année relativement usuelle malgré un soutien extrêmement important apporté dans la finalisation des travaux (architecturaux et scénographiques) ainsi que lors des festivités d'inauguration de MUZOO.

Les musées de la Ville font face à une problématique liée à l'un des dépôts externes dont le bail a été dénoncé. Dans ce cadre, les SGM doivent identifier puis équiper de nouveaux espaces permettant d'accueillir les collections.

Séance du 20 juin 2023

À la demande d'un commissaire, le chef de service indique que les SGM comptent 7 personnes (5.2 postes), dont une seule à plein temps.

En plus des nettoyages et de l'entretien quotidien, les SGM assurent également l'entretien technique des bâtiments muséaux en s'appuyant sur d'importantes qualifications internes, notamment dans les domaines de l'électricité, de la serrurerie et de la peinture.

## **511 515 / MUZOO**

Outre le fonctionnement standard du secteur zoologique (515), l'année a été particulièrement intense pour le service. L'essentiel de l'activité 2022 a été consacrée à la réouverture du secteur muséal (511) après plus de 8 ans de fermeture et 6 ans de projet. Cela a notamment impliqué la finalisation du chantier architectural, la réalisation complète de la scénographie, les déménagements de l'administration et des collections depuis l'Hôtel des Postes, la réhabilitation intérieure des quatre premiers pavillons du vivarium ou encore la constitution des équipes d'accueil et de surveillance.

2022 a donc été éprouvante pour les deux secteurs et a encore été compliquée par des problématiques architecturales, scénographiques ainsi que des retards et une forte hausse des prix (Covid et crise géopolitique). L'année s'est terminée en apothéose avec les festivités des 16, 17 et 18 décembre.

Plus de 11'000 visiteur-euse-s ont été décompté-e-s sur le seul mois de décembre : 6'000 durant le week-end d'inauguration et 5'000 de plus sur les 8 jours d'ouverture en décembre. 80 abonnements annuels ont été vendus.

Les recettes de la nouvelle boutique se situent au-delà des attentes *prorata temporis* avec CHF 15'000.- de chiffre d'affaires. La cafétéria a, quant à elle, réalisé un peu moins de CHF 5'000.- de recettes en 2022, également au-dessus des projections *prorata temporis*.

Les hôtesse-s d'accueil se chargent autant de la cafétéria, de la boutique que de la billetterie. Il s'agira néanmoins de réajuster la dotation générale qui ne s'avère pas suffisante durant les après-midis des vacances, week-ends et jours fériés.

Le directeur précise également que l'auditorium commence à être loué.

Au niveau des travaux à venir du secteur zoologique, la requalification de certains enclos sera entreprise, de même que l'enveloppe du vivarium qui génère beaucoup de déperditions énergétiques et actuellement chauffé à

l'électricité. Le directeur précise que l'Ancien-Stand est, lui, équipé d'une chaudière reliée au gaz.

Selon un commissaire, l'exposition n'est disponible qu'en français. Le directeur lui répond que les traductions en allemand et anglais sont en cours de finalisation et seront disponibles sur l'application IZI.Travel.

Un commissaire relève que certains de ses ami-e-s lui ont fait part de commentaires un peu désabusés par certains propos exposés au sortir de l'exposition de référence. La réalité n'est certes pas très optimiste, mais il jugerait bénéfique de terminer sur une note d'espoir. Le directeur l'admet et rappelle que la réalisation de plusieurs éléments de l'exposition a dû être reportée. Il indique également qu'un programme de médiation pour accompagner cette visite est en cours de développement. Dans ce cadre, une équipe de médiation sera constituée pour accompagner les visiteur-euse-s, ceci également en raison d'une forte demande d'ateliers, d'anniversaires ou de visites guidées. Les coûts attendus seront, dans la plupart des cas, auto-financés.

Un commissaire informe de l'impossibilité de repartir de MUZOO en bus le dimanche avec une liaison directe pour la gare. Ce point devrait être repris avec TransN, tout comme la dénomination de l'arrêt de bus.

## **512 / Musée d'histoire (MH)**

L'année 2022 a été marquée par l'exposition temporaire "*Enfants du placard. À l'école de la clandestinité*", en collaboration avec l'UniNE. La soirée de finissage s'est déroulée lors du lancement de la SACR (semaine d'actions contre le racisme) et a connu une forte affluence (plus de 500 personnes en une journée). L'événement a été important en termes de visibilité, à l'image du projet qui a remporté un vif succès tout au long de l'exposition en attirant des publics locaux, nationaux, mais également internationaux. Sa couverture médiatique a également été importante.

De cette exposition a découlé un riche programme d'animations, qui ont attiré un très nombreux public : conférences, tables-rondes, atelier d'écriture et de danse, projection au cinéma ABC, visites guidées adaptées au public malvoyant ou encore en français facile à lire et à comprendre (FALC).

La publication d'un catalogue financé par une recherche de fonds réunissant l'Institut d'histoire de l'UniNE et le MH à hauteur de CHF 20'000.- devrait avoir lieu au moment de remonter prochainement l'exposition à Ecublens. À la question d'un commissaire, le conservateur répond que ledit catalogue ne contiendra pas de partie audio, mais uniquement des citations, dont celles d'un entrepreneur de la région.

*Séance du 20 juin 2023*

Au niveau de la fréquentation, les revenus ont dépassé ce qui avait été budgété (CHF 9'442.85, au lieu des CHF 7'000 prévus). Le musée a accueilli un total de 8'064 visiteur·euse·s (5'693 adultes et 2'371 enfants) au 31 décembre 2022, soit une nette augmentation par rapport à 2021 (5'957 visiteur·euse·s). Le conservateur n'a en revanche pas la répartition entre les entrées gratuites et payantes, bien que ces dernières aient été plus importantes que le budget. Le conservateur précise que c'est le propre de tout musée d'avoir une proportion importante de visiteur·euse·s non payants, notamment pour un musée qui se veut rassembleur, tel le MH qui joue un rôle local et social important.

2023 sera l'année anniversaire des 100 ans du MH avec une exposition sur l'histoire du Musée d'histoire dont le vernissage est prévu le 9 septembre. À noter que les futurs travaux dans le Parc n'auront pas d'incidence à cette date-là, leur impact sur le MH étant prévu au printemps 2024.

Un autre projet est en cours avec l'Institut d'histoire et de muséologie de l'Université de Neuchâtel (IHAM) : 10 étudiant·e·s en master feront un bilan du MH dans le cadre d'un projet muséal de deux ans qui fournira la base des réflexions et du projet de rénovation muséographique, présenté au public à partir de mars 2026.

Pour conclure, le budget a été respecté avec des charges inférieures à celles budgétées et des revenus supérieurs.

## **513 / Musée international d'horlogerie (MIH)**

2022 renoue avec la reprise pleine et entière de toutes les activités et du rayonnement du MIH. L'année a aussi été marquée par l'acceptation du crédit d'investissement pour le Parc des musées et l'étanchéité du MIH en particulier, ainsi que par l'exposition Éclat de verre, dédiée aux savoir-faire des émailleur·euse·s. Cette exposition s'est vue accompagnée d'un ouvrage de synthèse des collections émaillées du MIH et de l'École d'arts appliqués, et a été éditée en trois langues.

Le succès a également été au rendez-vous avec la remise du Prix Gaia, la Bourse suisse d'horlogerie ainsi que lors de plus petits événements tels les Afterworks et le Festival des ateliers pédagogiques. Autant d'événements qui ont fortement sollicité les collaborateur·trice·s, au nombre de 9,35 EPT.

Les collections se sont enrichies de 70 objets, qu'il s'agisse de dons ou d'acquisitions.

Au total, 34'002 visiteur·euse·s dont 21'733 payants, se sont rendus au MIH en 2022. Ce chiffre est très satisfaisant, malgré la part encore manquante

de visiteur·euse·s extra-européens. Ceux-ci ont représenté le 11% des entrées payantes en 2022 alors que ce taux s'approchait plutôt de 25% avant la pandémie. Le total des entrées représente la somme de CHF 258'673.15. À noter que le MIH compte environ deux tiers d'entrées payantes, ce qui est très élevé.

Outre le très bon niveau des recettes et subventions, le conservateur ne relève pas de modification significative en 2022 par rapport au budget ni par rapport aux comptes précédents.

### **514 / Musée des beaux-arts (MBA)**

L'année 2022 a été exemplaire au niveau de l'ambition du Musée avec trois expositions. La première d'importance au niveau du patrimoine régional avec le style sapin, puis Stéphane Zaech et Simone Holliger avec une mise en avant de la création suisse et enfin Nina Childress, dont l'écho médiatique a résonné internationalement.

Fort de ce succès, le musée a accueilli 12'500 visiteur·euse·s en 2022, soit une augmentation de plus de 20% par rapport à la fréquentation observée avant la pandémie. Le conservateur explique que la part du public payant reste moindre, comme pour l'ensemble des musées suisses et informe de la répartition suivante, relativement constante : 40% des visiteur·euse·s proviennent du Canton, 40% du reste de la Suisse et 20% hors Suisse.

Le conservateur note une hausse au niveau des recettes de la boutique et fait part d'un partenariat fructueux avec une librairie de la place. Les livres se vendent bien mais génèrent peu de marge, tout comme les cartes postales. En revanche, les articles de papeterie de luxe peinent à se vendre. Le catalogue Stéphane Zaech reste dans les meilleures ventes alors qu'il n'a rien coûté en bénéficiant d'un sponsoring externe.

2022 a aussi été une année importante en termes d'édition avec la publication de deux catalogues qui ont donné au musée une visibilité internationale.

Le conservateur souligne enfin le travail considérable réalisé pour la recherche de fonds, avec plus de 100'000.- CHF apparaissant dans le compte 43090010. Il note que cela représente l'addition de nombreux montants et rappelle que le soutien Nestlé est terminé. À la question d'un commissaire demandant si le temps passé à la recherche de financement ne coûte pas davantage que les rentrées financières en elles-mêmes, le conservateur répond par la négative. Il est rappelé l'importance que le comité de la SaMba (Société des Amis du MBA) et la commission comportent en leur sein des personnes connaissant les rouages de recherches de fonds et servent de relais avec l'extérieur.

*Séance du 20 juin 2023*

Un point d'attention est mis sur les ressources humaines pour amoindrir le rythme et la charge administrative. En ce sens, le conservateur informe d'une augmentation de 3 à 5 mois de la durée des expositions afin de mieux échelonner les périodes de montage. Les publics auront également davantage de temps pour les découvrir.

Deux projets de publication sont en cours : un livre sur Léopold Robert et un catalogue de la Biennale porté par la SaMba.

Bien que ces coûts n'apparaissent pas significativement dans les comptes 2022, le musée a largement soutenu le projet de Numa-Droz 175. Les travaux sont en cours.

Concernant l'achat des vitraux Art nouveau, le conservateur rappelle que le musée n'achète pas d'œuvres. En revanche, il est possible de passer devant le Conseil communal qui peut à l'occasion soutenir un achat, comme cela a été le cas pour lesdits vitraux.

## **490 / Intégration**

2022 a été une année constitutive pour le service avec la célébration de son premier anniversaire en ce début 2023 lors d'une exposition au Grand Temple qui a connu un vif succès et reçu une importante couverture médiatique, très favorable au renom de la Ville.

La population étrangère constitue presque un tiers de la population totale. Avec 117 nationalités et une crise migratoire presque similaire à celle de 2014 et 2015 en sus de l'Ukraine, les défis de l'inclusion et plus encore ceux de l'exclusion sont plus que jamais d'actualité et confirment la nécessité de mettre en place et de mener une politique de gestion de la diversité.

La question ukrainienne a beaucoup occupé le service l'année dernière et se poursuivra encore cette année.

Outre le concept d'intégration défini en 2022, un important travail a été entrepris avec différents services de la Ville tout comme avec les associations, les communautés et les institutions. L'an dernier, 9 projets à caractère intégratifs ont été soutenus. Il s'agit davantage de soutien logistique et de coaching que de soutien financier. Un important travail de réseau a en outre été mis en place avec les autres délégué·e·s à l'intégration (Ville de Neuchâtel, Canton, Conférence des délégué·e·s à l'intégration) pour mutualiser les outils et les plans d'actions.

L'an dernier, une enquête a été réalisée auprès de l'ensemble du personnel afin de mesurer la diversité, la discrimination et les questions de conciliation

vie privée-vie professionnelle. Les résultats sont intéressants et significatifs au vu de la participation qui s'est élevée à 52%. Si la diversité est bien présente avec la représentation des principales nationalités en Ville, on constate néanmoins une sur, respectivement sous-représentation de certaines communautés. Par ailleurs, une personne sur quatre (légèrement en dessous des statistiques nationales) s'est sentie discriminée sur son lieu de travail durant les deux dernières années, notamment sur les questions de genre, d'âge, puis d'origine. Un groupe de travail Diversité, piloté par le service de l'intégration, va plancher sur un plan d'actions qui sera soumis aux autorités.

Enfin, un important travail a été mené au niveau de la communication : création d'une page internet spécifique à l'Ukraine, site internet du service, liste de diffusion à l'ensemble du réseau intégration. Le logiciel de traduction instantanée de "Google" a également été installé et permet à toutes les pages du site de la Ville d'être traduites dans toutes les langues.

Le service a également mis en place des courriers de bienvenue aux nouveaux habitant.e-s dans un souci de développer l'accueil, en collaboration avec le futur service à la population.

Participation et citoyenneté se développeront par un projet pilote (Citoyenneté@cdf) validé par la Confédération qui le soutient à hauteur de CHF 215'000.-.

Le chef de dicastère et les commissaires relèvent la multitude de tâches accomplies au sein de ce service en peu de temps et avec peu de ressources.

Au niveau des comptes, le budget de CHF 20'000.- pour mener et/ou soutenir des projets a été respecté.

Le seul élément réadapté dans les comptes est la location du bureau qui a été imputé sur le service (auparavant imputé aux Affaires culturelles).

Le rapporteur de la sous-commission  
Christian Piguet

## Rapport de la sous-commission des comptes 2022

### Dicastère de la jeunesse, des sports, de la santé et du service d'incendie et de secours (DJESSS)

---

#### Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Ilinka Guyot	Les Vert-e-s
	Monsieur Karim Boukhris	POP, rapporteur
	Monsieur Cédric Haldimann	PLR

La sous-commission du DJESSS s'est réunie le mardi 28 mars 2023 de 07h30 à 12h00 en présence des personnes suivantes :

- M. Thierry Brechbühler, conseiller communal
- Mme Ana Sarrias, assistante de direction (procès-verbal)
- Mme Margaux Tissot, vice-présidente du Parlement des jeunes
- Mme Alma Diaz, trésorière du Parlement des jeunes
- M. Souhaïl Latrèche, chef du service de santé et promotion de la santé
- Mme Ruth Hynek Hlavizna, responsable du Centre d'orthophonie
- Mme Clotilde Delbruyère, responsable du Centre de santé scolaire
- M. Michel Villarejo, chef du service des sports
- Mme Cristèle Segura, cheffe du service de la jeunesse
- Mme Joanna Carrard, adjointe administrative et coordinatrice de l'accueil extrafamilial
- M. Grégory Duc, commandant, chef du Service d'Incendie et de Secours des Montagnes neuchâteloises (SISMN)
- Mme Roxann Durini, assistante administrative, SISMN

#### Introduction

Souhaitant la bienvenue aux participant-e-s, le chef de dicastère ouvre la séance en informant du résultat des comptes de la Ville. Bien que l'exercice soit déficitaire, il y a une amélioration par rapport au montant budgétisé. Il salue les efforts des services sur les postes de *biens, services, autres charges exploit.* (BSA) et termine en remerciant le Service de la santé et promotion de la santé (SSPS) pour la mise à disposition de la salle. Le

tourne effectué dans ce cadre permet aux commissaires de se familiariser avec les locaux et les services du DJESSS.

### **115 / Parlement des jeunes (PJ)**

L'année 2022 a été marquée par l'organisation de la Conférence des Parlements de Jeunes (CPJ) en octobre dernier. Cet événement organisé avec des membres de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes a permis de réunir des membres de PJ de toute la Suisse et d'autres pays dans différents endroits de la ville durant un week-end (env. 140 personnes). Le concours de vidéos réalisées par les jeunes chaux-de-fonniers-ières a été très apprécié par les participants-es et a permis de donner une bonne visibilité à la ville et les activités du PJ.

Passablement occupés par la préparation de la CPJ, le groupe de travail événementiel a organisé moins d'événements que prévus, les coûts alloués ont par conséquent été moindres que ceux portés au budget (moins de CHF 1'000.- contre CHF 4'000.- budgétisés). De nombreux projets externes ont pu être soutenus au travers l'enveloppe de CHF 5'000.-. Cette aide a permis notamment à des formations musicales de concrétiser leur projet de disque.

Comme le prévoit le règlement du PJ, l'excédent de l'exercice de CHF 4'603.- sera versé dans le Fonds Sombaille Jeunesse.

Le comité, composé de 13 jeunes, verra sa composition passablement changer en 2023 compte tenu du roulement prévu dans le fonctionnement du parlement des jeunes. Le fonctionnement du PJ s'étant pérennisé ces dernières années, les changements devraient s'opérer de manière sereine.

Les commissaires saisissent l'occasion donnée de féliciter le comité pour tous les projets portés durant l'année.

### **311 / Centre santé sexuelle - Planning familial**

Les échanges avec le Canton sur la réforme en matière de santé sexuelle ont conduit à la signature d'un contrat de prestations prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le soutien financier accordé est légèrement supérieur à celui des années précédentes, ce qui est rassurant pour la pérennité des activités du centre.

À l'avenir, les trois entités, que sont les Centres de santé sexuelle-planning familial des Villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Générations Sexualité Neuchâtel, auront des prestations et des prix harmonisés, quand bien même elles travaillent avec des laboratoires différents. Pour rappel, les

prix de certaines prestations du centre avaient été augmentés il y a quelques années pour des raisons budgétaires.

### **482 / Centre de santé scolaire**

Le service a poursuivi ses activités à satisfaction durant l'exercice. Si les collaborations en lien avec la santé (école obligatoire ou autres entités) sont toujours aussi intenses et cordiales, le SSPS remarque une augmentation des constats médicaux et des situations compliquées. Le tissu social s'est fragilisé et la tension a augmenté. Bien que cet aspect ne soit pas visible au travers des comptes, le chef de service tient à le signaler dès lors que l'investissement du personnel est plus important. L'âge des enfants concernés a également baissé. Le manque de médecins se fait ressentir et certains parents semblent désespérés lorsqu'il s'agit de trouver des professionnels de la santé (psychiatrie, ergomotricité, ergothérapie etc..).

Pour pallier la pénurie, un groupe de travail pluridisciplinaire vient d'être créé et des discussions ont également lieu avec le RHNe. La participation du SSPS au congrès médical de Crans-Montana permet de relayer la recherche de La Chaux-de-Fonds auprès des professionnels de la santé ; les délégués médicaux sillonnent la Suisse romande. Bien que cela ait porté ses fruits les années précédentes, la pénurie de personnel de santé s'est généralisée et d'autres actions sont nécessaires pour attirer les médecins. Il s'agit avant tout de communiquer sur les atouts de la ville et de faciliter leur installation.

S'agissant du dépassement du poste *Matériel médical – CSS*, il s'explique par le fait que le budget prévoyait le contrôle des pharmacies du secteur sud alors que la remise aux normes a pu s'effectuer sur l'ensemble des pharmacies de l'école obligatoire.

Les dépistages dentaires se font maintenant directement dans les collèges de la ville et ce sont les médecins-dentistes de la place qui se déplacent. Le coût du dépistage par élève se monte à CHF 11.-. La prophylaxie dentaire a été étendue aux élèves de 6H à 8H pour qui le brossage semble le plus problématique selon les constats effectués.

### **483 / Centre d'orthophonie**

Comme mentionné plus haut, la charge de travail du personnel a augmenté. Le poste *Salaires du personnel* enregistre l'augmentation du taux d'activité d'une collaboratrice administrative. Les exigences dans les domaines administratifs et les procédures liées au système de facturation se sont accrues, le temps de travail consacré lors de chaque signalement a

augmenté, passant de 15 à 45 minutes. À noter que le taux d'activité est annualisé, les horaires du Centre sont calqués sur ceux de l'école obligatoire.

Enfin, il est indiqué que le projet de déménagement à Serre 14 est toujours d'actualité, des plans ont été réalisés. Pour rappel, il s'agit de pallier les problématiques actuelles liées à l'absence de salle d'attente, l'exiguïté des locaux etc...

## **520 / Service des sports**

L'arrivée du nouveau chef en mars 2022 a permis de revoir quelque peu l'organisation. La collaboration est bonne, permettant au service d'avancer à satisfaction sur les deux grands projets de rénovation des piscines/patinoires des Mélèzes.

Les travaux piscine démarreront à partir du 14 août 2023. En ce qui concerne la patinoire, la phase projet arrivant à bout touchant, le dossier formalisé pourra être présenté prochainement aux entités concernées, notamment aux commissions des sports et INFRUEN. Sur ce projet majeur, des soutiens financiers externes seront nécessaires et les échanges sur cette thématique restent importants.

En parallèle, le service poursuit ses missions visant à soutenir les clubs, la promotion du sport et du mouvement. En 2022 ont eu lieu plusieurs manifestations, telles que la première course d'escalier "la verticale Espacité", les Family Games, la Trotteuse-Tissot ou encore l'offre Midi-Tonus. Le compte *Prestations de services* enregistre une diminution de recettes dès lors que le niveau de fréquentation depuis le Covid n'a pas été retrouvé, cela est également le cas pour les salles de fitness, par exemple. Le poste Prestations de services de tiers enregistre les coûts liés pour trois sessions Midi-Tonus au lieu de deux en 2021.

Durant l'année, le chef de service a pu se familiariser avec d'une part, les équipes des différents sites et d'autre part, les clubs et les sociétés sportives de la ville. De minimes changements en termes de polyvalence et synergies ont été opérés au sein du service. Les rencontres avec les personnes des comités qui œuvrent toute l'année à la formation des jeunes ont permis de remonter certaines problématiques.

Pour l'heure, le service a dressé un état des lieux des installations sportives afin de déterminer en regard des ressources et des situations d'urgence, les investissements à planifier à moyen terme. Ce travail a été réalisé également avec le parc de véhicules.

*Séance du 20 juin 2023*

Ce fil conducteur permet d'avoir une vision plus large des travaux à réaliser, notamment ceux qui concernent le site de la Charrière, les Arêtes ou Numa-Droz.

### **521 / La Charrière, terrains, piste, halles**

La piste d'athlétisme ne pourra pas être homologuée par Swiss Olympic au-delà de l'année 2024. Une rénovation complète est indispensable pour qu'une manifestation de l'envergure du Résisprint puisse s'y dérouler.

Le pont d'athlétisme a d'ores et déjà fait l'objet d'une rénovation durant l'année 2022.

Les containers, utilisés en tant que vestiaires et les gradins arrivent en fin de vie, il s'agira de s'y atteler prochainement.

Le pavillon des sports de la Charrière, seule salle triple communale, est louée de manière optimale. Actuellement, il est constaté un manque de ce type d'installation. Les discussions se font au niveau cantonal pour une reconnaissance des besoins.

S'agissant de la subvention du Panathlon, le soutien se fait au travers de prestations, soit la mise en disposition des installations sportives et des équipes. De ce fait, la subvention de CHF 3'000.- qui était inscrite dans les comptes n'a pas été versée en 2022.

### **524 / Piscines des Arêtes et Numa-Droz**

La piscine des Arêtes connaît une baisse de fréquentation, le bassin ne répond plus aux besoins actuels. Les deux couloirs réservés pour la pratique de la natation et l'espace dédié aux loisirs semblent insuffisants et peu attractifs. Une analyse chauffage, ventilation, sanitaire et électricité (CVSE) est planifiée cette année en vue d'anticiper le remplacement du monobloc arrivant en fin de vie. À noter, qu'en 2022, la température de l'eau (28C°) n'a pas été abaissée dès lors que l'eau est chauffée grâce au chauffage à distance.

En ce qui concerne la piscine de Numa-Droz, le bassin permet de répondre aux besoins scolaires et du Club de natation. Bien que le fond mobile en béton ait fait l'objet d'une rénovation, le système de commande est vieillissant ce qui a causé plusieurs pannes durant l'année 2022.

## **525 / Piscine, patinoires des Mèlèzes**

Durant l'exercice écoulé, le service a analysé, avec le bureau d'assistance au maître d'ouvrage mandaté dans le cadre du projet de rénovation, les solutions d'optimisation des deux installations en termes de consommation énergétique. Le démarrage des travaux de rénovation de la piscine, prévu à la mi-août 2023, nécessitera une fermeture anticipée d'un mois en raison de la durée des travaux qui vont s'étaler sur 10 mois.

La météo clémente de l'année 2022 a permis de flirter avec les entrées records de 2015.

Le poste *Amort. Immo. Incorporables non planifiés* enregistre l'amortissement du crédit d'étude relatif à la rénovation de la patinoire selon le rapport qui a été soumis au législatif en mars 2021.

En réponse à un commissaire, il est indiqué que la remarque concernant le poste *Entrées* spécifiera le montant (CHF 11'500.-) correspondant au coût de location de la glace au mouvement juniors du HCC, versée sur ce compte en lieu et place du compte *Locations salles-terrains-installations*.

## **550 / Service de la jeunesse**

L'année 2022 a été synonyme de beaucoup de changements au niveau du personnel. Tous les secteurs (animation, préscolaire, parascolaire, secrétariat) ont été touchés. La cheffe de service a été remplacée à son ancien poste de responsable du parascolaire et 3 nouvelles responsables ont ensuite été nommées en cascade.

Au sein du secrétariat, 2 collaboratrices sur 3 ont quitté leur poste et ont été remplacées en cours d'année.

Malgré les nombreux changements, la motivation des équipes reste forte et la dynamique positive du service permet à chacun et chacune de passer à travers les perturbations qui ont animé chaque secteur.

Les travaux sur la révision de la loi sur l'accueil des enfants se poursuivent au niveau cantonal, notamment en regard des changements qui vont être opérés par la Confédération. Il s'agira de suivre attentivement le dossier pour que la situation, notamment celle de l'accueil des plus grands, ne soit pas péjorée.

S'agissant du secrétariat, vitrine du service et par extension de la Ville, l'équipe est bienveillante, restant à l'écoute des demandes des familles en les réorientant vers d'autres services ou entités au besoin. Bien que la Ville réponde aux taux de couverture en pré et parascolaire fixés par la loi, toutes les demandes liées à l'accueil extrafamilial ne peuvent être comblées. Les

*Séance du 20 juin 2023*

inscriptions pour la rentrée 2023 risquent d'être encore plus importantes, dès lors qu'avec la reprise économique, de nombreuses demandes répondront aux critères d'attribution (activité professionnelle et taux d'activité des parents).

La numérisation des documents des familles, nécessaires au calcul des capacités contributives, dans le respect de la protection des données, mis en place depuis environ un an se poursuit. Les frais qui en découlent sont imputés dans les prestations informatiques.

Depuis également un an, le service utilise un nouveau support de communication à l'interne : la Newsletter dont le contenu est amené par toutes et tous les collaborateurs-trices.

Concernant l'animation socio-culturelle, les nouveaux projets (Aventures estivales, Smalazik 1 et 2) ont été largement appréciés.

La reprise des Mercredivertissements au sein du bâtiment de Serre 12 affichent complets toutes les semaines. Un reportage sur ces activités a été réalisé par Couleurs locales et a été diffusé début mars.

## **551 / Accueil parascolaire**

En 2022, 12 places supplémentaires ont pu être ouvertes dans la structure de Crêtets 91, totalisant 538 places communales pour environ 800 enfants accueillis chaque semaine. Sur ce nombre, 97 places concernent des places privées subventionnées. Le taux de couverture en ville de La Chaux-de-Fonds est de 21.6% pour le parascolaire.

L'année a vu la mise en place d'un audit destiné aux enfants (PAROLES) : processus visant à améliorer la mise en œuvre et l'application des prestations socio-éducatives en structures parascolaires. L'objectif était de donner la parole aux enfants afin qu'ils puissent faire part de leurs besoins. Les retours sur les repas ont été positifs et un changement a été effectué au niveau du rassemblement avant de se mettre à table. Les enfants ont demandé que la durée soit écourtée afin de pouvoir jouer tranquillement.

À relever que la subvention de l'OFAS reçue de CHF 64'000.- pour la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement de la nouvelle structure parascolaire L'Annexe fait partie du programme d'impulsion d'une durée limitée visant à encourager la création de places d'accueil. La deuxième année, elle se monte à env. CHF 50'000.- et la 3<sup>ème</sup> année à CHF 25'000.-.

Les charges ont été contenues durant l'exercice malgré une hausse des repas et des frais énergétiques. Actuellement, les structures ont atteint leur

capacité maximale au niveau des places d'accueil des enfants, ce qui permet d'optimiser les coûts. Lorsque le taux de couverture prévu par la loi est atteint, ce qui est le cas pour La Chaux-de-Fonds, le soutien financier cantonal pour les places supplémentaires n'est pas garanti, on parle alors d'aide financière.

## **552 / Accueil préscolaire**

À nouveau, les places en crèches ont été progressivement remplies, plus particulièrement sur la 2ème partie d'année, en lien avec la forte reprise de l'activité économique et la période de plein emploi.

Le nombre de place en crèche reste stable et à ce jour il n'y a pas de nouvelles demandes d'ouvertures de places. On dénombre actuellement 85 places communales et 332 places privées subventionnées.

À noter que c'est le Canton qui gère les listes d'attente pour l'accueil préscolaire. Les parents font part de leurs besoins via un formulaire en ligne en sélectionnant les structures en fonction du domicile ou du lieu de travail. Actuellement, la liste d'attente concerne environ 40 enfants dans toutes les crèches confondues, contre 20 auparavant.

Les structures communales ont finalement pu bénéficier, comme les structures privées, des indemnités fédérales liées à la crise sanitaire. Le Canton a entrepris les démarches nécessaires pour que les communes puissent y prétendre. Pour la Ville et ses structures, ce soutien équivalait à environ CHF 60'000.-.

## **870 / Défense incendie région**

La nomination du nouveau commandant au 1<sup>er</sup> septembre 2022 et son remplacement à son ancien poste, a permis de procéder en cascade à l'interne, à diverses modifications au sein de l'état-major favorisant la valorisation des compétences et la promotion interne. D'autre part, dans un marché du travail tendu et concurrentiel, la direction a, en collaboration avec le syndicat, une délégation du personnel et les RH, travaillé sur une stratégie globale visant à renforcer l'attractivité du service et à pérenniser les missions. La stratégie se déploiera sur plusieurs exercices en permettant d'améliorer les conditions-cadre du personnel. Un nouvel horaire a été mis en œuvre en ce début d'année 2023 et toutes les heures passées en caserne sont maintenant comptabilisées.

Les échanges avec les différentes entités telles que les Autorités, l'ECAP, les autres services cantonaux ou transversaux de la Ville, sont au beau fixe et le commandant est confiant sur l'avenir.

Les charges de personnel enregistrent une baisse par rapport au montant budgétisé en raison des difficultés à recruter du personnel formé lors des départs. En 2022, la dotation n'a pas pu être complétée. Aussi, le SISMN axe son recrutement sur des aspirants-es de la région en tenant compte de la durée de la formation de trois ans. Le poste *Formation métier* enregistre un dépassement en raison de quatre inscriptions à l'Ecole latine au lieu des deux budgétisées.

Les départs en retraite anticipée sont organisés du mieux possible par le service, bien que certaines demandes puissent évoluer en regard de l'état de santé du sapeur-pompier professionnel (SPP). Conformément au règlement communal, les départs en retraite anticipée doivent être sollicités 6 mois avant l'âge légal. Reconnu comme métier pénible, l'âge légal de départ à la retraite d'un SPP est de 61 ans. Les remboursements sur les postes *Assurance maladie et accidents* concernent principalement deux situations. Il est encore précisé que le turn-over reste faible au sein du service.

Concernant les dépassements des postes *Équipement ORPP et Vêtements*, équipements, linges MM, ils résultent du changement de système comptable SAP à Abacus ; les stocks ont dû être comptabilisés de la sorte. À noter que l'ECAP prend en charge 100% des achats d'équipements des sapeurs-pompiers, enregistrés dans le compte *Dédommagements cantons et concordats*.

De manière générale, les postes des BSA peuvent varier d'une année à l'autre, en fonction des interventions ou des incidents difficilement prévisibles, ce qui explique que des variations importantes puissent apparaître. Il en va de même pour le compte *Prestations de services de tiers* qui enregistre les frais liés aux interventions dont la prise en charge ne peut être facturée à une autre entité. Par exemple, une porte fracturée pour les besoins de l'intervention.

En vue de réaliser des économies, le service se penchera dès 2023 sur l'étude des assurances du parc véhicules et des prestations informatiques.

Enfin, il est indiqué que le poste *Intérêts* comptabilise les charges d'intérêts relatives au bâtiment SISPOL.

## **871 / Service ambulancier**

Le nombre d'interventions a augmenté, passant de 3'600 en 2021 à plus de 4'000 en 2022. Pour rappel, le SISMN met à disposition du dispositif sanitaire cantonal 2,36 ambulances annualisées. Trois ambulances sont

opérationnelles en semaine, de 07h00 à 19h00 et deux en soirée, la nuit et le week-end.

Elles interviennent sur l'ensemble du territoire cantonal et, dans certains cas, hors-canton (Jura, Berne) afin de répondre de manière efficiente aux besoins des patients.

L'excédent de charge, soit la part non-couverte par la facturation des prestations, est mutualisé au niveau cantonal selon une clé de répartition spécifique validée par le Comité directeur des ambulances (CODIR). Celui-ci est présidé, pour la période 2023-2024, par le directeur du SISMN.

Les pertes sur débiteurs ont diminué en comparaison à 2021. Les demandes pour des arrangements de paiement sont toutes étudiées et le service des finances se charge de leur suivi.

Comme mentionné plus haut, la collaboration entre les entités est bonne, une des ambulances du SPS Neuchâtel est actuellement en prêt en attendant la livraison de celle commandée. Ce même état d'esprit prévaut lors du recrutement des ambulanciers.

Enfin, il est indiqué que la visite du SISMN par l'Inter association du sauvetage (IAS) s'est bien déroulée, la certification a d'ailleurs été reconduite. Les experts ont salué l'ensemble des travaux et les adaptations réalisées pour atteindre les objectifs, notamment en termes de conformité des équipages. À ce sujet, il est relevé qu'un des volets de la stratégie qui se déploiera sur plusieurs années, permettra de compter sur une dotation complète en personnel formé, hors étudiants-es.

### **876 / Service du feu**

Ce centre qui comptabilise la participation de la Ville à la défense incendie ne suscite pas de remarque particulière.

### **877 / Service de sauvetage**

Ce centre correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 871. La quote-part entre les communes des Montagnes neuchâteloises est proportionnelle à la population.

### **878 / Secours routier / Hydrocarbure / Chimique / Grimpe**

Ce centre renseigne sur la contribution de la Ville à l'ECAP. Les coûts sont mutualisés au niveau cantonal. Les décisions sont prises au sein de la Commission stratégique de la défense contre les incendies et des secours (COSTRADIS) dont le directeur du dicastère est membre.

*Séance du 20 juin 2023*

## **880 / Protection civile – détachement catastrophe**

Le centre 880 constitue la part de la Ville (coût par habitant).

## **890 / OPC Organism. Protection Civile**

Le centre financier 890 concerne le fonctionnement de l'ensemble des Montagnes neuchâtelaises (OPCMN) et dépend des directives cantonales.

Le rapporteur de la sous-commission  
Karim Boukhris

# Rapport de la sous-commission des comptes 2022

## Dicastère des ressources humaines, des espaces publics, des énergies et de la sécurité (DREPES)

---

### Composition de la sous-commission

Membres :

Monsieur Karim Djebaili	PS
Monsieur Andy Favre	UDC
Monsieur François Perret	Les Verts, rapporteur

La sous-commission du DREPES s'est réunie le lundi 27 mars 2023 en présence de M. Patrick Herrmann, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Rose-Marie Bart, assistante de direction du DREPES et des chef-fe-s de services et administrateurs suivants :

- Centres 620 et 621 : Mme Isaline Feremutsch, cheffe du Service des ressources humaines
- Centres 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730 et 735 : MM. Bekir Omerovic (voyer-chef, chef de service) et Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour le Service des espaces publics
- Centre 860 : MM. Jérémy Vögtlin, chef de service et Boris Lorimier (responsable administratif) pour la Sécurité publique
- Centres 205, 700, 740, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour l'administration des infrastructures

### Introduction

**SRH** : Le travail sur l'attractivité de la Ville en tant qu'employeur se poursuit. Au niveau des conditions cadres, l'IPC a été intégralement compensé et le système de progression salariale appliqué selon la réglementation en vigueur.

La possibilité de faire du télétravail a été ouverte à tout le personnel afin de lui permettre de mieux concilier vie privée et vie professionnelle. Il a cependant été limité à maximum 20 % pour les personnes travaillant de 80 à 100 % et à 10 % pour celles travaillant de 60 à 80 %. Cette limitation a été souhaitée par le Conseil communal qui privilégie l'esprit d'équipe afin de ne pas perdre la dynamique du groupe.

*Séance du 20 juin 2023*

Suite à la révision de la Loi fédérale sur l'égalité, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2020, les entreprises de plus de 100 personnes doivent procéder à une analyse de leur grille des salaires. Une étude des rémunérations de plus de 900 collaborateur-trice-s de notre Ville a donc été effectuée au moyen du programme "Logib", mis à disposition par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, laquelle a confirmé qu'aucun effet de différence salariale lié au sexe n'est mis en évidence. Les résultats respectent donc la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public signée le 2 mai 2019. À noter que la part des femmes dans l'administration communale représente 51 %.

Le service travaille sur trois axes principaux : valorisation et motivation du personnel, acteur du changement et appui des services ainsi que numérisation et automatisation des processus.

Un travail de refonte du règlement général pour le personnel de l'administration (RGPA) est en cours. Il a pour but de simplifier la structure réglementaire, améliorer la lisibilité, clarifier l'autorité ainsi que mettre à jour et moderniser cette réglementation.

Une collaboration avec l'Etat de Neuchâtel, les villes de Neuchâtel et du Locle, les communes de Val-de-Travers et du Val-de-Ruz a été établie afin de pouvoir proposer une formation de base identique pour l'ensemble des cadres des communes et mutualiser les forces et les coûts. Ces formations seront organisées dans tout le canton sauf dans le Val-de-Travers, avec son accord, en raison de la limitation d'accès par les transports publics. Un guide des compétences a été créé pour aider les cadres dans leurs choix de formation.

Un nouvel outil pour les entretiens d'évaluation des collaborateur-trice-s a été développé. Il permet de tenir compte de leur avis et de clarifier annuellement le cahier des charges.

Une campagne sur la sécurité informatique est en cours ; elle a pour but de sensibiliser le personnel aux pièges qui peuvent lui être tendus. Plus les collaborateur-trice-s sont formé-e-s, attentif-ve-s et sensibilisé-e-s, plus les risques diminuent.

Les dossiers des collaborateur-trice-s sont numérisés. Un système qui permet aux chef-fe-s de service d'accéder aux données contractuelles et officielles a été développé, ce qui permet d'éliminer les dossiers papier et garantir ainsi une uniformité et la protection des données.

Le service a participé à l'élaboration d'un nouveau site intranet qui a été mis en ligne et ce nouvel outil sera encore développé pour automatiser certains processus.

Les ressources humaines interviennent dans des cas de gestion problématique. Le service a été fortement sollicité pour appuyer le SCAS en collaboration avec les finances. Les résultats obtenus sont très satisfaisants puisque la conclusion de la dernière expertise est excellente.

**SP** : Depuis la présentation du budget un nouveau responsable administratif est entré en fonction.

Une réorganisation du service a eu lieu, deux postes ont été supprimés, en raison de la perte du mandat de Val-de-Ruz. Les agent-e-s sont donc au nombre de dix-huit et il ne sera pas possible d'aller en-deçà. Cet effectif permet d'assurer, en l'état, un contrôle hebdomadaire du plan de stationnement et de garantir les engagements d'ampleur. Les horaires ont été revus, les agent-e-s sont présents du lundi au samedi de 6h30 à 20h00 et le dimanche si une situation particulière l'exige.

Au cours du 2<sup>ème</sup> semestre, l'effectif a connu peu de turn-over ce qui a induit certaines économies en salaires et en frais de formation puisque cette dernière s'élève à plus de CHF 10'000.00 pour un-e nouvel-le engagé-e. Le taux d'absentéisme qui était de plus de 20 % a passé à 2 %.

La doctrine d'engagement a été revue. Le service de proximité à la population a été développé. Des stands d'information ont été tenus, des contacts réguliers avec les commerçants ont lieu afin d'expliquer les dispositions prises pour certains événements ou d'autres projets d'aménagement urbain.

La politique de stationnement est en cours de révision et génère une charge de travail importante. Il a été notamment relevé que, pour les personnes venant de l'extérieur, le régime de stationnement des cases blanches limitées à deux heures est difficilement compréhensible. En sus du contrôle de ces cases et de toutes les autres, les agent-e-s sont également chargés de la surveillance, la maintenance et la gestion des 17 horodateurs. A relever que les revenus qu'ils induisent ne sont pas très conséquents, environ CHF 5-6'000.00 par mois.

En raison d'une diminution du personnel du guichet, ce dernier est fermé deux après-midi par semaine.

Le service a été démilitarisé, ce qui a fortement changé l'état d'esprit du personnel. Une refonte de la politique managériale a été opérée. Elle est maintenant plus axée sur l'aspect participatif pour gagner en efficience. Cela se traduit par la création de groupes de travail, un renforcement du contact

avec les collaborateurs et une meilleure communication avec les patrouilles. Une amélioration des conditions de travail (informatique, mobilier) ainsi que de l'équipement sont également à relever. La cohésion du groupe est renforcée par des activités communes à l'interne (sport) et à l'externe (loisirs).

La bonne collaboration avec la police neuchâteloise est à souligner. Des contrôles routiers sont réalisés conjointement ainsi que des patrouilles pédestres.

Des échanges prospectifs ont eu lieu avec la sécurité publique de Neuchâtel. Des patrouilles mixtes ont été organisées dans les deux villes, ce qui a permis d'optimiser et d'uniformiser certaines pratiques pour améliorer le quotidien des agents. A l'échelle des chefs de service, des synergies au niveau cantonal ont pu être créées.

Le temps consacré à la gestion des plus de 20'000 macarons annuels auxquels s'ajoutent, entre autres, les journaliers, est important. De plus, il ne faut pas sous-estimer celui dévolu à la coordination entre les divers services (SIEN, SCAN) pour le maintien des infrastructures. Le processus de dématérialisation des macarons est en cours de développement.

**SEP** : L'hiver n'a pas été très enneigé (à ce jour environ 75 cm), le dernier record, dans les minima, datait de 3 ans avec 108 cm. A relever que le record de hauteur date de l'hiver 1980-81 avec 5.62 m. Le service hivernal a donc été réduit. Par contre, la sécheresse n'a pas permis de laver la Ville comme d'habitude ; cette pratique a été arrêtée début mai. Pour le moment, aucune restriction n'est prévue. La citerne de 1'000 m<sup>3</sup> de récolte d'eau pluviale est pleine, mais elle ne suffit largement pas pour une saison, puisque plusieurs dizaines de milliers de m<sup>3</sup> sont utilisés.

Le personnel a connu un turn-over important : 21 départs dont 8 en retraite, 5 licenciements dont 2 en période d'essai et 3 en fin de droit après 2 ans de maladie, 3 démissions et 5 mutations internes. 11 personnes ont été accueillies en placement ; elles viennent de diverses institutions (ORP, AI, etc.) pour plusieurs semaines ou mois. Cet apport de forces de travail est appréciable. Un demi-poste est réservé pour s'occuper d'elles et les encadrer. 6 civilistes ont également renforcé les équipes ainsi que 18 personnes qui ont exécuté des peines de travaux d'intérêt général. 2 apprentis ont terminé leur formation et 3 nouveaux ont été engagés. Ils/elles sont actuellement au nombre de 5. Il serait souhaitable de développer cette pratique pour prévenir un manque de main-d'œuvre future, en particulier chez les chauffeurs puisque prochainement, le service devra en rechercher 5 et qu'il est difficile de trouver du personnel

qualifié. La charge d'encadrement d'un-e apprenti-e est importante. Afin de motiver le personnel, il faudrait envisager de dédommager le/la formateur-trice qui doit être titulaire d'un CFC dans un domaine proche et est tenu-e de suivre une semaine de cours.

En raison du changement climatique et du mandat du Conseil général d'augmenter la surface des espaces verts, tout en maintenant un déneigement simple, une réflexion sur la nature de l'engagement du personnel doit être menée.

Dans le secteur mécanique, une mue du parc des véhicules a démarré avec la commande des premiers véhicules électriques qui se font parfois attendre longtemps. De plus, le bâtiment doit être aménagé pour permettre l'installation de stations de charge. Actuellement, 163 engins roulants sont stationnés dans plusieurs endroits ; à futur, le voyer-chef projette d'en diminuer le nombre en achetant un plus grand nombre de véhicules polyvalents utilisables l'hiver comme l'été.

Le système de points pour l'équipement a été augmenté, il est passé de CHF 300.00 à CHF 600.00 et modifié ; pour recevoir du nouveau matériel l'ancien doit être présenté. Tout le personnel a été équipé de chaussures d'hiver. Un contrat pour les fournitures a été passé avec une entreprise locale.

Le syndicat demande que le temps d'habillement soit compris dans le temps de travail. Le SECO avait promulgué cette recommandation au temps de la COVID.

L'année comptable est particulière puisque la passation de SAP à Abacus a dû être organisée en plus du travail habituel. Il est possible que quelques attributions à un mauvais compte apparaissent, sans que cela n'influence d'aucune manière le résultat final. Afin de limiter au maximum les erreurs, les 20'000 factures pour la taxe déchets ont été établies sous l'ancien système.

## **205 / Forêts**

La gestion est toujours faite par Le Locle dont le territoire s'est agrandi suite à la fusion avec Les Brenets.

Le prix du bois est en baisse, sauf pour le bois de feu.

## **620 / Service des ressources humaines**

Les charges totales sont en forte augmentation en raison, en particulier, des indemnités maternité (+ CHF 100'000.00) et des prestations informatiques (CHF 217'000.00) qui auparavant n'étaient pas ventilées dans les comptes

*Séance du 20 juin 2023*

des services. Les ressources humaines disposent d'applications métier importantes mises à disposition des autres services, entre autres, pour la gestion des heures ou le recrutement.

Le remboursement assurances est en diminution car la Ville n'a reçu des APG COVID que jusqu'en mars, contrairement à 2021 où elles ont été perçues pour toute l'année.

Une nouvelle APG pour les proches aidants est entrée en vigueur. La Ville en a touché pour une employée dont l'enfant a été longuement hospitalisé.

### **621 / Sécurité et santé au travail**

Pas de remarques particulières.

### **700 / Administration des infrastructures**

Rien à signaler.

### **708 / Service des espaces publics**

Toutes les charges de personnel sont enregistrées pour tous les services du SEP et ensuite imputées dans les diverses rubriques.

### **710 / Voirie - frais d'entretien**

Inférieur au budget 2023 et aux comptes 2021.

### **711 / Enlèvement de la neige**

En diminution. Une moyenne sur cinq ans est utilisée pour établir la plupart des chiffres du budget. Peu de neige peut malgré tout induire des charges importantes. Les interventions de privés figurent dans ce compte. Les charges sont donc proportionnelles à la quantité de neige qui a dû être évacuée.

### **715 / Ateliers**

Légère augmentation en raison, entre autres, de la hausse du prix des carburants et du matériel.

## **725 / Déchets des personnes physiques**

Les comptes sont stables. Une économie est réalisée sur la vidange des conteneurs à ordures ménagères grâce aux puces qui indiquent le taux de remplissage de ces derniers. Le poids maximal a été évalué à 125 kg/m<sup>3</sup>. Les puces sont paramétrées à 80 %, ce qui permet de limiter le nombre d'interventions ; l'objectif à atteindre est 90 % de remplissage. Lors de chaque vidange, le poids est relevé, ce qui permet d'évaluer le taux de remplissage et de trouver la bonne fréquence de vidange. Ce système a déjà permis d'en économiser environ 80 par semaine, ce qui représente presque 1,5 jour de travail homme/camion. Actuellement 3 camions-grues lèvent les 356 conteneurs à ordures ménagères ainsi que les 276 conteneurs des entreprises, ce qui constitue la capacité maximale. Cependant, il reste encore une septantaine de conteneurs à poser, bien que l'on rencontre de plus en plus de difficultés à le faire, car personne n'en veut... Cette optimisation permettra d'absorber le travail supplémentaire futur sans avoir recours à de l'aide extérieure. Au terme de la finalisation du réseau de conteneurs enterrés, il est envisagé de supprimer le ramassage au porte-à-porte, ce qui amènera à la suppression d'un camion poubelle traditionnel.

En sus des 632 conteneurs mentionnés ci-dessus, 108 autres enterrés sont dédiés au ramassage des déchets valorisables (papier/verre/huiles/aluminium et fer-blanc/piles) ; ils seront également équipés d'une puce. Le coût d'un conteneur enterré (5 m<sup>3</sup>) est de CHF 15'000.00 alors que celui d'un de surface (2.5 m<sup>3</sup>) est de CHF 2'200.00. Ces derniers sont installés dans des endroits où la quantité d'ordures ménagères ne permet pas de remplir un conteneur enterré dans un délai raisonnable, en dehors du périmètre "UNESCO", dans les zones industrielles.

## **726 / Déchets des entreprises**

Les entreprises de plus de 250 collaborateurs (EPT) n'ont plus l'obligation d'utiliser les services de la ville ; 7 ont envisagé de la quitter et 2 l'ont fait réellement.

Le Parlement fédéral étudie actuellement le dossier de la fin totale du monopole de ramassage par les villes pour les déchets valorisables. Si cela devait être validé, les coûts (non négligeables) pris en charge par les entreprises seraient reportés sur les privés. Les cantons et les villes s'insurgent contre cette idée.

### **727 / Déchetterie intercommunale**

Une charge salariale d'environ CHF 70'000.00 a été enregistrée par erreur dans ce compte alors qu'elle aurait dû l'être dans le 710. Dès lors, en 2023, il faudra rembourser la quote-part de ce montant, facturé en trop, aux communes partenaires.

Tous les coûts ont été réduits au maximum, il n'est donc pas possible d'envisager de faire encore des économies dans cette rubrique.

### **730 / Espaces verts**

Rien à signaler.

### **735 / Centre horticole**

Une restructuration est en cours pour initier une meilleure collaboration avec le personnel du cimetière. Pour optimiser l'efficacité, l'engagement d'un architecte paysagiste est prévu, ce qui permettra une meilleure gestion et une collaboration renforcée avec le secteur de l'urbanisme pour les projets qu'il développe, en particulier en lien avec la gestion de la problématique du réchauffement climatique.

Toutes les plantes utilisées pour la décoration de la Ville, pour le cimetière et le magasin sont produites par le centre horticole.

Il a été constaté que le magasin n'est pas rentable pendant la période hivernale (environ 15 clients/mois), il est donc projeté sa fermeture de fin novembre à fin février et l'éventuelle mise à disposition d'un self-service à l'extérieur.

### **740 / Cimetière et centre funéraire**

Les chiffres restent stables.

### **860 / Sécurité publique**

Les comptes sont stables.

Une économie est réalisée sur les salaires en raison du non remplacement de deux agent-e-s à la suite de la perte du mandat de prestations de Val-de-Ruz.

Les recettes liées à l'occupation du domaine public sont en hausse grâce à la reprise des chantiers et des manifestations. À noter que quelque 340 demandes ont été traitées.

Le montant perçu pour les amendes ne correspond pas au budget qui était surévalué. Afin de mieux coller à la réalité, une baisse a été prévue dans le budget 2023.

La nouvelle doctrine de dénonciation, certes moins répressive mais néanmoins exigeante, est davantage proportionnée pour éviter un déséquilibre par rapport au résultat recherché. Le bon sens et le contact de proximité priment désormais. Elle n'induit pas de répercussions sur les recettes des amendes d'ordre.

La période hivernale clémente de la fin d'année a entraîné moins d'interventions et, par conséquent, moins de dénonciations.

### **902 / Services industriels**

La Ville est tributaire des dividendes qui lui sont versés et ils sont à la baisse en raison des divers projets de Viteos.

L'extinction nocturne ne pose pas de problèmes particuliers à la voirie. Pour pallier ce manque de lumière, chaque employé a été équipé d'une lampe frontale. Les économies induites sont importantes et bonnes pour la nature. La majorité de la population adhère à cette initiative.

### **911 / Eaux - réseau**

Rien de particulier à signaler.

Viteos est toujours au bénéfice d'un mandat de gestion.

Le rapporteur de la sous-commission  
François Perret

## Rapport de la sous-commission des comptes 2022

### Dicastère de l'urbanisme, des bâtiments, des relations extérieures et de la communication (DUBREC)

---

#### Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Lara Zender	POP, rapporteure
	Madame Ilinka Guyot	Les Verts
	Monsieur Alain Vaucher	PLR

La sous-commission s'est réunie le lundi 27 mars 2023 en présence de M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Sarah Steinweg Clark, administratrice, et des chefs de services et responsables suivants :

- Centres 200, 201, 210, 211, 212 et 240 : MM. Antoine Guilhen (architecte communal, chef de service), Mme France Christen-Verdon et Fernando Soria (administrateur) pour le service des bâtiments et du logement (SBL).
- Centres 701, 712, 720 et 721 : MM. Pierre Schneider (chef de service) et Didier Gretillat (responsable administratif de la station d'épuration des eaux - STEP) pour le service technique.
- Centres 150, 250, 755, 765 et 875 : M. Patrick Jobin (chef de service), Mme Anne-Véronique Robert (responsable des permis de construire), et M. Yanick Stauffer (délégué au marketing urbain, commerce, immobilier et foncier) pour le service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement.
- Centre 126 : M. Christophe Mirabile (chef de service) pour le service de la communication.

#### Remarques générales

En préambule, le chef de dicastère évoque les trois facteurs ayant permis aux comptes de la ville d'être meilleurs que prévus initialement. Il s'agit de la maîtrise des charges, d'une augmentation des recettes fiscales sur les personnes morales ainsi que d'une baisse de la facture sociale (restructurations du secteur, dans lequel la Chaux-de-Fonds peut se targuer de devenir exemplaire selon un rapport du Canton).

Au niveau du dicastère, les services vont très bien. Le climat est apaisé et dynamique, chacun travaillant dans une belle harmonie.

Le Service des bâtiments et du logement s'est enfin doté d'une nouvelle architecte communale, qui a débuté son activité à 20% et augmentera progressivement son temps de travail pour atteindre 100% dès l'été, l'architecte communal en place ayant accepté de prolonger son activité afin d'assurer le lien ; le Conseil communal tient à l'en remercier vivement.

Le Service de la communication a retrouvé une ambiance de travail très sereine, l'équipe a été presque entièrement renouvelée et les tâches redéfinies.

Le Service technique est sur le flux courant, il s'agira bientôt de réfléchir à la future retraite de l'ingénieur communal.

Le Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement s'est doté d'un nouveau chef de service afin de chapeauter l'ensemble des secteurs, tout en conservant des responsables de secteurs très pointus. Suite au départ de l'urbaniste communal, un recrutement a été effectué et la personne débutera son activité au 1er septembre. L'équipe au complet sera donc composée d'un EPT supplémentaire, nécessaire au vu du nombre de dossiers actuellement en cours (notamment le plan d'aménagement local, le plan directeur des énergies ou le plan climat). Le nouveau chef de service étant notamment spécialiste de telles procédures, cela permet un renfort appréciable.

## **126 / Communication**

Après avoir traversé une année 2021 difficile, le service a retrouvé le calme en 2022 avec l'arrivée du nouveau chef de service. Au niveau statistique, le site Internet du Tourbillon indique une centaine de pages consultées par jour et le nouveau format BZZ BZZ de petites vidéos développé par le stagiaire médiamaticien rencontre un beau succès avec parfois jusqu'à 10'000 vues par vidéo, touchant ainsi un public plus jeune. Les réseaux sociaux ont bien fonctionné, avec une augmentation des fans ou abonné.e.s de 120% sur LinkedIn (passant de 1'709 à 3'758 abonné.e.s), 8% sur Instagram (passant de 6'798 à 7'333 abonné.e.s) et 2% sur Facebook (passant de 17'837 à 18'170 abonné.e.s).

Les relations avec les autres médias se sont renforcées, dans un cercle vertueux, grâce au repartage de leurs articles sur les réseaux sociaux de la Ville. Le journal Le Tourbillon se porte bien, le passage à 8 pages répond à la demande (le sommaire est désormais complet trois mois à l'avance !) et permet au journal d'être un journal et non plus un flyer.

*Séance du 20 juin 2023*

Même si le Conseil communal est convaincu de son intérêt comme journal officiel afin d'informer la population sur les différents projets de la Ville, certaines critiques ou remarques insistantes sur un éventuel doublon avec Le Ô interpellent. Ainsi une réflexion est en cours afin d'essayer de comprendre ce que veulent les uns et les autres et d'apaiser les choses. Plusieurs scénarii sont en cours d'analyse, notamment pour permettre une réduction des frais d'impression. Un rapport sera prochainement soumis au Conseil général à ce propos.

## **150 / Transports**

Peu de remarques sur ce compte.

En matière de transport public, le chef de dicastère rappelle que si nous pouvons exprimer nos vœux, le Canton décide de l'offre finale (cadences, lignes).

Un.e commissaire s'enquiert de l'état d'avancement du projet de nouvelle gare prévu sur la ligne du Pont - Sagne. Le projet est en effet en cours de développement et sera positif pour le quartier de l'Orée-du-Bois

A la question d'un.e commissaire se demandant pourquoi les revenus de la taxe Co2 diminuent, il est expliqué qu'il s'agit d'une redistribution des montants récoltés, distribués selon la masse salariale AVS et après déduction des aides versées. Comme la taxe est redistribuée sur la base d'une estimation l'année même de son prélèvement, la correction de cette estimation doit être effectuée deux ans plus tard. Ces corrections peuvent fortement varier d'une année à l'autre.

L'étude transfrontalière indiquée dans les comptes traitait de l'influence du télétravail sur le trafic transfrontalier.

L'administratrice indique qu'il y aura prochainement du changement quant à la gestion des cartes CFF. Celles-ci ne seront en effet plus achetées à l'avance, mais vendues sur demande, il n'y aura ainsi plus de risque financier pour la ville. Il n'y aura également plus de limite du nombre de cartes disponibles par commune, ce qui va peut-être nous défavoriser face aux grands centres drainant davantage d'utilisateur.rice.s.

## **200 / Service des bâtiments et du logement**

Il s'agit de la première année de fonctionnement normal du service après la période Covid. Le parc immobilier de la Ville a connu une baisse du taux de logements vacants à 3.4% en 2022, soit en dessous de la moyenne de la Ville qui se situe à 3.91%. En décembre 2022, le taux de vacance est même

passé sous la barre des 3% en atteignant 2.74%, soit nettement en dessous de la moyenne locale. Des moyens supplémentaires ont été accordés par le Conseil communal afin de mettre à jour davantage d'appartements vétustes.

Le secteur conciergerie est stable avec un engagement un peu plus grand dans les collèges.

Des travaux pour un peu plus de 11 millions ont été réalisés sur l'ensemble du patrimoine administratif : rénovation des Anciens abattoirs, chantier à la bibliothèque de la ville avec l'aménagement des combles, rénovation de l'Ancien Stand pour le nouveau Muzoo et réaménagement de l'accueil au SCAS.

Parmi les autres travaux effectués, plusieurs raccordements au CAD, des rénovations de toitures, de fenêtres et de façades de bâtiments (amélioration énergétique de l'enveloppe), mais également des rénovations de cages d'escaliers, de buanderies, etc. qui ne sont pas forcément visibles, mais participent à la bonne tenue d'un immeuble.

Dans le cadre de son mandat de gestion pour la caisse de pension, 53 chantiers ont été menés par le service pour un montant de CHF 1'900'000.-.

Au niveau administratif, l'année a été particulière, avec la préparation du passage du système comptable de SAP à ABACUS. Un énorme travail a été effectué au niveau de la gérance (baux, contrats,...) afin de transcrire l'ensemble des dossiers sur ABACUS.

A la question d'un.e commissaire sur la nécessité de différencier, dans les comptes, le salaire du personnel d'entretien ou administratif, il est expliqué que cela est nécessaire car l'ensemble des employé-e-s ne sont pas soumis aux mêmes taux de cotisation Suva en fonction des tâches effectuées.

A la question d'un.e commissaire quant à l'adhésion à Lignum il est indiqué que s'agissant de l'association des professionnels du bois, cela paraissait opportun en vue de la prochaine réalisation d'une toiture bois pour la future patinoire.

## **201 / Bâtiments divers d'utilité publique**

La grêle avait causé beaucoup de dégâts dont les indemnités n'ont parfois été reçues qu'une année plus tard. Dans certains cas, les dommages n'ont été qu'esthétiques, par exemple sur le nouveau cuivre du Muzoo qui est resté fonctionnel, mais gondolé. Au final, une indemnité générale a été reçue.

Des déprédations ont été constatées aux Anciens Abattoirs, notamment une effraction et utilisation d'extincteurs, dont le coût a atteint CHF 40'000.-. La

société de surveillance NSA a ainsi été engagée pour effectuer des rondes. Dès 2024, la conciergerie sera sur place et permettra de réagir plus vite. Il est également espéré que le lieu, gagnant en "qualité" puisque le bâtiment continue à être rénové et amélioré, attirera de moins en moins les vandales. Le lieu reste cependant compliqué à gérer.

Un-e commissaire se questionne sur ce que la ville peut entreprendre, car outre les déprédations mentionnées aux Anciens abattoirs, il y en a également eu au parc des musées et souhaite savoir quelles solutions sont privilégiées, notamment les approches basées sur la prévention sociale. L'administrateur relève également les problèmes dans les ascenseurs de la gare. Le chef de dicastère rappelle que toutes les villes connaissent de telles situations. Le service de la jeunesse s'adresse régulièrement aux jeunes, mais il y a d'autres populations qui sont difficiles à cerner. Il ne faut cependant pas dramatiser car si ces populations désœuvrées sont difficiles à gérer, elles ne génèrent pas de véritable danger.

Si les frais de chauffage ne présentent dans les comptes 2022 pas encore d'augmentation, cela est probablement dû à un décalage saisonnier. Les effets seront sans doute visibles aux comptes 2023 car les décomptes de charge seront faits d'ici juin. Dès le début de la crise, les températures ont cependant été diminuées dans chaque bâtiment. L'administrateur exprime une certaine crainte que tous les décomptes n'aient pas été correctement fait suite au passage à Abacus. À vérifier dans quelques mois.

## **210 / Gérance – secrétariat**

Les activités de la gérance ont été marquées en 2022 par le passage à Abaimmo.

## **211 / Bâtiments locatifs**

Les principaux travaux sont évoqués : les immeubles Crêtets 22-26, la mise en place de panneaux photovoltaïques, la rénovation de cages d'escaliers et surtout d'appartements vétustes.

La différence entre les pertes sur débiteurs (provenant par exemple de la location d'une salle par exemple) et les pertes sur loyers est expliquée, cette dernière ne concernant que les loyers avec des baux.

## **212 / Parkings**

Le compte 3441900 indique la dévaluation du terrain sur lequel se trouvera le parking de la Ronde due aux coûts de dépollution non prévus apparus lors des travaux.

La réparation de la barrière réglant l'accès au parking de l'hôpital a permis une augmentation des recettes. De plus, une amélioration supplémentaire sera mise en place dans la gestion du parking pour les employés du RHNe en se tournant vers le même prestataire de service de gestion de parking que celui choisi pour celui de la Ronde. Il sera en outre agrandi cette année et couvert de panneaux photovoltaïque. À noter que ce parking est rentable s'il ne neige pas trop. Dès qu'il faut prévoir du déneigement, le bénéfice est significativement moindre.

## **240 / Domaines**

Aucune remarque sur ce compte.

## **250 / Foncier**

Au niveau foncier, l'année a été marquée par la fin des offres de rachats de terrains en DDP, entraînant davantage de gains. Restent 199 biens en droits de superficie. La nouvelle procédure ainsi que les nouveaux prix seront définis cette année.

La réévaluation indiquée en charges pour le terrain situé à Cornes-Morel a été nécessaire après avoir étudié davantage ledit terrain, à la suite de l'intérêt d'investisseurs. Il a été démontré que celui-ci sera difficile à valoriser.

Le terrain de l'îlot A n'a pas encore été vendu, il le sera lorsque le permis de construire, dont la demande a été déposée, aura été obtenu.

Finalement, les locations perdues suite à la résiliation de plusieurs baux sur le site de l'ancienne scierie des Eplatures dans l'optique des projets en cours, sont évoquées. Il s'agit notamment de bâtiments ou d'emplacements pour l'entreposage de matériel.

## **701 / Service technique - 712 constructions nouvelles**

L'année 2022 a été chargée en chantiers avec la fin du réaménagement de la RC 1320, l'aménagement de la rue du Commerce dans l'optique de la fermeture du Grand-Pont, le tronçon Brigades internationales – rue du Coq, le Carrefour Alexis-Marie-Piaget/Bel-Air/Capitaine (ainsi que le petit parc attenant), la création d'un trottoir rue du Lazaret en collaboration avec Viteos qui y installait le chauffage à distance, la création d'un trottoir rue des

*Séance du 20 juin 2023*

Menées et le changement du revêtement sur la rue Abram Louis-Breguet. À cela se sont ajoutés plusieurs aménagements de zones 30, les rénovations de trottoirs publics et la réfection de divers revêtements. Du point de vue des ressources humaines, le service technique n'a pas connu de changement en 2022.

A la question d'un-e commissaire sur les retours reçus concernant les pavés posés sur la rue du Collège-Industriel, il est indiqué qu'aucune remarque négative n'a été faite. Des tests scientifiques ont été commandés sur la résistance au gel des pavés et confiés à une entreprise de la place. Les nouvelles sont pour l'instant favorables. Ces mêmes pavés devraient être posés sur la Place du Marché.

Une question est posée sur le projet d'acquisition d'un drone, non encore réalisé. Bien que l'intérêt pour ce projet demeure, il est temporairement mis de côté, la législation compliquant les choses (notamment dû à la zone d'approche de l'aéroport) et l'opportunité de mandater des entreprises externes à des coûts raisonnables étant possible.

L'augmentation des frais de port est notamment due aux divers contacts pris auprès des riverains lors de chantiers importants concernant les trottoirs, parfois à plusieurs reprises.

L'entité cantonale Nevia, s'occupant de l'entretien de l'autoroute sur mandat de la Confédération, est financée en grande partie par l'Ofrou. Ainsi la ville facture ses prestations d'entretien de la N20 à Nevia.

Des précisions sont données quant au calcul de la taxe d'équipement. Celle-ci couvre l'entretien des équipements à ajouter/remplacer lors de travaux (routes, trottoirs, éclairage public, évacuation des eaux). Seules peuvent être facturées les transformations ou les changements d'affectation qui ont un impact sur les équipements. L'évaluation des projets mis à l'enquête est parfois difficile. Sont pris en compte le volume SIA (6.-/m<sup>3</sup>) et, pour les nouvelles constructions, la surface du bien-fonds (9.-/m<sup>3</sup>).

Concernant les remboursements de tiers lors de dégâts commis sur de la signalisation, il est souvent difficile à déterminer qui en est responsable, sauf si les personnes se dénoncent ou s'il y a des témoins.

Les commissaires s'inquiètent des répercussions des travaux sur le Grand-Pont. Le Canton a dû trouver des solutions qu'il a cherchées en collaboration avec la Ville. Dans cette perspective, la rue de Morgarten a été adaptée (création d'un trottoir, élargissement de la chaussée sur le tronçon le plus étroit en reprenant du terrain privé). Aucun autre chantier n'est prévu sur les axes nord-sud pendant ces deux ans. Au niveau du trafic, des bouchons se

forment sur la rue du Midi aux heures de pointe, mais rien de catastrophique. Cela permet d'imaginer que la réouverture du Grand-Pont redimensionné ne sera probablement pas problématique. Une plate-forme d'observation sera montée au sud-est du Grand-Pont afin que la population puisse avoir un point de vue intéressant sur le chantier.

## **720 / Stations d'épuration (STEP) - 721 réseau séparatif**

Le chef de service évoque une année 2022 très chargée, marquée par de gros chantiers, notamment la suite du chantier pour le traitement des micropolluants et l'augmentation de la capacité de dégrillage des eaux excédentaires dont la mise en service a été effectuée à la fin de l'année. Il faudra dans ce cas (dégrillage) faire encore quelques améliorations, un dysfonctionnement sera notamment réglé sous garantie.

Le chef de service souligne la mauvaise surprise survenue en cours d'année puisqu'un remboursement des montants reçus pour l'énergie produite rémunérée, provenant d'une erreur de comptage, a été réclamé. Viteos a admis dans ce cas une erreur de communication et a accordé un rabais de CHF 10'000.-. Alors que nous recevions environ CHF 150'000.- par an, ces revenus ont diminué à env. CHF 10'000.-, comme indiqué dans les remarques. Le delta de CHF 350'000.- par rapport au budget affiché dans les comptes 2022 est ainsi dû au remboursement susmentionné. Malgré ce chiffre, le résultat final reste en-deçà du budget, notamment dû à un poste vacant à repourvoir. Un changement de responsabilité a été décidé en automne 2022, puisque le poste de responsable de la station d'épuration, à la suite du départ à la retraite du titulaire, a été scindé en deux entre un responsable administratif et un responsable technique. Les coûts en matière d'électricité n'ont pas encore augmenté, cela devrait apparaître en 2023. La diminution des boues traitées par Vadec est due notamment à moins de matière restante (davantage déshydratée). L'augmentation des réparations sur les installations existantes a été nécessaire suite au vieillissement des équipements. Des réflexions sont menées sur la possibilité de faire durer le plus longtemps possible ces équipements datant de la précédente rénovation (2003-2004). Concernant les frais de prestations informatiques, un basculement dans la philosophie du projet de supervision a été opéré puisque davantage de frais (fournitures, logiciels) sont désormais directement à la charge de la Step (compétence métier) et moins par le biais du Sien (compétence transversale).

Suite à une demande de précision d'un.e commissaire sur le traitement des boues des communes externes facturées, il est rappelé que quelques habitations de la zone urbaine sont encore dotées d'une fosse septique. Le traitement des boues issues des vidanges ne leur est pas facturé puisque leurs propriétaires s'acquittent tout de même de la taxe d'épuration. Les

restaurants devront à l'avenir probablement s'équiper d'un séparateur de graisses, une révision de la norme (en consultation) l'obligeant dès 150 repas par jour contre 300 actuellement.

Le centre 721 correspond à l'entretien des canalisations. Notre réseau d'égout est très vétuste à certains endroits. Des remplacements ou tubages sont fait régulièrement. Plus aucun tuyau de plomb n'est utilisé, il s'agit surtout de béton ou de plastique.

## **755 / Urbanisme, mobilités et environnement**

En 2022, le service a été marqué en fin d'année par le départ de l'urbaniste communal, chef du secteur planification, dont les tâches/dossiers ont dû être répartis entre les deux autres chefs de secteur avant l'arrivée du nouveau chef de service. Ce dernier reprend les tâches/dossiers du chef du secteur planification jusqu'au prochain remplacement de l'urbaniste communal.

La fermeture estivale de la place du marché a réservé de belles surprises, comme un défilé de mode Emmaüs ou des places de jeux éphémères qui ont rencontré un beau succès. Des contacts étroits sont entretenus avec les commerçant.e.s. Ainsi, pour favoriser le passage à l'E-Abeille des visites ont été faite aux commerçant.e.s, un par un, pour leur proposer une formation. Malgré le passage à l'application, les cartes restent très utilisées, le fait d'avoir gardé les deux possibilités est donc un bon choix. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, 6'800 client.e.s sont actif.ve.s, cela démontre que le nombre de personnes touchées par la monnaie locale est important.

Du point de vue du marché immobilier, la PPE reste essentielle pour le développement démographique. La Ville imposera ainsi aux promoteurs de l'ancienne scierie des Eplatures de construire de la PPE afin de diversifier le tissu du quartier. Les transferts immobiliers reprennent l'ascenseur dans ce domaine et sont positivement corrélées avec l'évolution démographique. Cela permet de conserver certain.e.s habitant.e.s cherchant à acheter des biens et qui seraient parti.e.s ailleurs autrement et d'en attirer d'autres.

Le secteur des permis de construire note une explosion des demandes pour la pose de panneaux solaires et de PAC. Le plan directeur solaire en préparation devrait encore promouvoir ces installations.

Beaucoup de dossiers ont été remis sur l'ouvrage concernant l'Unesco. Un rapport en matière d'énergies renouvelables doit notamment être soumis à l'Office fédéral de la culture, puis présenté aux conseillers communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds et débouchera sur un plan directeur solaire. Basé sur la directive actuelle permettant de remplir 60% de la surface des

toitures dans le périmètre Unesco, le plan directeur solaire permettra, selon la volonté du Conseil communal, de favoriser encore davantage l'implantation de panneaux solaires. En liant ce plan à notre directive, cela permettra de le faire évoluer plus facilement en fonction des avancées technologiques.

La Fondation patrimoine, gérée par le secteur permis de construire, se porte bien et les appels aux dons réalisés depuis quelques années rencontrent un bon succès. Cela permet de rappeler aux propriétaires/bénéficiaires l'utilité de valoriser et de pérenniser notre patrimoine. On note une certaine prise de conscience sur le fait que notre patrimoine vaut la peine d'être préservé s'est développée ces dernières années.

Les tâches liées à la salubrité présentent deux volets. Celui de l'habitat (moisissures, problèmes d'humidité) et celui plus social (hygiène des appartements, cas relevant par exemple de syndromes de Diogène). Les gérances font davantage appel à des entreprises spécialisées pour les questions des nuisibles ou des problèmes d'humidité. La ville intervient plus particulièrement pour les questions en lien à l'hygiène de l'habitat et pour les nids de guêpe.

Le contrôle des champignons est toujours très apprécié par le public et a connu une grande année en 2022 avec des variétés très diverses.

La lutte contre les pigeons reste difficile, toutes les villes rencontrent les mêmes problèmes. Des pièges sont actuellement mis en place, représentant le meilleur moyen d'éviter leur prolifération. La campagne mise sur pied il y a 5 ans, demandant de ne pas nourrir les pigeons, a été relancée. A la question d'un-e commissaire de savoir si la grippe qui avait touché les pigeons a aidé à diminuer leur nombre, il est indiqué qu'en effet beaucoup d'individus ont été touchés, mais que ces pertes ont été rapidement comblées. Les commissaires évoquent également le nombre croissant de goélands. La question de savoir s'il s'agit de prendre également des mesures les concernant sera posée au service de la faune, des forêts et de la nature.

La cheffe de secteur salue le travail des collaborateurs.rice.s lors de mises en bière pour le départ des corps rapatriés à l'étranger, tâche délicate pour laquelle il n'existe pas de formation.

Concernant l'important dossier de révision du PAL, qui a occupé fortement le service en 2022, notamment avec la commission du plan de site, un dernier gros coup de collier doit être donné d'ici la fin 2023 puisque le passage au Conseil général, après examen au SAT, doit être fait au printemps 2024. Les délais sont serrés, et la Ville n'arrivera probablement

pas à les tenir. Le Canton n'a cependant pas souhaité rediscuter ces délais, position regrettée par l'Association des communes neuchâteloises.

Au niveau des comptes, les principaux dépassements ont surtout été dus aux amortissements. Des crédits complémentaires ont également été accordés pour les transactions foncières liées aux reprises des trottoirs (en augmentation car liées aux aménagements urbains) ou pour l'animation de la place du marché piétonne.

Dans l'activité courante du secteur, il est relevé qu'en 2022 de nombreuses demandes de permis de construire de minime importance ont été déposées, mais peu de projets d'envergure.

Les demandes pour le traitement de nuisibles ont été moindres, quasiment aucun nid de guêpes en 2022 par rapport à un très grand nombre en 2021. Les autres prestations, comme la lutte contre les punaises de lit, ne sont pas proposées par la Ville qui ne donne dans ces cas que des conseils. Il y a cependant de plus en plus de sociétés privées actives dans ce domaine.

Il est relevé la difficulté pour les services de prévoir les prestations informatiques, ces dernières sont facturées par le SIEN et il n'existe pas de suivi sur l'année, uniquement une facture annuelle. Cela rend difficile les prévisions sur l'augmentation des charges pour les services. L'augmentation s'explique par ailleurs par le renforcement de la sécurité informatique, en lien avec les différents piratages, dont celui de l'Unine, qui ont eu lieu en 2022 dans le Canton.

## **765 / Politique de stationnement**

L'ensemble des recettes provenant des parkings "Bois Noir" et "Eplatures" est entièrement reversé à leurs propriétaires. Ce montant est comptabilisé comme une location, au 31600100. Concernant le versement au fonds de mobilité, il a été décidé par le Conseil communal d'attribuer le montant réglementaire maximal au fonds de mobilité (CHF 411'000.-). Selon le règlement, il peut varier entre 10% et 30% des recettes et peut être utilisé pour des mesures de mobilité (amélioration d'une ligne de bus, création d'un nouveau parking d'entrée de ville). 30% y ont été versés en 2022. 10% supplémentaires ont été versés au nouveau fonds vélos, soit CHF 137'000.- qui seront utilisés pour l'aménagement de pistes cyclables, le développement du réseau vélos en libre-service, ou de nouvelles vélos-stations.

## **875 / Prévention incendie**

Afin de répondre aux exigences légales, les frais relatifs à la prévention incendie ont dû être identifiés au 755 et réunis dans ce centre. Aucune remarque particulière n'est faite sur celui-ci.

La rapporteure de la sous-commission  
Lara Zender

## Comptes 2022

### Rapports du Conseil communal, de la Commission financière et des sous-commissions

#### DISCUSSION GÉNÉRALE

**M. Cédric Haldimann**, président : Voici comment nous allons procéder pour le traitement du point 3) relatif aux comptes.

Pour la discussion générale, en premier lieu, je vais céder la parole au président de la Commission financière, puis à son rapporteur, s'il le souhaite, selon l'art. 77 de notre règlement général.

Les groupes pourront ensuite prendre la parole pour leur prise de position générale. Le Conseil communal interviendra après ce premier tour de parole.

Nous passerons ensuite à l'examen de détail, centre par centre. Toutes les questions pourront être posées. Le Conseil communal répondra également à toutes les interpellations encore en suspens et non traitées.

Nous passerons enfin aux investissements, centre par centre également, avant de voter l'arrêté relatif aux comptes 2022.

**M. Maël Iseli**, président de la Commission financière : Pour l'examen des comptes 2022, la Commission financière s'est réunie à trois reprises : le 26 avril et les 10 et 16 mai 2023.

Le Conseil communal a participé *in corpore* à l'ensemble des séances, accompagné de Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances, et de Mme Virginie Rais, rédactrice des procès-verbaux.

Les comptes 2022 présentent un déficit de CHF 6,7 millions, soit une amélioration de plus de CHF 7,5 millions par rapport au budget. En regard des comptes 2021, le déficit est également inférieur puisqu'il s'élevait à plus de CHF 10,3 millions.

Le résultat économique – retranché par rapport aux comptes, notamment, de 5 millions de réévaluation de la participation à Viteos, 1,2 million de bénéfice sur les ventes de terrains et immeubles, 1,9 million de prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle – se monte, lui, à 14,8 millions.

Les investissements totaux sont restés loin de ce qui était budgété et représentent 20,8 millions.

Les comptes 2022 ont été acceptés à l'unanimité par les membres de la Commission financière le 16 mai 2023.

Le résultat étant bien meilleur que le budget, il faut savoir se réjouir des bonnes nouvelles se trouvant derrière cette embellie.

Premièrement, les recettes fiscales sont en augmentation et sont 5,9 millions meilleures que ce qui était budgété. Nous pouvons y voir différentes raisons, telles que les prémices de l'inflexion du rapport départs/arrivées des contribuables dans notre commune ou une période conjoncturelle très bonne, permettant des rentrées fiscales des personnes morales en augmentation. Il faut aussi reconnaître certains effets positifs de la dernière réforme fiscale, notamment les rentrées de l'impôt foncier et l'augmentation de l'impôt des frontaliers.

Deuxièmement, la baisse de la facture sociale avec 3,4 millions de moins que ce qui était budgété : cela constitue une nouvelle dont nous ne pouvons que nous réjouir. Les effets de la Covid-19, notamment, n'ont pas été aussi catastrophiques que ce à quoi on pouvait s'attendre.

Troisièmement, il faut souligner à nouveau l'excellent respect des budgets par le personnel communal : ceux-ci ne sont pas dépassés depuis plusieurs années et c'est une très bonne chose.

S'il faut savoir se réjouir, il faut également savoir raison garder et être conscient de la situation actuelle de notre Ville.

Oui, les comptes sont bien meilleurs que le budget, mais ils restent déficitaires de 6,7 millions. 2022 fut une année excellente pour le tissu industriel de notre ville, notamment avec des records atteints dans l'horlogerie de luxe. Il devrait être indispensable de pouvoir faire des réserves lors de ces années de haute conjoncture, afin d'absorber les chocs des périodes plus délicates.

Dans notre situation, nous avons tout de même un déficit qui continue de diminuer la fortune de notre Ville. Celle-ci a diminué de 6,7 millions en 2022, pour s'établir à un peu moins de 135 millions au 31.12.2022. Les groupes de droite ont exprimé à de nombreuses reprises, durant cette législature, leur inquiétude quant à l'évolution de celle-ci : selon les prévisions actuelles, les 40 millions de fortune devraient être franchis durant la prochaine législature et nous risquons, à ce moment, de ne plus être maîtres de notre destin.

Nous sommes tous conscients que l'avenir de la ville peut être radieux à l'horizon 2035 avec l'ensemble des investissements engagés dans notre région. C'est à nous d'être responsables, et ce sera le rôle du Conseil

communal et de la Commission financière de travailler sur des solutions pour se donner la chance de tenir jusque-là.

Je tiens à remercier tout le personnel communal pour le sérieux dont il a fait preuve dans le respect des budgets, ainsi que toute l'administration financière pour l'élaboration des comptes 2022, réalisée avec sérieux dans une période extrêmement chargée due à la migration du logiciel informatique de gestion. Je remercie également tous mes collègues de la Commission financière pour leur engagement.

**M. Andy Favre**, rapporteur de la Commission financière : Rien de particulier à ajouter, si ce n'est réitérer mes remerciements à l'ensemble du personnel communal, principalement à la cheffe du Service des finances, au Conseil communal, ainsi qu'à l'ensemble des collègues de la Commission financière.

**M. Christian Piguet**, Les Vert-e-s : *Bienvenue chez les Tchaux* ! Ancienne exhortation, qui avait fait couler beaucoup d'encre. Mais à l'occasion de ces comptes 2022, c'est le moment de s'en souvenir. Même avec panache, il n'y a plus de quoi se moquer de la ville de La Chaux-de-Fonds. Non, nous ne sommes plus une cour des Miracles, mendiant le jour et bien portants la nuit.

Voyons donc ces comptes 2022 : le déficit de 6,7 millions a été divisé par deux par rapport aux 14,3 millions du budget. Bravo pour ce résultat. Allez, un roulement de tambour, car ces comptes 2022, c'est une affaire qui roule !

Les investissements ont aussi été réduits d'un facteur deux, passant de 43,6 millions au budget – était-ce un peu trop de pifomètre ? – aux 20,8 millions aux comptes 2022. Là, c'est moins bien, car nous souhaiterions que nos projets de réaménagements se réalisent plus rapidement.

Nous savons bien que les 100 % des investissements ne sont jamais atteints : il y a toujours des impondérables, en particulier dans notre cinquième langue nationale que sont les oppositions... Néanmoins, par le passé, c'était plutôt 30 % de réduction et non ces 50 %. Mais le Conseil communal nous a dit prendre certaines mesures pour y remédier.

Au budget 2022 figurait le nombre de 995 EPT. Or, ce nombre maximum n'a pas été dépassé – ce qui est bien – ni atteint, puisque l'on a 988, à peu près. Ce n'est pas forcément une bonne nouvelle, puisque le personnel est souvent sous pression.

Nous constatons que les demandes de certains groupes lors du débat sur le budget 2022 ont été très largement dépassées, puisque l'on se disputait à propos de 2 EPT en moins, d'un déficit à réduire de quelques centaines de

milliers de francs et d'un budget d'investissement un peu trop généreux. Ce budget 2022 avait été refusé par quelques personnes. Au vu de ces comptes 2022, les débats au sujet du budget 2022 paraissent aujourd'hui un peu dérisoires.

Le groupe des Vert-e-s acceptera les comptes 2022, en notant deux choses :

1. Que l'on sent, dans ces comptes, un souffle d'optimisme et de mieux-être à La Chaux-de-Fonds ; et cela, nous l'apprécions beaucoup.
2. Que depuis la réforme fiscale cantonale, qui avait provoqué un déficit de 13,3 millions aux comptes 2020, celui-ci s'est réduit à 10,3 millions en 2021 et à 6,7 millions aux comptes 2022, soit environ 3 millions de moins chaque année. C'est dire les efforts qui ont été consentis pour parvenir à ce résultat.

Pourquoi ce déficit de 6,7 millions réduit d'un facteur deux ? Je crois que M. Maël Iseli l'a bien expliqué, je ne vais donc pas revenir sur ces éléments, qui sont une baisse de la facture sociale et une augmentation de la fiscalité.

Citons un certain Maurice Blondel : « L'avenir ne se prévoit pas. Il se prépare. » Alors, préparons. Car il reste encore des injustices : nous avons beaucoup parlé de géotopographie, mais aussi de la répartition de l'impôt des personnes morales. Il est nécessaire, dans ce canton, de pratiquer une meilleure péréquation entre communes, quand l'impôt des personnes morales représente 14 % des impôts à La Chaux-de-Fonds et 50 % dans certaines autres communes.

En outre, il nous reste beaucoup à faire pour préparer l'avenir. On peut citer quelques exemples : la réduction du pouvoir d'achat des plus démunis, l'inégalité de genres, les réfugiés, l'isolement, la rupture sociale, le manque de participation citoyenne. Ainsi que la domiciliation, les émissions de CO<sub>2</sub>, la biodiversité, la mobilité. Et encore bien d'autres...

S'agissant de la politique de domiciliation, elle n'a pas encore déployé ses effets en 2022 et c'est bien normal. Mais des projets sont lancés. Le SEco a été très actif, et nous espérons que ces efforts vont avoir un impact à moyen terme.

Tout en se réjouissant vivement du résultat de dimanche, la Ville de La Chaux-de-Fonds devra mettre en musique cette loi du climat au niveau communal. Un pas important a été fait avec les projets de chauffage à distance et le solaire. Il ne s'agit pas tellement de sauver la planète, car celle-ci pourrait très bien se débrouiller sans nous, mais c'est de sauver l'humanité.

Encore un mot sur une grave injustice : l'emprise au sol de la voiture – avec routes, autoroutes et parkings – en comparaison avec les autres modes de transport que sont les TP, le vélo et la marche. Ce serait une nouvelle manière de traiter les défis de transport et de mobilité que de partager équitablement l'emprise au sol, donc un quart pour les piéton-ne-s, un quart pour les vélos, un quart pour les trains, bus, taxis, et un quart pour les voitures. Oui, aujourd'hui, en utilisant autant de surface au sol, les automobilistes sont des privilégiés qui s'ignorent.

N'oublions pas, comme le dit Warren Buffet, que si « Quelqu'un-e est assis à l'ombre aujourd'hui, c'est parce que quelqu'un-e a planté un arbre il y a longtemps ». Et La Chaux-de-Fonds, improbable ville à 1'000 mètres, a tous les atouts pour résister aux îlots de chaleur. Donc, « aux arbres », citoyen-ne-s !

Analyser les comptes d'une année, c'est bien sûr les résultats financiers, mais pas que. C'est aussi : en 2022, qu'avons-nous fait ? Pour le savoir, nous avons ce fameux rapport de gestion, de 238 pages. Il y a tout dans ce rapport : les dossiers politiques, les objets déposés au Conseil général, les objets déposés mais pas encore traités, et tous les rapports de gestion des différents services. Alors, un grand merci pour ce rapport, et un immense merci à tout le personnel pour tout ce qui a été accompli.

Revenons aux comptes 2022 et, face à ce beau résultat, nous tenons enfin à remercier très vivement le Conseil communal, les cadres de l'administration, ainsi que tout le personnel. Nous savons que chacun agit pour le mieux de notre ville et cela mérite toute notre reconnaissance.

Je suis tenté de vous remercier de votre attention, mais peut-être que mes bavardages vous ont ennuyés. Concluons en remerciant encore une fois cette ville de La Chaux-de-Fonds pour tout ce qu'elle fait pour nous, mais aussi – et surtout – pour tout ce que nous pouvons faire pour elle (c'est une adaptation d'une citation de Kennedy).

**M. Pierre-Alain Borel, PS :** Avec un déficit de 6,7 millions de francs, alors que le budget tablait sur un excédent de charges de 14,3 millions, nous nous retrouvons devant un chiffre inférieur de moitié, et même davantage – j'ai fait le calcul, cela doit faire à peu près 51-52 % – par rapport aux prévisions.

13,3 millions de déficit en 2020, 10,3 millions en 2021, et maintenant 6,7 millions : comme l'a relevé mon préopinant, on diminue à peu près de 3,5 millions chaque année. Ainsi, peut-on espérer un déficit d'environ 3,5 millions en 2023 ? L'avenir nous le dira. Nous nous réjouissons d'ores et déjà d'avoir la réponse.

Avec ces comptes, nous constatons une nouvelle fois que les charges de notre Ville sont parfaitement maîtrisées, et que les deniers publics sont utilisés avec beaucoup de parcimonie. C'est ici l'occasion pour nous d'adresser tous nos remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de la Ville, aux responsables de service et au Conseil communal, pour leur travail, leur créativité et leur rigueur. Un grand merci à vous tous.

Si ces bons résultats s'expliquent aussi au niveau des charges, notamment par une facture sociale bien en deçà de ce qui avait été estimé et communiqué par le Canton, ils s'expliquent aussi par une hausse des recettes fiscales et une situation économique extrêmement vigoureuse.

Toutefois, alors que toutes les communes du canton présentent des excédents de recettes pour 2022 – et envisagent même, pour certaines, des baisses de la quotité fiscale – seules Le Locle et La Chaux-de-Fonds annoncent des déficits. De là à imaginer que cela s'explique par une surcharge financière liée à la géotopographie, je vous laisse juges. Une bonne occasion, toutefois, pour insister, une fois de plus, afin que ces surcharges soient dûment reconnues par le Canton et compensées à leur juste valeur.

Mais alors que les recettes issues des personnes morales atteignent péniblement les 15 % de l'ensemble des recettes fiscales – alors que cette proportion peut dépasser plus de 50 % dans certaines communes – force est de constater que nous avons un problème structurel au niveau des recettes. Là également, nous plaidons pour une meilleure péréquation cantonale des recettes des personnes morales. De même, nous comptons sur une plus juste répartition des investissements et des soutiens du Canton.

Malgré tout, rarement depuis ces 15 dernières années, nous n'aurons eu autant de raisons d'être optimistes. En effet, après deux années de Covid, l'incertitude grandissante sur le plan géopolitique et l'inflation, dont nous avons presque oublié qu'elle pouvait exister, notre commune a pu accorder au personnel des échelons qualitatifs et quantitatifs, ainsi qu'une prise en compte de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Par ailleurs, La Chaux-de-Fonds poursuit, peu à peu, une transformation en profondeur, que ce soit en termes urbanistiques, culturels, ou au niveau de nos infrastructures. La ville bouge, s'embellit, en même temps qu'elle se forge une belle renommée. De nombreux projets, qui paraissaient inaccessibles, sont en voie de réalisation. On peut penser à la place du Marché en zone piétonne, au MUZOO, à la réhabilitation des Anciens abattoirs, à la piscine des Mélèzes, à la patinoire, et à tellement, tellement d'autres choses encore. Autant de choses rendant notre ville plus attractive, et qui devraient contribuer à faire venir de nouveaux habitants, ainsi que des entreprises.

Devant ce constat plutôt réjouissant, on déplore cependant une ombre au tableau. En effet, seuls 50 % des investissements prévus ont été réalisés. Pour illustrer notre propos, je vais citer quelques exemples pris au hasard dans la liste des investissements.

- Nous avons CHF 350'000.- pour la fontaine ludique du Bois du Petit-Château : nous avons finalement dépensé moins de CHF 26'000.-. Nous n'avons évidemment pas fait la fontaine...
- Nous avons CHF 4'354'000.- pour la rénovation de l'Ancien Stand : nous avons dépensé – c'était lié au MUZOO – un peu plus de 1,8 million.
- Nous avons CHF 240'000.- pour la contribution Pont-Neuf Grenier : nous avons dépensé zéro franc.

Alors, si pour 2022, cette situation s'explique en partie par des difficultés d'approvisionnement en matériaux, ce n'est pas la première année que ce qui est réalisé est bien en dessous de ce qui est planifié, en raison d'un prestataire indisponible ou de ressources internes insuffisantes.

Dans ses arbitrages, le Conseil communal aura renoncé à des investissements qui auraient pu être réalisés, pour choisir des investissements qui, finalement, ne seront pas faits ou seulement partiellement, et qui seront reportés l'année suivante et peut-être encore l'année d'après, et ainsi de suite.

Si nous souhaitons assurer à la Métropole horlogère un développement suffisant, il est nécessaire que nous investissions suffisamment et que les projets ne soient pas sans cesse repoussés. C'est ainsi que nous souhaitons que le Conseil communal mette en place des outils permettant de gagner en efficience : la planification des investissements doit être plus précise, se faire avec davantage de certitude, afin d'avoir moins de temps de latence lié aux oppositions, à des délais mal planifiés, à des projets qu'il faut redéfinir ou encore à des travaux qui ne peuvent pas se réaliser en même temps. Vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera les comptes 2022.

**Mme Jennifer Angehrn**, UDC : Le groupe UDC salue l'amélioration de 7,6 millions de francs par rapport au déficit de 14,3 millions prévu au budget, et les résultats des comptes 2022 avec un déficit défini de 6,7 millions.

Nous sommes heureux de constater que les charges de personnel et les dépenses sont maîtrisées, et il s'agira désormais de trouver de nouvelles recettes afin de permettre à la Ville de renouer avec les chiffres noirs. Pour cela, il faudra compter sur une attractivité accrue afin d'attirer de nouveaux citoyens, grâce aux différents projets ambitieux prévus dans la région.

Il faudra aussi que l'Etat accorde sa contribution en augmentant drastiquement le montant attribué pour les charges de géotopographie, ce qui devrait permettre de nous rapprocher d'un équilibre financier à moyen terme.

Bien entendu, nous ne pouvons pas non plus être euphoriques en découvrant un résultat présentant un déficit. Surtout que, pour l'obtenir, il ne faut pas oublier que la Ville a dû prélever 1,9 million dans la réserve de politique conjoncturelle. Mais nous sommes tout de même satisfaits de l'amélioration obtenue par rapport au déficit initial. Nous serons donc attentifs à ce que la dette reste contenue, et ceci malgré le fait qu'il faille continuer d'investir, afin que notre ville soit – et reste – attractive.

Par ailleurs, nous aimerions également remercier ici les différents services communaux, qui ont fait les efforts indispensables afin de limiter les dépenses au strict nécessaire et de ne pas dépasser le budget qui leur a été attribué.

Grâce à la clarté des réponses données par les chefs de service – que nous remercions – durant les commissions, ainsi que les sous-commissions, nous n'aurons pas de questions ce soir. Pour conclure, le groupe UDC acceptera les comptes à l'unanimité.

**Mme Lara Zender, POP** : Le groupe POP a pris connaissance avec intérêt des comptes 2022. Tout d'abord, nous tenons à remercier l'ensemble du personnel communal pour son immense travail tout au long de l'année, malgré des conditions souvent difficiles.

Cette année 2022 a été synonyme d'une ville tournée vers son avenir, notamment avec l'ouverture, en décembre, du MUZOO, le travail conséquent de rénovation des appartements de la gérance communale, ou encore les travaux sur le traitement des micropolluants.

En étudiant les comptes, on découvre un déficit, bien que significatif, diminué de 50 % par rapport au budget. Nous clôturons donc 2022 avec un résultat négatif de 6,7 millions et – comme on l'entend souvent et comme on a pu le réentendre ici – une bonne maîtrise des charges. Réduction de déficit non négligeable, mais atteinte à quel prix ?

Une telle maîtrise des charges implique la recherche constante d'économies. Surtout quand les perspectives pour augmenter les recettes fiscales sont nulles, car principalement du ressort du Canton. Cette course à l'économie et la question qui en découle interrogent et inquiètent le POP, car il ne peut en sortir que des problèmes, nos quatre années d'austérité en sont la preuve.

*Séance du 20 juin 2023*

Les conséquences de ce manque de soutien au personnel communal lui sont souvent néfastes. Pas besoin de vous renvoyer à l'exemple du SCAS. Et quand nous lisons que plusieurs services ont des arrêts maladie de longue durée, un turnover important, des burn-outs ou encore des départs répétés, on a de quoi s'inquiéter. A ce titre, lire qu'un service est stabilisé parce qu'aucun départ n'a eu lieu dans les 4 mois n'a pas de quoi nous rassurer. Dans de telles conditions de pression permanente, le travail des employés de l'administration prend encore davantage de valeur et nous les en remercions encore.

Nous avons accepté un budget 2022 largement déficitaire, mais qui proposait, entre autres, une augmentation de 8 EPT par rapport au budget 2021. Cette augmentation avait pour but de renforcer un personnel en sous-effectif, qui a consenti à bien des sacrifices ces dernières années. Aux comptes 2022, on constate une augmentation de seulement 4 EPT.

Les investissements ont, eux aussi, tout comme les comptes, fondu de près de 50 %. Cela réjouira peut-être celles et ceux qui fustigeaient leur volume de plus de 40 millions. Mais ne pas réussir à réaliser 50 % de ces investissements reflète une Ville qui ne peut – faute de personnel, entre autres – mener à bien les projets souhaités.

Il y a une volonté partagée – ou, en tout cas, exprimée – par toutes et tous d'inscrire notre ville dans une dynamique positive et tournée vers l'avenir. Mais les débats sans fin autour de la moindre augmentation de budget et l'incapacité à réaliser les investissements nécessaires font douter de notre capacité à mettre en pratique cette dynamique. Le POP est persuadé que, pour s'inscrire dans cette fameuse dynamique, la Ville doit investir, et pas uniquement dans de gros projets, mais également dans ses charges de fonctionnement.

Nous ne voulons pas accuser la Ville d'être la seule responsable de cet état de fait. Ainsi, même si les revenus sur les personnes physiques et morales sont en augmentation et tendent à retrouver le taux de 2019, nous ne pouvons que constater les dégâts des réformes fiscales cantonales, qui ont entraîné des diminutions conséquentes de recettes sur les personnes morales, passant de près de 35 millions en 2013 à 15 millions en 2023. Soit une diminution drastique de 20 millions sur 10 ans.

Ces réformes et la politique cantonale dont elles découlent laissent des trous béants dans les finances des communes, et nous ne sommes pas les seuls touchés : Neuchâtel, qui en sent aussi les répercussions, ne s'en sort que par une réévaluation massive de son patrimoine. Et face à cela, le Canton accuse des bénéficiaires qui ne peuvent paraître qu'indécents.

Le groupe POP continuera, tant dans cet hémicycle qu'au Parlement, à défendre une répartition plus juste des recettes fiscales et des péréquations. La Ville ne peut pas continuer indéfiniment d'avoir à son compte une large majorité des charges, sans pouvoir compter sur une amélioration significative de ses recettes. Et ce ne sont pas les salariés qui doivent assumer une baisse de l'imposition des entreprises ou des grosses fortunes.

Le groupe POP acceptera les comptes 2022 à l'unanimité et espère avoir pu faire entendre ses inquiétudes quant à la situation actuelle.

**M. Jonathan Marty**, Le Centre : Le groupe du Centre a pris connaissance avec un vif intérêt des différents rapports relatifs aux comptes 2022, rédigés par les commissions.

Tout d'abord, le groupe du Centre tient à remercier toutes les sous-commissions, ainsi que la Commission financière, pour la qualité et la rigueur des comptes-rendus sur le fonctionnement financier des cinq dicastères.

Les comptes 2022 sont certes meilleurs que les comptes 2021, mais, surtout, ils sont meilleurs que le budget prévu pour 2022. Le groupe du Centre salue le travail réalisé par l'ensemble des collaborateurs de l'administration communale. Les charges d'exploitation sont inférieures au montant inscrit dans le budget, ce qui semble démontrer la rigueur avec laquelle les services gèrent leurs budgets respectifs.

De plus, ce qui nous réjouit, c'est la nette augmentation des revenus fiscaux. Notre ville semble ainsi plus attractive, à la fois pour les résidents et pour les entreprises, ce qui constitue une excellente nouvelle.

Il convient toutefois de ne pas perdre de vue que nous n'avons pas affaire ici à une victoire, mais à une défaite un peu moins cuisante que celle des dernières années. Il ne faudrait pas non plus trop se réjouir ou se satisfaire de ces résultats. L'heure n'est pour nous pas à l'euphorie. Le groupe du Centre peine ainsi à partager l'enthousiasme de certains lors de la lecture de ces comptes.

Le groupe du Centre estime qu'il faut continuer de trouver des mesures pour permettre de diminuer nos charges et augmenter nos recettes. Les efforts doivent être poursuivis, mais surtout accélérés. Les batailles commencées, notamment sur la question des charges géotopographiques, doivent continuer. Notre ville doit également devenir plus attractive, et nous devons avoir le courage de viser un bénéfice et plus seulement une diminution du déficit. Toutefois, le groupe du Centre acceptera le rapport des comptes 2022.

**M. Alain Vaucher**, PLR : Pour préparer l'avenir, il est nécessaire et essentiel d'avoir des finances saines. Et nous n'allons pas demander ici à ce que la Ville investisse dans des charges, comme l'a dit une préopinante.

Tout comme le disait le Centre tout à l'heure, il y a beaucoup d'autosatisfaction. Alors oui, effectivement, par rapport au budget 2022, les comptes 2022 présentent un déficit divisé par deux. C'est extrêmement bien. Cependant, il est toujours de 6,7 millions.

En effet, si l'on considère les toutes dernières années, le déficit se réduit petit à petit, et nous pouvons peut-être espérer – éventuellement avec les charges géotopographiques – approcher de l'équilibre. Cela dit, si l'on peut se réjouir de l'équilibre, lorsque cela nous arrivera – si cela nous arrive – il faudra encore faire du bénéfice pour avoir un impact sur notre dette qui augmente.

Bien sûr, le groupe PLR, comme tous les autres groupes, remercie sincèrement tout le personnel communal qui a tenu les budgets, ce qui nous permet d'avoir un déficit divisé de moitié. Il est également remercié de ses efforts.

Tout comme les autres groupes, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu assez d'investissements par rapport à ce qui était budgété, même s'il est rarement possible d'atteindre les 100 %. Nous savons que le Conseil communal s'occupe de ce problème et nous l'en remercions. Il est attendu que les budgets que l'on vote soient si possible dépensés, puisqu'ils sont votés.

Je ne vais pas en rajouter plus, car beaucoup de choses ont déjà été dites. Nous remercions encore le Conseil communal, le personnel communal, ainsi que les membres de la Commission financière pour leur travail.

**Mme Aliénor Zaffalon**, PVL : Le groupe vert-libéral sera bref. C'est avec soulagement que nous avons pris connaissance des comptes 2022, ainsi que des rapports. Si nos comptes sont toujours dans le rouge, la note est moins salée que prévu. Nous félicitons les services et les collaborateurs pour leur gestion raisonnée, et espérons que cette tendance se poursuive pour les années à venir.

Toutefois, malgré ces réjouissances, nous ne devons pas oublier que cette période dynamique – liée à la conjoncture du plein emploi et favorable aux finances de notre Ville – ne nous permet pourtant pas de rééquilibrer les comptes et d'annihiler le déficit structurel.

Nous devons donc tirer les enseignements de cette situation et nous rappeler l'importance de diversifier notre tissu économique. Dans cette

perspective, nous espérons que les belles idées proposées par M. Jurt et le Service économique continueront d'être soutenues et développées, afin de se concrétiser dans un avenir proche.

Notre groupe se permettra de poser quelques questions dans le cadre de la discussion de détail, mais – vous l'aurez compris – il acceptera les comptes 2022.

**M. Jean-Daniel Jeanneret**, conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : A peu près tout ce que j'allais dire a déjà été dit, et même plus. Cela me réjouit, mais j'espère que ce n'est pas un phénomène ChatGPT induit...

Une fois encore, les comptes sont meilleurs que le budget. Cela doit nous réjouir, mais sans excès, puisqu'une fois encore nous devons déplorer un déficit. Beaucoup d'éléments pertinents viennent d'être évoqués, et on peut toujours faire une lecture optimiste ou pessimiste, une lecture du verre à moitié plein ou du verre à moitié vide. Le Conseil communal, pour sa part, fait une lecture du verre à moitié plein. Ce ne sera, en effet, à nos yeux, qu'après cette séance, qu'il s'agira de voir des verres vides après un moment convivial.

Certes, il y a un déficit, mais qui diminue pour la troisième fois, passant ainsi de 13,3 millions en 2020, à 10,3 millions en 2021 et à 6,7 millions en 2022. Nous ne pouvons qu'espérer que les comptes 2023 s'inscrivent dans cette même tendance.

Nous sommes optimistes, non pas suivant la méthode Coué, mais parce que nous observons une dynamique économique intense, qui conforte ce que nous avons pu observer l'année passée, que nous pouvons voir un nombre inégalé depuis des lustres de grues qui parsèment notre horizon urbain et qui sont les signes d'autant de chantiers et d'investissements porteurs d'avenir. Mais il règne aussi, dans nos rues, dans nos quartiers, une ambiance positive : on sent la ville bouger, amorcer de profondes transformations, qui concourront au bien-vivre et à l'attractivité de la Métropole horlogère.

Des prémices positives se font sentir, nombre de projets économiques se mettent en place, dont nous espérons voir rapidement les concrétisations. Et pour la première fois depuis de trop longues années, nous voyons une inflexion positive de la courbe démographique, que nous espérons voir se confirmer durant le second semestre.

Autant de signes qui, nous l'espérons, viendront renforcer l'augmentation des recettes fiscales. Augmentation en 2022, qui permet de retrouver enfin les mêmes montants, sans correction de l'inflation, que les recettes fiscales

*Séance du 20 juin 2023*

de 2019. Aussi, le Conseil communal a-t-il décidé, encore une fois, de prélever un montant de 1,9 million à la réserve de politique conjoncturelle, permettant de compenser partiellement les effets négatifs des réformes cantonales – qui ont quelquefois été évoquées – sur nos recettes communales.

Cependant, nous ne vous le cachons pas, cette évolution positive ne suffira pas à rendre, à terme, nos comptes équilibrés, du moins tant que la reconnaissance des surcharges géotopographiques ne viendra pas compenser nos dépenses liées à l'altitude : celles-ci sont objectivement chiffrées à plus de 7 millions, montant qui péjore d'autant nos comptes.

Mesdames et Messieurs les députés, plus que jamais nous comptons sur vous pour que chaque commune de ce canton dispose des mêmes chances et, dans ce sens, nul doute que la question géotopographique ne sera pas le seul biais du système neuchâtelois qu'il faille combattre.

Mais nous sommes optimistes de voir les recettes progresser, alors que les charges sont maîtrisées, notamment les charges du personnel – qui représentent près de la moitié du budget communal – ainsi que de celles, significatives, des biens et services. Vous le savez toutes et tous, dans notre système institutionnel neuchâtelois, nous ne sommes maîtres que d'une petite partie de nos dépenses.

Cependant, la maîtrise des charges du personnel et des biens et services démontre la bonne gestion de notre administration. Une gestion parcimonieuse des deniers publics, tout en maintenant – et même en renforçant – l'efficacité et la qualité des prestations fournies à la population. Ce défi est relevé avec succès au quotidien par les chefs de service, les cadres et employés, qui permettent, par leur sens des responsabilités et leur implication, de maintenir les charges, notamment en 2022 malgré l'inflation. Ceci tout en prenant en compte l'octroi des échelons qualitatifs et l'augmentation des salaires liée à l'évolution de l'IPC. Le Conseil communal se joint à l'ensemble des groupes pour les remercier : sans elles et sans eux, nos comptes ne seraient pas ce qu'ils sont, et notre ville ne serait pas celle que nous apprécions. Merci.

Si le Conseil communal est ainsi globalement satisfait de l'exercice 2022, il est cependant un peu déçu des investissements réalisés significativement moindres que budgétés. Certes, cela s'explique par une multitude de facteurs, comme les difficultés d'approvisionnement, la surcharge des prestataires, les oppositions, etc. Cela ne doit toutefois pas ralentir la dynamique de transformation de notre ville, ni retarder les travaux d'entretien inéluctables. Nous allons, dès lors, être attentifs et mieux encadrer les

services, afin que les investissements réalisés correspondent mieux aux montants budgétés.

Nous sommes donc résolument optimistes. Cela ne doit cependant pas nous laisser nous reposer sur un oreiller de paresse. En effet, la dette augmente et les taux d'intérêts sont instables. Mais heureusement, nous n'avons plus d'emprunt toxique. L'inflation tend à se stabiliser, ce qui est rassurant, mais fragile, et nous ne sommes pas à l'abri de décisions cantonales qui viendraient charger le bateau des finances communales. Nous devons donc rester attentifs : nous le sommes au quotidien et le resterons.

Surtout, nous devons rester humbles, sans triomphalisme, mais, une fois encore, résolument optimistes. C'est du reste dans cet esprit que nous vous invitons à débattre de cet exercice comptable et à en accepter l'arrêté y relatif. Mais je crois que ce sera le cas, à l'unanimité, et nous vous en remercions. En effet, c'est ensemble, par nos discours et par nos actions engagées vers l'avenir, que nous concourrons à l'attractivité de notre ville. C'est notre responsabilité à toutes et tous.

**M. Karim Boukhris, POP** : Je souhaite revenir sur le discours quelque peu politique du président de la Commission financière, qui a rappelé que nous étions à une législature de devoir prendre des mesures drastiques à cause de la fonte de notre fortune.

C'était donc annoncé pour la prochaine législature – laquelle, je le rappelle, débute l'année prochaine – mais, en ayant repris les calculs, nous devons peut-être prendre des mesures drastiques au plus tôt en 2029, c'est-à-dire non pas durant la prochaine législature, mais la suivante. Toutefois, puisque c'est décalé d'un an chaque année, il n'y a pas trop de quoi s'inquiéter.

Dans ce discours, il a aussi été dit que cela inquiétait beaucoup du côté de la droite. Je veux bien croire que la droite s'inquiète de ce genre d'indicateurs, mais il ne faut pas croire que la gauche n'y est pas sensible du tout.

Si nous voulons maintenir des investissements et un engagement fort de la Ville, c'est pour maintenir la dynamique positive qui a été évoquée tout à l'heure. Nous voyons aujourd'hui le début des résultats d'une législature, qui, sans être encore achevée, aura été consacrée à mettre fin à l'austérité et à changer la dynamique dans cette ville.

Si nous commençons gentiment le travail pour le budget 2024 en pensant aux indicateurs financiers, nous allons, par logique, arriver à des idées d'austérité. Et là, il ne faudra pas 3 ou 4 ans pour changer la dynamique : la dynamique de la Ville va s'effondrer en une année, et moins.

*Séance du 20 juin 2023*

En ce qui concerne les déficits structurels que subit La Chaux-de-Fonds, je crois qu'il faudrait que l'on soit un peu d'accord sur les constats. Ma collègue, Lara Zender, vous l'a dit tout à l'heure : il faut rappeler que la Ville de Neuchâtel n'a pas fait un bénéfice, elle a fait un bénéfice comptable de 69 millions avec 85 millions de réévaluation de son patrimoine. En calculant ainsi, nous aurions fait, lors de notre superbe année 2015, un bénéfice de 250 millions. En une année.

Il faut donc être d'accord sur les constats : il faut penser que si La Chaux-de-Fonds, Le Locle et la Ville de Neuchâtel ont des problèmes et sont en déficit, cela veut dire que, dans ce canton, les lieux où sont produites les richesses ne sont pas avantagés.

Il faut absolument qu'au-delà de la péréquation financière – qui est un élément qui doit nous amener à peu près à l'équilibre – si nous voulons véritablement que cette ville puisse fonctionner normalement, avec des investissements et un fonctionnement suffisant – parce que la Ville fonctionne toujours à minima – je crois qu'il faudra aussi s'approcher des lieux de production de richesses dans ce canton, et essayer d'obtenir d'autres répartitions.

Juste un dernier mot concernant les charges géotopographiques : nous en parlions l'année passée, nous en parlions l'année d'avant, j'espère que nous n'en avons pas encore pour 4 ou 5 ans à en discuter sans jamais voir le premier franc arriver pour notre ville. Voilà les quelques petits commentaires que je voulais faire.

## DISCUSSION DE DÉTAIL ET TRAITEMENT DES INTERPELLATIONS

Le président, **M. Cédric Haldimann**, rappelle que toutes les questions et interpellations seront traitées dans la discussion de détail. Il invite les membres du Conseil général à demander la parole au niveau du centre sur lequel porte la question ou l'interpellation. Les réponses seront, en revanche, données par le chef du dicastère concerné à la fin du chapitre.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 121 – Chancellerie

**Mme Monique Gagnebin**, PS : Nous avons deux questions.

- Serait-il possible que le rapport de gestion suive l'ordre des centres financiers tels que publiés dans les comptes ?

Et une simple question pratique, merci de veiller aux trop nombreux acronymes :

- Serait-il possible de fournir un glossaire, par exemple pour le SIS, et pour bien d'autres services ?

#### 122 – Service de l'économie

**M. Karim Boukhris**, POP : Je vous fais part de la question qui a été préparée par M. Nicolas Turtschi :

La presse s'est fait l'écho de certains dysfonctionnements du Service de l'économie. Compte tenu de sa relative nouveauté, quelles leçons la Ville a-t-elle tiré de la récente expérience et comment voit-elle le futur de ce service, afin qu'il puisse remplir sa fonction sereinement et sans créer de mauvaise publicité ?

**M. Giovanni Spoletini**, PS : Est-il possible de nous présenter un premier bilan concernant le duo qui a été engagé l'année dernière pour dynamiser, développer ce service ? Peut-on nous présenter un premier bilan de son activité, et peut-être également nous indiquer la raison pour laquelle ce duo a été dissocié ?

**M. Patrick Herrmann**, président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Je répondrai à la question concernant la présentation des comptes et les acronymes. S'agissant des acronymes, nous pouvons demander aux services de faire l'effort de les présenter. Cela ne devrait pas poser de problème.

Séance du 20 juin 2023

Pour changer l'ordre de passage des rubriques, c'est plus compliqué. Soit on tombe dans une logique financière, soit dans la logique des dicastères, et le *tricotage* n'est simplement pas le même. De toute manière, nous n'arriverons pas à un ordre qui soit totalement logique, ni d'une façon ni de l'autre. C'est pour cette raison que nous souhaitons en rester à ce qui est présenté là classiquement, comme dans toutes les autres communes, ainsi qu'au Canton.

**M. Jean-Daniel Jeanneret**, conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Le Service de l'économie a été complètement recréé et a fait l'objet d'un rapport que vous avez débattu le 30 août 2021. Il est devenu effectif à la mi-novembre de la même année.

Comme il avait été dit, il s'agissait – et il s'agit encore – d'un projet expérimental – devant permettre de bien calibrer les besoins et les moyens pour être en adéquation avec les attentes de l'économie, et répondre également aux objectifs stratégiques de la politique d'attractivité de la Ville.

Une personne a alors été engagée avec un rôle plutôt lié au dialogue avec les entreprises de la place ou désireuses de venir s'installer dans la Métropole horlogère. C'est un rôle essentiellement d'accompagnement aux projets et un peu de prospective.

Une autre personne a été *mandatée* pour dynamiser l'attractivité économique. Dans cette première phase exploratoire, de nombreuses personnes ont été approchées par ce dernier, de nombreux axes ont été étudiés, de nombreuses idées débattues. Sans tabou, il s'agissait de s'ouvrir à tous les possibles.

Aujourd'hui, un vaste tour de la question a pu être fait, des projets identifiés et soutenus. Mais l'exercice a aussi démontré ses limites.

En effet, si dans un premier temps un mandat de portée générale était pertinent et a permis une vaste réflexion, il apparaît que, dans un deuxième temps, il sera plus judicieux de circonscrire les mandats à des projets clairement identifiés. Ceci doit permettre une meilleure gouvernance, mais aussi une meilleure efficacité. En effet, chaque projet demande des prestations particulières, certains d'accompagnement à l'organisation, d'autres la mise en contact de partenaires potentiels, d'autres encore la recherche de financements. Mais le SEco agit toujours en complémentarité et en partenariat.

Les projets lancés, en cours ou à venir, ne souffriront pas du changement opéré dans l'organisation du service. De nouveaux mandats seront donnés au cas par cas, une approche plus ciblée sera faite.

D'autre part, nous avons également constaté que certains projets demandaient plutôt un soutien financier qu'un soutien administratif ou cognitif. Nous avons donc décidé de faire évoluer les budgets en regard de l'expérience, de manière naturelle dans un projet qui reste expérimental.

Il n'y a pas d'échec, pas de reproche, mais une évolution, et je ne doute pas qu'il y ait encore d'autres ajustements avant de trouver une formule pérenne. Malgré ce que pourrait laisser penser certains propos, le bilan du SEco est excellent et répond à une véritable attente de l'économie. Beaucoup de projets sont en gestation et devraient bientôt se concrétiser, beaucoup d'événements – comme TEDx ou bientôt le Paradigme Bitcoin et bien d'autres initiatives visant à stimuler l'entrepreneuriat – se développent à La Chaux-de-Fonds avec notre soutien, mais de manière autonome.

Un mouvement est ainsi lancé. Nous allons continuer de l'accompagner et de le développer. Ce n'est pas un duo que nous séparons brutalement, mais bien une approche plus concrète, avec plus de mandataires, que nous ambitionnons.

Je suis serein pour la suite et j'espère que le bilan que nous ferons, en fin de législature, de ce service expérimental vous convaincra à la fois de la nécessité de disposer d'un tel service, mais aussi de la pertinence de sa dimension évolutive et de la forme qu'il tend à prendre, ainsi qu'aux moyens dont il doit légitimement être doté. D'avance, je vous remercie de votre confiance.

## **IMMEUBLES**

### **201 – Bâtiments divers d'utilité publique**

**M. Mathias Gautschi, PS :** Les toilettes publiques de la place DuBois et du parking Espacité – ce sont les exemples que nous connaissons, mais peut-être y en a-t-il d'autres – ont été fermées pour cause de casse ou de dysfonctionnement. D'après nos informations, elles ne seront pas remises en état.

Les économies veulent-elles que la Commune se désengage de ce genre d'édicules et les supprime comme les cabines téléphoniques devenues inutilisées ?

Par contre, il sera difficile de généraliser les urinoirs portables et d'éviter ainsi aux soupiraux, aux coins sombres et arbres de se transformer en pissoirs lors de soirées de festivals, de manifestations calorifères.

Cas échéant, ne faudrait-il pas, a minima, informer les cafés, les organisateurs de manifestations et la population en général ? Que compte faire le Conseil communal ?

## **205 – Forêts**

**Mme Aliénor Zaffalon**, PVL : Afin d'encourager l'utilisation du bois de nos forêts, ressource locale et durable, tout en permettant à nos finances d'en profiter, le Conseil communal prévoit-il de s'engager à soutenir l'utilisation de celui-ci dans le cadre des prochains grands projets, comme, par exemple, la toiture de la patinoire ?

## **211 – Bâtiments locatifs**

**M. Olivier Beroud**, POP : Le rapport met en lumière une bonne gestion et un bon fonctionnement de la gérance communale, avec un taux de logements vacants en dessous de la moyenne. La section POP s'en réjouit.

Les revenus financiers dus à la location des biens de la Ville rapportent 7,6 millions chaque année. La location ne péjore pas le patrimoine de la Ville, alors que les ventes la diminuent à chaque fois. Dès lors, compte tenu du fait que la location est une réelle opportunité d'améliorer durablement les comptes, qu'est-ce qui est prévu par le Conseil communal pour développer la gérance communale et ainsi garantir à la fois des recettes et des loyers abordables, spécialement pour la population la plus précaire ?

**M. Théo Huguenin-Elie**, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : La première question porte sur les WC publics : vos informations, monsieur Gautschi, ne sont pas exactes. Il n'est pas prévu de fermer définitivement les WC publics de la place DuBois. Ceux-ci seront rénovés cette année, tout comme ceux des Crêtets, qui ont été endommagés – à tel point qu'ils sont inutilisables – lors de l'accueil des supporters extrêmement intelligents du Servette FC en Coupe de Suisse.

Par ailleurs, il y a des WC publics qu'il est effectivement prévu de fermer, je crois que nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter dans cet hémicycle : il s'agit des WC d'Espace, qui posaient toutes sortes de problèmes. Ils se trouvaient dans un statut mixte, étant donné qu'Espace appartient à Axa-Winterthur – Wincasa en est la gérance – et que c'est la Ville de La Chaux-de-Fonds, par le Service des bâtiments, qui avait la charge d'entretenir ce lieu. Cela posait toutes sortes de difficultés, y compris celle de fonctionner avec Wincasa, il faut être clair.

En d'autres termes, il a été décidé de fermer les WC d'Espace, en estimant qu'il y avait des WC suffisamment proches : les WC qui se trouvent au carrefour du Casino – dans le bel édicule Art déco – et, juste de l'autre côté, à équidistance d'Espace, les WC du fameux édicule de la place du Marché.

Du côté du groupe POP, vous avez également posé une question portant sur la bonne santé de nos bâtiments locatifs. Nous vous remercions de le noter. C'est vrai qu'il y a un très, très gros travail qui est fait par le service, que je remercie.

Cependant, permettez-moi de nuancer un peu vos chiffres, du moins de les mettre en perspective. D'abord, les 7,6 millions que vous évoquez ne correspondent pas au bénéfice de nos immeubles locatifs, mais simplement aux recettes. Le bénéfice de notre parc de logements se monte, pour 2022, à 1,4 million. Nous aimerions bien que le bénéfice se monte à 7,6 millions. Enfin, force est de constater qu'il se monte à 1,4 million, avec, il est vrai, 2,6 millions de francs de gros entretiens, dont, notamment, en 2022, la rénovation complète de l'enveloppe – avec pose de panneaux solaires photovoltaïques – à Crêtets 24, et la rénovation de 21 appartements vétustes.

Si l'on considère les années précédentes, en 2021, le bénéfice net s'élevait à 3,3 millions, en 2020 à 1 million, en 2019 à 1,9 million. En d'autres termes, la moyenne du bénéfice net sur 4 ans est de 1,9 million pour 650 appartements. Chaque année, des montants d'investissements extrêmement importants sont consentis : en moyenne, sur 4 ans, ce sont 2,6 millions par année qui sont investis sur nos immeubles.

Ainsi, le résultat est effectivement excellent, d'autant plus que nous pouvons imaginer que ces montants d'investissements diminueront à l'avenir, étant donné que notre parc commence à être en excellente santé constructive, même si – autant vous le dire tout de suite – nous en avons encore pour quelques années.

J'aimerais rappeler que ces investissements importants sont nécessaires, pour mettre sur le marché des bâtiments et des logements aux standards actuels, tant sur le plan des équipements – des cuisines agencées, des sanitaires – que sur le plan des performances énergétiques. Nombre de locataires sont de plus en plus attentifs également à ces questions-là. Ce n'est donc pas seulement une question de politique et de déontologie environnementale, mais c'est également une question d'attractivité au moment de mettre des appartements sur le marché.

Or, la qualité de nos immeubles et de nos logements représente le principal vecteur du succès que rencontre notre gérance communale, avec, il est vrai, 2,3 % de taux de vacance, ce qui est sans doute un excellent score, peut-être le meilleur parmi les gérances de la ville.

Vous mettez ce montant en regard des ventes 2022 à 1,2 million. Toutefois, ce chiffre de 1,2 million ne concerne pas des immeubles, nous sommes dans un domaine différent. Nous n'avons pas vendu d'immeubles, ni de

*Séance du 20 juin 2023*

logements, nous avons vendu des terrains – en l’occurrence sept – en faible densité, qui avaient été cédés, à l’époque, en droit de superficie.

En conclusion, j’aimerais insister sur le fait que le Conseil communal n’entend aucunement vendre son patrimoine financier rentable. Il fait la même analyse que vous. Au contraire, il le développe, certes modestement, mais il le développe. Nous avons acquis dernièrement Manège 19 – soit l’Ancien Manège – qui compte un accueil parascolaire, 3 locaux commerciaux, un restaurant et 12 appartements. Nous avons également acquis Bruyère 9, comptant 13 appartements, qui entrera dans les comptes l’année prochaine.

Enfin, en 2024, nous construirons un nouvel immeuble au Châtelot – dans le complexe d’appartements avec encadrement du Châtelot – qui comptera 11 appartements. Vous voyez donc que nous allons, quoique modestement, dans la direction que vous évoquez.

**M. Patrick Herrmann**, président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Je répondrai très brièvement à la question des Vert’libéraux concernant l’utilisation du bois de nos forêts : oui, le Conseil communal s’engage à soutenir l’utilisation de ce bois, et oui, il essaie de l’utiliser autant que possible – les projets d’architectes ne sont pas encore définitifs – pour la toiture de la future patinoire.

## **ACTIONS SOCIALES**

### **301 – SCAS – Office d’aide sociale**

**M. Mathias Gautschi**, PS : Notre question porte sur le départ en retraite de Mme Perrucio, médiatrice au logement, dont le poste dépendait de l’Action sociale. Pour avoir eu affaire à ce service en étant locataire de la Ville, nous ne pouvons que la remercier de son écoute et de sa bienveillance.

Nous nous posons donc la question de la disparition de ce poste. En effet, malgré une réponse de la cheffe de service, qui se déclare satisfaite de pouvoir reporter la somme sur les salaires de ses assistant-e-s sociaux, nous ne sommes pas très satisfaits de ce simple report.

Les problèmes de voisinage ne sont pas toujours le fait de bénéficiaires de l’action sociale. Et les assistants sociaux du service ne sont-ils pas déjà bien occupés ? Pour ne pas dire débordés, comme cela a déjà été dit par mes préopinants.

Aussi, que compte faire le Conseil communal pour répondre à ce genre de demande, à l'intérieur ou à l'extérieur des immeubles communaux ?

**M. Jean-Daniel Jeanneret**, conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Je comprends la question et les propos qui l'accompagnent, mais force est de constater qu'une gestion efficiente des services, dictée par la nécessité de maîtriser les finances de la Ville, demande un esprit critique et quelquefois de faire des choix.

La médiation au logement était une spécificité chaux-de-fonnière, qui ne se retrouvait dans aucune autre commune du canton. Cette initiative date d'une période où une forte pression sur les logements se faisait sentir. Nous étions loin du taux de vacance actuel et des prix de location très bas que nous connaissons.

Cette situation avait, dans certains cas, un effet délétère sur les possibilités de logement des bénéficiaires de l'action sociale, et exacerbait certains conflits de voisinage. La création de cette médiation devait y remédier et accompagner prioritairement les bénéficiaires et le personnel de l'Action sociale dans les difficultés qu'ils pouvaient alors rencontrer.

Mais les temps changent, et force est de constater que les besoins d'hier ne sont plus tout à fait ceux d'aujourd'hui. Ainsi, la titulaire du poste ayant demandé une retraite anticipée, il a été décidé – en accord avec la cheffe de service et en conformité avec les directives permettant de financer les rentes-ponts – de laisser le poste vacant un certain temps. Ceci s'est d'ailleurs fait en concertation avec les assistantes et assistants sociaux. Il a ainsi été constaté que cette prestation ne présentait plus un besoin essentiel.

En effet, le SCAS dispose désormais d'un juriste à 50 % qui, outre le droit social, maîtrise bien le droit du bail et peut répondre aux demandes des bénéficiaires ou du personnel du SCAS en la matière.

D'autre part, en termes de médiation, il existe l'ANLOCA, qui peut être approchée par les locataires. Il en va de même de la chambre de conciliation en matière de bail à loger.

Ainsi, après analyse et consultation, et dans une recherche d'efficacité, il a été finalement décidé de ne plus repourvoir ce poste. À nos yeux, aujourd'hui, le véritable enjeu est plutôt de favoriser la domiciliation dans un environnement immobilier de suuffre. Les bénéficiaires de l'action sociale, aujourd'hui, ne rencontrent pas de problèmes spécifiques dus à leur situation pour se loger.

Nous espérons, avec ces rapides considérations, vous avoir convaincus de la pertinence de notre décision. Comme déjà dit, gouverner, c'est parfois faire des choix. Certes, cela répondait à un besoin, mais celui-ci devenait

Séance du 20 juin 2023

relativement marginal, ce qui, finalement, est un constat plutôt heureux pour la situation des locataires actuellement à La Chaux-de-Fonds.

## **INSTRUCTION PUBLIQUE**

### **482 – Centre de santé scolaire**

---

#### **Interpellation des groupes POP et PS : « Médecine scolaire »**

Deux motions ont été déposées concernant la médecine dans notre ville :

- une concernant la pénurie de médecins, qui a fait l'objet d'une discussion,
- une concernant la fusion des Services de santé scolaire de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Cette motion n'a pas fait l'objet d'un débat, parce que déposée le soir même de la séance du Conseil général.

Nous sommes cependant inquiets pour l'avenir de la santé publique en ville de La Chaux-de-Fonds. Le docteur Latrèche part à la retraite fin juin 2024. Pour rappel, le Service de santé et promotion de la santé regroupe le Centre de santé scolaire, le Centre d'orthophonie, le Centre de santé sexuelle.

Sa mission consiste, entre autres, à :

- la mise en place d'une véritable politique de la santé et de la promotion de la santé,
- renforcer et coordonner les synergies de secteur en lien avec les soins, la promotion de la santé et la prévention.

Ce service s'occupe de santé publique, et ses missions ne se limitent pas à juste quelques contrôles de la santé des élèves.

Nous aimerions donc savoir s'il est prévu de remplacer le docteur Latrèche.

Dans l'affirmative, quand la procédure de remplacement sera-t-elle lancée ? Vu la pénurie de médecins, trouver un médecin intéressé par la santé publique risque de prendre du temps.

Dans la négative, quelle politique de santé publique que le Conseil communal veut-il défendre ?

Pour le POP : Françoise Jeandroz

Pour le PS : Pierre-Alain Borel

**Mme Françoise Jeandroz**, POP : Le Service de santé et promotion de la santé regroupe le Centre de santé scolaire, le Centre d'orthophonie et le Centre de santé sexuelle.

Le poste de médecin scolaire a évolué et est devenu un poste de chef de service, qui s'occupe de santé publique. Ses tâches ne sont pas seulement celles d'un médecin qui effectue un contrôle annuel de la santé des enfants : il s'agit véritablement du développement et de la promotion de la santé de notre ville.

Nous citons quelques-unes des missions qu'il accomplit au niveau de la médecine scolaire :

- visites médicales auprès des élèves de l'école obligatoire,
- constat médical lors de suspicion de maltraitance ou de négligence parentale,
- rencontre des familles nouvellement installées en ville,
- rencontre avec les parents dans les constats de problématiques de santé : manque de suivi médical, de vaccination, surpoids, etc.
- aide à la communication école-famille dans les cas de maladie chronique et de prise de médicaments,
- prise en charge des situations d'absentéisme scolaire, décrochage, phobie scolaire, en collaboration avec le CMPEA et la plateforme d'absentéisme scolaire,
- orientation d'élèves sans pédiatre ou médecin de famille vers des médecins,
- médiation entre l'école et les médecins traitants des élèves,
- promotion de la santé auprès des élèves, comme l'atteste l'activité EcoSanté pour les élèves de 11<sup>e</sup> qui a eu lieu dernièrement aux Abattoirs,
- conseil auprès des enseignants, du service socio-éducatif et des directeurs,
- coordination et défense des intérêts du service auprès du médecin cantonal, pour toutes questions relatives à la santé des enfants et des adolescents.

Cette liste n'est de loin pas exhaustive, ceci d'autant plus que les problématiques socio-sanitaires sont toujours plus importantes : augmentation des troubles DYS, augmentation des carences éducatives dans les familles, augmentation des cas de maltraitance ou de négligence, retard des détections de troubles ou de carences, faute de suivi par un pédiatre.

La collaboration entre l'école et le médecin scolaire est enviée par les autres écoles du canton. Cette liste concerne essentiellement la médecine scolaire. Il faudrait y ajouter les missions du Centre d'orthophonie et du Centre de santé sexuelle.

Vous l'aurez compris, nous devons trouver un remplaçant au Dr Latrèche. Une personne qui est, non seulement un médecin, mais une personne intéressée à la santé publique et convaincue des enjeux qu'elle représente pour notre ville.

Nous devons donc trouver une perle rare, comme l'a écrit le Dr Latrèche. La tâche n'est pas aisée et va prendre du temps. Pour ces raisons, il est pour nous urgent de mettre ce poste au concours.

### **483 – Centre d'orthophonie**

**Mme Françoise Jeandroz**, POP : Nous lisons dans le rapport de la sous-commission que le temps de travail consacré lors de chaque signalement a augmenté, passant de 15 à 45 minutes.

- Quelles en sont les causes ? Est-ce un contrôle accru ? Le système est-il plus complexe ?
- Quelles en sont les conséquences ? Moins de temps pour le diagnostic ? Faut-il des postes supplémentaires ?

**M. Thierry Brechbühler**, conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : Je commencerai par l'interpellation, en remerciant tout d'abord les interpellateurs pour ces questions pertinentes, dont les réponses permettront, je l'espère, de vous rassurer sur l'avenir du Service de santé et promotion de la santé.

Comme vous l'avez rappelé à juste titre, le centre joue un rôle clé pour la population de notre ville. Les prestations proposées permettent, non seulement d'assurer le suivi de la santé des enfants, mais également de les accompagner et de leur apporter un soutien dans leur développement, notamment auprès du Centre d'orthophonie. D'autre part, il permet d'appliquer notre politique de santé publique et de contribuer à la promotion de la santé.

Le contrat de prestations nous liant à l'Etat, relatif au Centre de santé sexuelle et planning familial, fait également partie des missions qui lui sont confiées. L'école, quant à elle, bénéficie également des prestations. Je crois que vous les avez largement énumérées et je ne m'y attarderai pas.

Il y a également délégation de prestations aux infirmières scolaires, notamment les actes de vaccination et les dépistages médicaux, qui doivent faire l'objet d'une supervision par un médecin.

Enfin, le personnel de l'administration communale bénéficie également de l'existence du centre, puisqu'il y a, notamment, la possibilité de s'y faire vacciner contre différentes maladies.

Le Service de santé et promotion de la santé a donc toute sa raison d'être, et il est nécessaire de le faire perdurer.

Comme cela a été mentionné dans votre interpellation, le Dr Latrèche prendra sa retraite en juin 2024. Il se sera ainsi écoulé plus de 29 années entre sa prise de fonction et son départ. Dès lors, il s'agira, pour le Conseil communal de définir l'élan souhaité pour le service, et, comme vous le savez, un changement de chef de service permet aussi de dresser un état des lieux et de décider de la stratégie future à adopter. Cependant, je pense que la simple lecture des prestations fournies permet de confirmer qu'il y a là un réel besoin d'un médecin.

De nombreuses discussions ont d'ores et déjà débuté avec les milieux concernés, et une note relative à l'organisation future du service sera soumise prochainement au Conseil communal. Les orientations seront ainsi présentées. Toutefois, je peux d'ores et déjà vous dire que différentes options sont à l'étude, notamment en collaboration avec l'école, puisque celle-ci bénéficie des prestations du médecin. Il sera ainsi possible de définir l'avenir qu'il sera nécessaire de donner au service et à la présence d'un médecin.

Le président, **M. Cédric Haldimann**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

**Mme Françoise Jeandroz**, POP : Quelque peu rassurée...

**M. Thierry Brechbühler**, conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : Pour répondre à la question des signalements, il faut quand même bien faire la différence entre le signalement et le bilan, le signalement étant une forme de pré-triage qui se fait en amont du bilan.

Si la durée a augmenté, c'est notamment pour des raisons sociétales, qui évoluent au fil du temps. Il est clair que la fourchette de 15 à 45 minutes peut être interprétée de toutes les manières, mais cela prend effectivement un peu plus de temps qu'auparavant.

Il a été décidé de mettre l'accent, en premier lieu, sur les signalements, avant d'orienter les enfants vers les bonnes filières et s'assurer qu'ils prennent bien le bon chemin. Ainsi, ils ne commencent pas avec des bilans qui prennent plus de temps et qui sollicitent des ressources d'orthophonie. Il est notamment possible de faire les signalements au travers des collaboratrices

administratives. Ce sont les raisons principales. Cela n'a donc pas d'impact sur les postes de travail, car ne nécessitant pas nécessairement – pas à ce stade, en tout cas – de besoins supplémentaires en ressources.

## **CULTURE – SPORTS – LOISIRS – CULTES**

### **500 – Service des affaires culturelles**

**M. Mathias Gautschi**, PS : Qu'en est-il du carnet culturel ? C'est une question de ma collègue Alicia qui a malheureusement été retenue en dernière minute.

Partant du postulat qu'il est juste de soutenir les citoyens de la ville, le groupe socialiste se demande s'il est prévu de distribuer des bons par le biais du Tourbillon. D'autre part, est-il possible d'envisager la gratuité de tous les musées le dimanche matin ? Ceci uniquement pour les Chaux-de-Fonnières et Chaux-de-Fonnières.

**M. Gaëtan Bieler**, POP : Je me permettrai de poser la question de mon collègue Nicolas Turtschi, qui est absent. L'importante vie culturelle alternative a permis à notre ville d'être mise en avant et l'a même conduite à être surnommée « la petite Berlin ». Or, nous savons à quel point cette vie culturelle alternative repose principalement sur un engagement bénévole.

Dès lors, la Ville a-t-elle prévu de réagir à la diminution des bénévoles constatée par les associations, d'une manière ou d'une autre, en soutenant celles et ceux qui s'impliquent sans salaire, pour tous et toutes, pour notre ville ?

**M. Blaise Courvoisier**, PLR : Qu'en est-il aujourd'hui de la Maison de la culture de La Chaux-de-Fonds ? Y a-t-il des activités publiques, des artistes en résidence, des expositions, comme cela avait été évoqué lors de l'installation de cette nouvelle entité visant à animer culturellement cette partie de la ville ? Nous n'avons rien entendu de tel pour le moment, ni lu une quelconque information dans le Tourbillon, organe officiel de communication de la Ville.

### **505 – Archives de la Ville**

**M. Karim Djebaili**, PS : Qu'en est-il du dossier des archives ? Quand le Conseil général en sera-t-il informé ou saisi ?

## **515 – MUZOO – Secteur zoologique**

---

### **Interpellation du groupe UDC : « Fontaine ludique : où en est-on ? »**

Le Conseil communal peut-il nous informer de la situation ainsi que des délais de réalisation de la rénovation de la fontaine ludique ?

Pour l'UDC : Jean-Pierre Brechbühler, Andy Favre, Jennifer Angehrn, Jean-Denis Christen, Lukas Räss

**M. Lukas Räss, UDC :** En mars 2021, notre Autorité validait une demande de crédit de CHF 550'000.- relative à la rénovation et mise en conformité de la fontaine ludique du Bois du Petit-Château. A l'aube de la réhabilitation de la piscine des Mélèzes – qui débutera en août de cette année et qui sera fermée prématurément pour permettre les travaux de rénovation – nous nous inquiétons quant au devenir des projets au Bois du Petit-Château.

En effet, dès le milieu du mois d'août, il ne sera plus possible de se rendre aux Mélèzes pour se baigner et profiter des espaces de détente. Bien que d'autres piscines publiques existent dans la région, il aurait été heureux de pouvoir offrir aux familles une alternative de proximité, permettant aux enfants de bénéficier d'un lieu de loisirs attrayant, moderne et gratuit. Cela ne sera malheureusement pas le cas cette année.

Toutefois, le rapport relatif à la fontaine ludique précisait ce qui suit, au chapitre « Planning » : « Les choix de s'appuyer sur les éléments existants, des terrassements minimaux et la modularité des éléments permettront de réduire la durée des travaux à une courte période. Le chantier pourrait débuter à l'automne 2021, pour une mise en service pour le début de la saison 2022, soit à la période prévue d'ouverture du nouveau musée. »

Or, nous constatons qu'à ce stade, aucune mise à l'enquête n'a été déposée et aucuns travaux n'ont été entrepris sur le site. Si nous pouvons admettre que la situation sanitaire et géopolitique mondiale ait pu avoir un impact négatif sur le planning initial, nous sommes aujourd'hui inquiets de ne pas avoir été informés des raisons de ce retard et de l'avancement de ce dossier.

Le Conseil communal peut-il donc nous informer de la situation, ainsi que des délais de réalisation de la rénovation de la fontaine ludique ?

## **520 – Service des sports**

**Mme Françoise Jeandroz**, POP : Nous aimerions savoir où en sont les réflexions concernant la motion pour la mise en valeur de l'hiver chaud-fonnier, déposée en janvier 2021.

**Mme Brigitte Leitenberg**, PVL : Le rapport de sous-commission nous informe qu'un état des lieux des véhicules du Service des sports a été réalisé. La planification du renouvellement de ces véhicules a-t-elle été également dressée ? Y a-t-il des véhicules à changer d'urgence ? Cela inclut-il les engins d'entretien ?

La création d'une plateforme d'utilisation des véhicules de la commune serait-elle envisageable pour une meilleure utilisation et pour éviter des achats en doublon ?

S'il y a des achats d'engins et de véhicules spécifiques au Service des sports, est-il prévu de faire l'achat de véhicules électriques ? Des partenariats public-privé sont-ils envisageables ?

**M. Giovanni Spoletini**, PS : Où en est-on concernant la restructuration/rénovation du terrain des Foulets, étant donné qu'une opposition avait bloqué la réalisation de cette rénovation ?

## **521 – La Charrière, terrains, piste, halles**

**M. Giovanni Spoletini**, PS : Concernant la piste d'athlétisme, nous savons que l'on peut provisoirement continuer avec une manifestation très importante pour la ville et la région, c'est-à-dire le Resisprint. Cependant, nous savons aussi qu'il faut faire des travaux importants pour la rénovation de cette piste. Peut-on nous dire où en est ce projet ?

**Mme Brigitte Leitenberg**, PVL : Pour faire suite à ce que vient de dire M. Spoletini, en fonction de ce qui est exprimé par rapport à l'état de la piste d'athlétisme, est-il prévu de procéder à une remise aux normes d'urgence en 2024 ? En fonction des événements organisés dans ce stade, et notamment le Resisprint, justement – qui est d'importance nationale, voire internationale – des subventions fédérales sont-elles envisageables, ou un partenariat public-privé ?

**M. Claude-André Moser**, PLR : Mon regard va dans la même direction que mes préopinants : j'ai une question sur les perspectives de rénovation des

vestiaires du centre sportif et du stade de La Charrière, question qui a déjà été posée par notre groupe il y a fort longtemps.

Il y a environ 10 ans, notre Conseil avait admis à l'unanimité que ces vestiaires avaient un urgent besoin de réfection. Il en allait du confort des utilisateurs, mais aussi de l'image négative que pouvait véhiculer la Ville à travers des installations vétustes. Qu'en est-il ?

Apparemment, les travaux envisagés n'ont jamais été entrepris. Certains nous ont-ils échappé ? Des réfections légères provisoires ont-elles été réalisées ? Si oui, de quelle importance ?

Le Conseil communal a-t-il des projets pour la réfection de ces vestiaires ou attend-il qu'elle s'inscrive dans un projet plus global ? Quel est l'état des tribunes qui les abritent ? Des mesures de sécurité se sont-elles imposées ? Si oui, ont-elles des incidences sur l'utilisation des vestiaires ?

Nous pensons qu'il est important que notre Conseil prenne connaissance des précisions que l'on pourra nous apporter. C'est utile dans la perspective des choix qu'il sera appelé à opérer et à privilégier dans les investissements qui lui seront proposés dans les prochains mois et dans le budget.

### **551 – Accueil parascolaire**

**Mme Lara Zender**, POP : Nous avons différentes questions :

- Comment le Conseil communal anticipe-t-il les variations des besoins en parascolaire d'une année à l'autre ?
- A quel âge la prise en charge au parascolaire et aux tables de midi s'arrête-t-elle ? Quelles infrastructures existent-elles pour les jeunes non concernés par la loi et quel en est le taux de couverture ?
- Combien coûterait un taux de couverture pour le parascolaire couvrant les besoins réels ?

**Mme Monique Gagnebin**, PS : Nous avons à peu près la même question : nous nous demandons quelle était la demande en pré- et parascolaire ? Le Conseil communal envisage-t-il d'ouvrir de nouvelles places pour la rentrée d'août afin de parer aux demandes qui nous semblent importantes ? Ceci permettrait à nos habitantes et habitants de contribuer à la prospérité de notre ville sans générer un stress insupportable.

**Mme Sarah Curty**, PLR : En regard de la situation tendue pour la rentrée 2023, nous avons quelques questions qui sont posées par les groupes PLR et POP :

- Quel est le nombre d'enfants actuellement en attente d'une place en parascolaire pour la rentrée d'août 2023, notamment le nombre d'enfants en priorité 1 ?
- Quelles sont les alternatives proposées aux parents qui n'ont pas de places selon leurs besoins ?
- Quelles propositions sont-elles faites aux parents qui n'ont aucune solution ? Certains seront-ils laissés de côté ?

## **552 – Accueil préscolaire**

**Mme Brigitte Leitenberg**, PVL : Malgré une démographie quasi stable, la demande en places de crèche en ville ne décroît pas : au contraire, elle a doublé. Une liste d'attente de 40 enfants contre 20 l'année dernière : ce sont 40 familles qui attendent pour trouver une garde pour leur enfant. Même si les jeunes pères participent de plus en plus à l'éducation et à la charge de parentalité, c'est le plus souvent aux femmes de jongler avec les possibilités de garde et de mettre en suspens leur carrière professionnelle. Avec le double de demandes par année, on pourrait peut-être s'attendre à ce qu'il y en ait 80 l'année prochaine.

Afin de répondre à cette demande grandissante, comment notre Ville envisage-t-elle de pallier ce manque ? Quelles mesures pourrait-elle mettre rapidement sur pied ?

**M. Théo Bregnard**, conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : J'espère que vous êtes prêts pour le marathon culturel et sportif... Alors, nous allons commencer par la question de M. Courvoisier concernant la Maison de la culture.

Comme vous, nous nous réjouissons de l'inauguration qui aura prochainement lieu, et peut-être plus encore : des projets et des dynamiques à venir. Aujourd'hui, un comité est créé : il est jeune, dynamique et une belle énergie s'en dégage, prêt à développer des liens qui font sens, à mettre en relation des compagnies, des artistes. Il y a déjà eu quelques écrivains, notamment James Noël, un poète haïtien, qui a donné quelques conférences. Il y a aussi eu des plasticiens, dans la ligne de ce qui avait été fait par le Musée des beaux-arts pendant la période du Covid.

Aujourd'hui, le CCHAR et le Musée des beaux-arts ont ainsi accueilli plusieurs artistes, au fur et à mesure que les travaux se terminaient. Ces semaines, tous les mercredis du mois de juin, des activités sont menées par ces artistes accueillis, notamment demain, dans la cour des Forges. Je fais un peu de pub, il paraît que c'est bien.

Au niveau des travaux, ceux-ci ne sont pas encore complètement terminés – c'est pour cette raison que l'inauguration n'a pas encore eu lieu – mais ils avancent bien et touchent aujourd'hui à leur fin. Quant à la fameuse inauguration de la *Villa Numa* – c'est ainsi que l'association a décidé de l'appeler – la volonté est vraiment d'avoir un moment festif et d'une certaine envergure. C'est pour cela que nous avons attendu la fin des travaux, afin de se laisser un peu de temps pour faire quelque chose de positif, un événement – que nous espérons à l'automne – dont vous serez évidemment tous informés.

Je passe ainsi à la question de Mme Alicia Maillard – ou de M. Mathias Gautschi – concernant le carnet culturel. Je vous remercie de votre question, qui est au cœur des réflexions actuelles, que nous avons d'ailleurs eues ensemble hier soir à la Commission culturelle, quant à cette accessibilité à la culture la plus large possible.

Avec votre question, nous sommes vraiment dans la ligne de cette culture inclusive que nous défendons depuis longtemps pour notre ville, cette recherche constante de nouveaux publics. C'est une force qui a d'ailleurs été reconnue et que nous pourrions d'ailleurs renforcer avec le projet de Capitale culturelle suisse à venir, dont la Confédération a reconnu l'importance, comme vous l'avez peut-être lu dans son dernier *message culture*. Elle a notamment reconnu l'importance de La Chaux-de-Fonds et de ce projet au niveau de la participation culturelle, de la diversité, ainsi que du dialogue entre les publics. Nous sommes vraiment au cœur de votre question. Je ne vais pas aller plus loin sur la question de la Capitale culturelle, mais nous y reviendrons. Une conférence de presse aura lieu jeudi.

Enfin, dans ce cadre, nous réfléchissons déjà sur la façon de renforcer cette participation culturelle. Notre mandataire réfléchit notamment à un abonnement culturel, comme il existe aujourd'hui pour les jeunes – vous savez que, pour CHF 100.-, les jeunes peuvent se déplacer dans plusieurs cantons de Suisse romande pour des milliers de manifestations – ou alors comme la carte Caritas, qui s'adresse aux personnes qui n'ont pas les moyens d'accéder à la culture.

L'idée est donc de développer un abonnement, un peu sur le modèle valaisan qui s'appelle l'Abobo. Nous ne sommes pas forcément convaincus du nom, mais il permet, pour une certaine somme, avec différentes options et des tarifs différenciés, d'avoir accès à toutes les prestations d'une ville, toutes les prestations d'un canton. C'est ce qui se passe en Valais. En tout cas, ce sont des pistes de réflexion.

En parallèle, nous continuons d'offrir – comme vous l'avez évoqué – la gratuité le dimanche matin ou lors de la Nuit et du Jour des Musées. Mais

*Séance du 20 juin 2023*

peut-on restreindre cela seulement aux habitants ? Aujourd'hui, nous avons choisi le dimanche matin, car les touristes viennent plutôt les après-midi, mais c'est une réflexion que nous pourrions poursuivre. Vous avez peut-être vu que la Ville de Neuchâtel a créé des tarifs différenciés. Ce sont des questions que nous pourrions peut-être reprendre en Commission de la culture.

L'année dernière, en collaboration avec le Service des sports, nous avons aussi créé les bons dans le Tourbillon, qui ont eu un peu plus de succès que l'envoi que nous avons fait à tous les habitants de la ville, avec 376 bons pour les musées, environ 500 personnes et 730 bons pour la piscine. Un succès quand même assez positif, mais relatif, évidemment, par rapport au nombre d'entrées des musées et de la piscine.

Vous voyez donc que cette question reste pleinement d'actualité. Nous cherchons toujours à élargir les publics et à en toucher de nouveaux, que toutes ces promotions ne concernent pas, puisqu'elles touchent ceux qui participent déjà aux activités culturelles. C'est vraiment une difficulté.

C'est pour cela que nous avons vraiment cherché, ces dernières années, à accentuer notre travail auprès des jeunes, auprès d'Ecole-Musée – qui rend obligatoire l'accès aux musées – ou alors en favorisant l'accès de certaines communautés ou de certains groupes qui profitent peu de la culture.

Enfin, dernière question liée au carnet culturel, visant la participation : nous cherchons aussi, d'une certaine manière, à privilégier les citoyens de notre ville, vous l'avez dit indirectement. A l'avenir, des rabais pourraient peut-être être offerts au travers de la carte Abeille. Ce sont en tout cas les réflexions que nous avons. Il s'agit aussi de poursuivre dans la ligne des bons offerts dans le Tourbillon. C'est une action que nous souhaitons renouveler, peut-être pas forcément chaque été, mais nous souhaitons la renouveler régulièrement.

Ce sont autant de questions que nous avons prévu de reprendre lors d'une prochaine séance de Commission de la culture, où je vous entendrai avec plaisir.

J'en viens ainsi à la question de M. Turtschi – ou de Gaëtan Bieler – sur la problématique du bénévolat. Nous partageons ce constat : il y a aujourd'hui une certaine baisse du bénévolat dans les associations culturelles, mais peut-être également au niveau des associations sportives ou caritatives, nous l'entendons aussi, plusieurs partenaires nous en font état. J'ai vu encore que le Rock Altitude ou La Plage avaient fait un appel aux bénévoles.

C'est une richesse fondamentale de notre ville, peut-être aussi importante que la richesse culturelle, sportive, patrimoniale, que nous évoquons. Je crois que le bénévolat fait partie de l'essence véritable de notre ville, quelque chose à reconnaître et à valoriser.

Mais je vous retourne un peu la question : quelle marge de manœuvre, le Conseil communal et le Service de la culture ont-ils réellement face à la diminution du bénévolat ? Je me réjouis de vous entendre plus tard. Mais vous en conviendrez, nous nous trouvons là dans une évolution, un phénomène de société, où l'on voit, d'une certaine manière, le collectif diminuer.

C'est évidemment un problème qui n'est pas propre à notre ville, notamment avec toutes les problématiques des "majors", des écrans, que je ne vais pas développer ici.

Il s'agit pour nous de travailler à stimuler le vivre-ensemble, où nous avons peut-être un peu plus de marge, notamment en renforçant tout ce qui concerne la promotion des manifestations de la ville, en particulier au travers du Tourbillon, que nous avons déjà évoqué, et qui joue un rôle important à ce niveau-là, je crois que nous en sommes tous convaincus. Mais notre influence reste limitée.

Il s'agira peut-être aussi de réfléchir à des questions que nous pourrions reprendre, dont celle de soutenir des plateformes comme celle de *bénévolat neuchâtel*. Cela dit, pour conclure, je crois que toutes les personnes avec lesquelles nous avons échangé sur ces questions sont d'avis que rien ne remplace les liens directs, cette envie de s'engager, cette envie que vous êtes nombreux à avoir, je le vois régulièrement. Il est peut-être possible, également, d'attirer de nouveaux bénévoles au travers du travail de médiation. Mais nous sommes évidemment preneurs de toutes vos propositions.

J'en arrive aux questions concernant le centre d'archives, posées par le groupe socialiste. Vous avez voté en mai 2021, à l'unanimité, un crédit d'étude pour le nouveau projet d'un centre d'archives, qui s'appelle aujourd'hui le CAP – les noms évoluent – visant à rapprocher les archives de la Ville et du Canton.

En 2022, un concours d'architecture a été organisé, et une cérémonie a récompensé le vainqueur en décembre 2022. Le jury a salué de façon unanime un projet qui était bien conçu. Je vous passe tous les commentaires positifs qui ont été faits sur ce projet, mais il s'agit vraiment d'un projet magnifique et reconnu par tous, tant au niveau de son aspect extérieur que de sa fonctionnalité. De surcroît – ce qui est important – il était le moins cher de tous les projets.

*Séance du 20 juin 2023*

Actuellement, le projet est en phase d'affinement avec les architectes. Une analyse plus fine permet de continuer de rationaliser les différents espaces – c'était une demande du Conseil général – et les liens entre la Ville et le Canton : par exemple, une cage d'escaliers et un ascenseur ont été supprimés en rationalisant les flux. La bonne collaboration qu'il y a aujourd'hui avec l'Etat a aussi permis de mutualiser certains espaces, en particulier au niveau de l'accueil.

Enfin, du point de vue de l'évolution du projet – comme on l'a déjà évoqué au sein de certaines commissions – et de la répartition des coûts entre la Ville et l'Etat, du fait que l'on se soit rapprochés, nous n'avons plus pu utiliser la première répartition, qui était basée sur des calculs à la fois de surface et de volume.

Lorsque l'on collabore de façon régulière et proche, on est obligé de ne plus considérer uniquement la question des surfaces : cela nous a été malheureusement défavorable au niveau de la répartition et de la proportion entre la Ville et le Canton.

Au fil de l'évolution du projet, il y a aussi eu une modification de la hauteur des rayonnages. Cela peut paraître assez banal, mais en augmentant la hauteur, nous avons réduit le volume des dépôts d'archives. Et en réduisant ce volume, cette part a pris moins d'importance dans le projet, ce qui, une fois encore, s'est malheureusement fait au détriment de la Ville dans la répartition entre la Ville et le Canton, sans que l'on puisse y faire quoi que ce soit.

Aujourd'hui, nous avons une répartition d'environ 30 %. Il s'agira encore de l'affiner. Le projet se poursuit dans ce sens. Tous ces éléments vous seront présentés dans un rapport relatif au crédit de construction, qui sera soumis au Conseil général, normalement en septembre 2023. Nous l'espérons, car il reste encore certaines étapes. Les équipes travaillent intensément pour préciser et optimiser ce projet, notamment en limitant au maximum les coûts.

J'en viens ainsi à la dernière question, celle de la fontaine ludique, que je comprends très bien : au vu de la chaleur de ce soir et de l'été qui arrive, cela nous fait effectivement envie d'avoir une belle fontaine ludique.

Depuis le budget accordé par votre Conseil en mars 2021, nous avons fait différents appels d'offres. Malheureusement, comme je l'avais dit dans les commissions ad hoc et dans les sous-commissions, nous nous sommes rendu compte que certaines évaluations – notamment au niveau des coûts du traitement de l'eau – avaient été sous-estimées par notre mandataire. Peut-être les normes sont-elles excessives à ce niveau-là, comme certains

l'avaient alors dit, mais nous ne pouvons malheureusement pas nous y soustraire.

Nos services ont donc entrepris de manière conjointe – notamment du côté des services techniques, que je remercie – un important travail de précision des coûts – ceux qui sont obligatoires et ceux qui le sont un peu moins – afin de réfléchir à de potentielles économies, sans perdre l'esprit ludique de la fontaine et le dynamisme de MUZOO, ce qui était souhaité et que vous aviez validé. La problématique du renchérissement n'est pas non plus étrangère à ces difficultés.

Enfin, nous espérons trouver des solutions d'ici à la fin de l'été. Les services y travaillent, pour permettre de maintenir l'esprit et la volonté de votre Conseil, et de pouvoir ainsi débiter les travaux cet automne, si tout va bien.

En attendant, pour cet été, les plus jeunes pourront continuer de jouer dans l'ancienne fontaine ludique, qui est encore très bien, n'est-ce pas, Jean-Daniel ? C'est lui qui l'avait dessinée. En effet, bien que nous fermions la piscine, nous avons dans l'idée de travailler ensemble pour la maintenir jusqu'en fin de saison grâce aux contrôles journaliers du Service des sports, de l'équipe de MUZOO et des Espaces publics. Avec une belle collaboration, nous pouvons maintenir encore un certain temps cette belle fontaine actuelle, avant la nouvelle, pour quand même un peu plus que les CHF 26'000.- évoqués par le groupe socialiste tout à l'heure.

Le président, **M. Cédric Haldimann**, demande à l'interpellateur son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

**M. Lukas Räss**, UDC : Je suis satisfait.

## **PAUSE DE 10 MINUTES**

A la reprise des débats, le président, **M. Cédric Haldimann**, passe directement la parole au Conseil communal pour répondre aux questions restant en suspens au chapitre Culture – sports – loisirs – cultes.

**M. Thierry Brechbühler**, conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : C'est effectivement un petit marathon que je débiterai avec le 520 et la question de Mme Leitenberg par rapport à l'état des lieux des véhicules. Madame Leitenberg, vous avez bien fait vos devoirs, puisque la page 5 du rapport de la sous-commission le précise.

*Séance du 20 juin 2023*

Je peux vous dire que, suite à cet état des lieux, il en a découlé une feuille de route permettant d'avoir une vision d'ensemble sur les différents remplacements qu'il faudra effectuer à court et moyen termes – voire à long terme – pour un certain nombre de véhicules.

Aujourd'hui, il n'y a pas de véhicule à changer d'urgence, ce qui était l'une de vos questions. Evidemment, l'urgence peut arriver assez rapidement en fonction de l'évolution des véhicules. Mais aujourd'hui, il n'y a pas d'urgence à changer un véhicule en particulier, hormis celui qui est prévu au budget 2023 : il s'agit d'un chariot de transport pour La Charrière. Je peux vous rassurer, ce sera un chariot électrique.

Quant aux synergies qui peuvent être mises en place avec les différents services, c'est déjà le cas, en tout cas en partie pour le Service des sports, puisque celui-ci travaille beaucoup avec le Service des espaces publics pour le transport de matériel, notamment, ainsi que les moyens de levage.

Au-delà de cela, s'il devait y avoir des réflexions plus globales, je crois que cela rentrerait dans un autre cadre que celui du Service des sports uniquement. Mais là aussi, lors de chaque renouvellement de véhicule, la question de la mutualisation et de la réelle utilité de l'acquisition est évidemment étudiée.

Enfin, par rapport aux véhicules électriques, je crois que l'exemple de la surfaceuse des Mélèzes, qui est déjà électrique, démontre qu'il y a cette volonté de passer sur ce type de motorisation. Ce sera le cas également pour la seconde surfaceuse, qui devra être changée à l'horizon 2025. Pour l'ensemble des autres véhicules, la réflexion se fait aussi.

C'est terminé pour le 520. Je peux ainsi passer au 521, avec, tout d'abord, la question de Giovanni Spoletini sur Les Foulets, pour rappeler qu'en février 2019, votre Autorité accordait un crédit d'engagement de près de 2 millions pour la réalisation d'un terrain synthétique aux Foulets, ainsi que pour la réhabilitation du terrain multisports attenant.

Malheureusement, au gré des procédures – et vous l'avez rappelé – il s'est rapidement avéré que de nombreuses oppositions – et non pas une seule – allaient mettre un frein au projet. Au terme des procédures juridiques, et par décision du 31 août 2022, le Conseil d'Etat a admis le recours des opposants contre la décision du Conseil communal qui levait leur opposition au projet de rénovation du terrain.

Les enjeux autour de ce terrain étant importants, il s'agit désormais de développer un nouveau projet en prenant en considération les arguments des riverains, afin que celui-ci puisse aboutir.

Le Service des sports dispose toutefois d'une petite équipe, qui a été, ces derniers mois, largement sollicitée avec les deux grands projets de rénovation, soit la piscine et la patinoire. Jusqu'à aujourd'hui, il n'a pas encore été possible de traiter ce dossier avec toute l'attention requise. Toutefois, l'avancement des dossiers précités va permettre de travailler sur le nouveau projet des Foulets dès le deuxième semestre de cette année.

Dès lors, il s'agira de trouver un terrain d'entente entre toutes les parties, permettant de faire aboutir un dossier qui dure depuis bien longtemps, et dont la nécessité n'est plus à prouver.

Nous allons parler de La Charrière et des vestiaires : monsieur Moser, comme vous le savez, le Parc des sports, lieu emblématique et historique de notre ville, a été construit dans les années 1950. Au fil des ans, de nombreuses installations annexes y ont vu le jour. Nous pouvons parler ici, notamment, du terrain de street-hockey, du tir à l'arc, du dirt, mais des vestiaires et des buvettes – dont l'esthétique et la cohérence avec le lieu peuvent laisser songeurs – y ont également vu le jour.

J'imagine d'ailleurs qu'en parlant de vestiaires, vous faites référence à ces magnifiques containers blancs situés en ouest du terrain synthétique, mais également à ceux qui se trouvent sous la tribune Antenen. Ceux-ci ont fait l'objet de travaux d'entretien courant : il s'agit de travaux de peinture, de carrelage ou de sanitaires, qui permettent de prolonger leur durée de vie de quelques années, mais ce ne sont évidemment pas des travaux d'ampleur.

Nous partageons le constat qui est dressé, et le site de La Charrière devra faire l'objet de rénovations lourdes, qui s'inscriront dans un projet global et qui devraient, idéalement, être planifiées sur l'exercice 2025. Cela pourrait aussi se décliner en étapes pour que nous ne soyons pas confrontés à des dépenses très importantes sur un seul exercice.

Bien sûr, il ne s'agira pas d'intervenir uniquement sur les vestiaires, mais bel et bien sur l'ensemble du site, en priorisant certaines infrastructures, notamment en regard des homologations qui sont octroyées. Nous pouvons parler ici, en particulier, de l'anneau d'athlétisme, qui bénéficie d'une homologation jusqu'à fin 2024.

Les tribunes, ainsi que les vestiaires et l'éclairage sont également en fin de vie. Ainsi, il s'agira – au travers des études qui seront lancées cet automne et pour lesquelles le Conseil général avait octroyé un certain budget – de définir le plan d'action et les coûts qui en découleront.

Enfin, s'agissant de l'aspect sécuritaire, les tribunes font l'objet de contrôles réguliers par un ingénieur civil. Vous l'avez peut-être constaté, puisque vous en avez parlé, il a ainsi pu être déterminé qu'une petite partie des gradins se situant sous la tribune Antenen présentait un potentiel risque pour le public

*Séance du 20 juin 2023*

et les utilisateurs en raison de l'état du béton. Dès lors, il a immédiatement été décidé d'en interdire l'accès, et un étayage provisoire sera mis en place prochainement, afin de remédier à cette problématique dans l'attente de travaux plus conséquents. Ceci n'a toutefois pas d'incidence sur l'utilisation des vestiaires.

Je compléterai encore avec les questions de Mme Leitenberg, puisque dans le cadre de tous les travaux de rénovation ou de construction qui sont réalisés sur les infrastructures sportives, une demande auprès du fonds de la LoRo est systématiquement effectuée – je crois que vous êtes particulièrement concernée par ce fonds – et l'attribution d'une subvention s'élevant à 10 % maximum du montant global peut être octroyée, avec un certain nombre de critères. Mais la demande est systématiquement faite.

S'agissant des manifestations, notamment du Resisprint, là aussi, je sais qu'une demande a été faite cette année au fonds du FAC-LoRo, qui a attribué un montant significatif pour cet événement.

Quant aux subventions de la Confédération, elles peuvent évidemment être octroyées, mais dans des cadres bien précis : il s'agit notamment des fonds CISIN, qui sont attribués pour des rénovations ou des travaux sur des infrastructures d'importance nationale et qui bénéficient du soutien d'une fédération. Ce ne sera pas le cas ici. C'est clair à ce niveau-là.

Toutefois, il faut savoir que des premières discussions ont été menées avec différents partenaires privés, ce qui permettrait certainement d'arriver avec un projet bénéficiant d'un partenariat public-privé, allégeant ainsi la charge pour la Ville.

Je crois en avoir ainsi terminé pour la rubrique 521, restent les questions des groupes POP, PLR et socialiste, que je regroupe en une seule prise de parole. Cela répondra également aux questions de Mme Leitenberg sur le préscolaire, puisque c'est significativement identique, quoique dans une moindre mesure pour le préscolaire.

L'accueil extrafamilial revêt évidemment une importance toute particulière aux yeux du Conseil communal. Il permet aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale, en offrant aux enfants des lieux d'accueil de qualité, ainsi qu'un encadrement par du personnel disposant de formation en adéquation. Il joue également un rôle important en termes d'attractivité et de domiciliation.

Ce sont ainsi plus de 548 places d'accueil qui sont disponibles dans notre ville, que ce soit au travers de structures privées ou de structures publiques.

A cela s'ajoutent 121 places dans les structures privées et à l'AFJ, donc l'accueil familial de jour, les mamans de jour.

Bien que répondant au taux de couverture imposé par la LAE III, force est de constater que celui-ci ne répond plus aux besoins réels des familles. Si les travaux de révision en cours de la quatrième mouture de la loi se dirige vers une augmentation de ce taux, la mise en œuvre devrait se réaliser sur plusieurs années, ne résolvant pas les problèmes urgents. Pour pallier cette difficulté, de nombreuses places sont créées chaque année à La Chaux-de-Fonds : 51 places ont été créées en 2021, 16 en 2022 et 20 cette année, en plus du subventionnement supplémentaire de 10 places pour l'accueil familial de jour.

Evidemment, chacune de ces places a un coût non négligeable pour la collectivité, qu'il est important de mettre en perspective de l'attractivité renforcée qui en découle. J'y reviendrai tout à l'heure.

Si nous prenons les questions : madame Zender, vous posez la question de savoir comment le Conseil communal anticipe les besoins. Certains lieux d'accueil sont évidemment plus sollicités que d'autres en fonction de la densité dans les quartiers d'habitations. Le quartier sud est plus fortement concerné par les demandes des familles : des solutions sont recherchées afin de répondre au mieux aux besoins.

La problématique majeure réside toutefois dans la recherche et la disponibilité de locaux adaptés à l'accueil des enfants, puisqu'il faut des surfaces à disposition et une proximité avec les collèges, ce qui induit quelques complications supplémentaires.

Chaque année, le Service à la population est sollicité afin de fournir des cohortes pour les tranches d'âge concernées. Cela permet, notamment, d'anticiper et d'envisager des projections de demandes d'accueil. Toutefois, il est difficile d'estimer de manière précise quelles seront les demandes des parents selon les lieux et les tranches horaires, au vu des différentes évolutions. La collaboration active avec l'école – que je remercie au passage – permet également de mieux anticiper les demandes.

Vous posez également la question de savoir à quel âge s'arrêtent le parascolaire et les tables de midi, et quelles infrastructures existent pour les jeunes qui ne sont pas concernés par la loi : l'accueil parascolaire se termine à la fin de la huitième année, donc la fin du deuxième cycle. Les enfants ont environ 12 ans. Les tables de midi sont proposées aux enfants du deuxième cycle, soit aux enfants scolarisés entre la cinquième et la huitième année.

Le taux de couverture des tables de midi est intégré à celui des structures d'accueil parascolaire, soit 20 %. A partir de la neuvième année, aucune structure n'accueille des enfants sur le temps extrascolaire. Toutefois, pour

Séance du 20 juin 2023

l'accompagnement aux devoirs, il existe les foyers d'accueil, qui permettent d'accueillir ces enfants et de les aider dans leurs devoirs. Mais c'est effectivement une alternative qui n'est pas totalement similaire à ce qui se fait en parascolaire.

Une question portait également sur le taux de couverture qui répondrait aux besoins réels. Il est évidemment difficile de répondre précisément à cette question, déjà dans la mesure où l'offre crée la demande, et aussi étant donné que la participation financière des parents peut être totalement évolutive en fonction des revenus.

Il est cependant possible de vous dire qu'une place à 100 %, soit 225 jours d'ouverture annuelle, représente un coût brut de CHF 16'875,- pour le para 1 et de CHF 13'500.- pour le para 2.

Après déduction de la participation au fonds cantonal, la part communale s'élève, en moyenne, à 52 %. Et c'est vraiment une moyenne. Cela reste donc des chiffres très hypothétiques, bien que nous ayons quand même un certain nombre d'éléments nous permettant d'y arriver. Cela représente donc un montant annuel de CHF 7'195.- par place d'accueil.

Aujourd'hui, nous pouvons estimer – mais là encore, ce sont des estimations qui ont été faites très rapidement – qu'environ 300 places supplémentaires, réparties entre les structures privées et communales, permettraient de répondre à l'ensemble des besoins. Un bref calcul qui reste à affiner selon la capacité contributive des parents, mais qui conclut qu'une somme annuelle s'élevant à près de 2,2 millions de francs serait nécessaire pour couvrir l'ensemble des besoins.

Madame Curty, vous posez également la question du nombre d'enfants qui sont en attente, notamment en attente priorité 1. A ce jour, ce sont 32 enfants répondant à la priorité 1 qui sont en attente complète, et que l'on ne peut pas accueillir, étant donné qu'ils demandent toutes les plages horaires. Pour les autres enfants qui ne demandent pas toutes les plages horaires, mais qui en demandent *a minima* une, et qui répondent à la priorité 1, ce sont 318 enfants qui sont en attente partielle.

Vous posez également la question des alternatives qui sont proposées aux parents. Outre l'accueil familial de jour, il est proposé aux familles de se tourner vers les structures privées et d'effectuer les démarches. Mais les problématiques rencontrées par les structures privées sont identiques aux nôtres. Encore une fois, il reste la possibilité de s'approcher du Foyer de l'écolier. Toutefois, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, il ne répond pas totalement aux besoins, puisqu'il ne propose pas les mêmes prestations.

Vous demandez quelles propositions sont faites aux parents qui n'ont pas de solution, et s'il en restera *sur le carreau* – si vous me passez l'expression. Comme je l'ai dit précédemment, certaines alternatives peuvent être proposées. Si aucune d'entre elles ne peut pallier les besoins, la marge de manœuvre dont nous disposons reste très minime : elle se limite à la réévaluation des besoins et des attributions de places en fonction des changements qui interviennent durant l'année scolaire, par exemple des enfants qui déménagent, qui changent de lieu.

Ainsi, pour répondre concrètement à la question *y en a-t-il qui resteront sur le carreau ?* : oui. Ce sera le cas, puisqu'il n'y a pas d'autres alternatives. Si nous en avons, nous en proposerions, évidemment. Malheureusement, ce n'est pas le cas et nous ne pouvons pas répondre aux besoins de tout un chacun.

**M. Patrick Herrmann**, président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Je répondrai exceptionnellement à la question du POP posée sur le Service des sports, à savoir les réflexions concernant la motion pour la mise en valeur de l'hiver chaud-de-fonnier.

En quelque sorte, je suis la preuve vivante de la profonde réflexion du Conseil communal – malheureusement peut-être la seule – puisque c'est moi qui réponds et non pas mon collègue Thierry Brechbühler. Ce qui serait le cas si nous n'y avions pas réfléchi.

Néanmoins, malheureusement, c'est un peu la seule réflexion que nous avons pu avoir, dans la mesure où le choix que nous avons fait était de partir de la demande de la population, comme cela s'était produit au cours de l'hiver 2020 ou de l'hiver 2021 : des gens étaient venus nous trouver avec des demandes et nous avons essayé de construire avec eux. L'idée était de construire un projet tous ensemble.

Vous avez constaté, comme nous, les rigueurs de l'hiver 2022 : nous avons été confrontés à une absence totale de demandes. Personne ne s'est approché de nous pour nous demander quoi que ce soit, ce qui a singulièrement raccourci notre réflexion, nous en sommes désolés. Il faudra peut-être que nous changions de méthodologie.

## **FINANCES**

### **620 – Service des ressources humaines**

**Mme Lara Zender**, POP : Nous souhaiterions savoir quelle est l'évolution pour le personnel communal par rapport à ces dernières années. Cette année encore, nous constatons qu'il y a un certain nombre de services où

*Séance du 20 juin 2023*

l'on peut trouver des arrêts maladie de plus ou moins longue durée, des renouvellements de personnel qui restent importants, des départs multiples au sein d'un même service.

Le POP, qui en a déjà fait écho dans sa prise de position, s'inquiète de cette situation et souhaiterait savoir ce que les Ressources humaines mettent en place pour accompagner les services et le personnel communal dans ces situations, afin de prévenir une pression très grande et des conséquences désastreuses, tant pour les collaborateurs et collaboratrices que le fonctionnement des services.

**M. Blaise Courvoisier**, PLR : Je souhaiterais savoir quel est le taux d'absentéisme du personnel communal dans sa globalité et, plus précisément, dans le domaine de l'école obligatoire. Par ailleurs :

- Quel est le pourcentage des absences de longue durée ?
- A partir de quelle durée d'absence, les assurances perte de gain entrent-elles en vigueur ?
- Finalement, y a-t-il des jours préférentiels d'absence de courte durée ?

**M. Patrick Herrmann**, président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Je commencerai peut-être par répondre à la question du PLR, car cela amènera à prononcer un certain nombre de chiffres avant d'arriver à la question du POP qui demande une analyse plus fine.

Au préalable, je rappelle quand même – mais vous l'avez tous souligné – que nous pouvons être relativement fiers de cette législature, dans la mesure où nous avons singulièrement regagné l'estime de nos collaborateurs puisque nous avons respecté totalement le contrat que nous avons passé avec eux. Cela n'avait pas été le cas pendant un certain nombre d'années – certes sous les pressions extérieures, économiques – mais nous avons décidé, lors de cette législature, de travailler dans le respect total du contrat qui nous liait.

Ceci a contribué singulièrement à une certaine forme de bonheur de notre administration. Quelques indices indirects, quand même : par exemple, à la fête du personnel, nous avons vu un nombre de personnes se présenter bien supérieur à ceux des autres années. Je dirais que c'est du feeling...

Je me rapproche maintenant un petit peu des questions. Pour répondre à celle de M. Courvoisier, nous allons nous y mettre à deux. Je parlerai plutôt

de l'administration et laisserai mon collègue Théo Bregnard parler de l'école obligatoire.

Commençons d'abord par quelques chiffres. En ce qui concerne les absences liées à la maladie, nous pouvons constater l'évolution suivante :

- En 2019 : 4,88 %
- En 2020 : 4,61 %
- En 2021 : 5,03 %
- En 2022 : 5,93 %

L'année 2020 doit être prise un peu à part, car beaucoup de gens n'étaient pas au travail en raison de l'épidémie de Covid.

A ces chiffres s'ajoutent deux remarques sur la durée des absences. D'une part, les congés maternité sont curieusement toujours considérés comme relevant de la maladie au XXI<sup>e</sup> siècle. En tout cas, dans les statistiques. Les absences longues de 180 jours et plus diminuent, passant de 2,22 % en 2019 à 1,64 % en 2022. Ceci sera la meilleure nouvelle de la soirée issue directement des statistiques. Nouvelle à interpréter avec des pincettes, puisqu'elle peut refléter aussi bien une augmentation de la natalité chez nos collaboratrices qu'une médicalisation plus grande du suivi de la grossesse : le taux d'absentéisme lié à la maternité augmente chaque année depuis 2019, passant progressivement de 0,38 % à 0,78 %.

En ce qui concerne les accidents, l'évolution est la suivante :

- En 2019 : 1,81 %
- En 2020 : 0,93 %
- En 2021 : 1,39 %
- En 2022 : 1,36 %

Il va de soi que les chiffres articulés ne sont pas vraiment satisfaisants, et qu'un effort est fait dans tous les services – en particulier aux RH – pour diminuer ces taux. Il est à noter également que ces chiffres correspondent à une moyenne, et que les services sont concernés de manière très différente. Le constat peut être fait que les services touchés par des restructurations *produisent* davantage d'absences qui pèsent sur les statistiques de l'ensemble du personnel, mais que la situation tend à se stabiliser vers le bas par la suite.

Or, 2022 a été relativement riche en péripéties, illustrée, par exemple, par la situation de notre Chancellerie, laquelle, avec 18 % d'absentéisme à elle seule cette année, péjore singulièrement ce tableau général.

*Séance du 20 juin 2023*

Concernant l'assurance perte de gain, celle-ci intervient après 90 jours – c'était 180 jours auparavant – et paie à l'employeur les 90 % du salaire. Cela permet à la Ville de financer des remplacements pour éviter d'entrer dans le cercle infernal où les absences des uns entraînent la surcharge – et donc les absences – des autres.

Les primes sont financées paritairement, et – petite spécialité – il n'y a pas de versement de l'assurance si l'incapacité de travail s'élève à moins de 25 %.

Par ailleurs, une limite est fixée dans l'art. 44 du règlement général pour le personnel de l'administration communale, je cite : « Le fonctionnaire empêché de travailler à cause d'une maladie, constatée par certificat médical dès le troisième jour d'empêchement, touche son traitement durant 730 jours par période de 900 jours consécutifs de travail effectif, qui se calculent rétroactivement à partir de chaque jour d'absence pour cause de maladie, selon les modalités suivantes : [...] - dès la troisième année de service, 100 % du traitement pendant 3 mois, 90 % ensuite. [...] »

Pour l'interrogation sur les jours préférentiels d'absence de courte durée, nous pouvons répondre qu'il n'y a pas de tendance avérée. Je ferai un aveu : nous nous sommes concentrés essentiellement, dans notre analyse, sur le lundi et le vendredi. Or, nous avons constaté que le lundi et le vendredi représentent environ 20 % du quota d'absences cumulées par l'administration communale.

Voilà pour la partie administrative. Je laisse mon collègue Théo Bregnard parler de l'école et je reviendrai sur la question du POP.

**M. Théo Bregnard**, conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Je compléterai donc ces chiffres sur l'absentéisme concernant l'école.

L'absentéisme du personnel enseignant fait aussi l'objet d'une analyse serrée et annuelle de la part de la direction. C'est aussi un sujet dont on parle régulièrement, notamment au Conseil d'établissement scolaire.

En mars dernier, les chiffres des absences du personnel enseignant ont été présentés. Je les ai là si vous les souhaitez. Nous les avons depuis une quinzaine d'années. Ceux-ci ont permis de faire ressortir les enjeux suivants – je cite le PV du Conseil d'établissement scolaire.

La maladie représente entre 3 et 4 % des absences sur les 15 dernières années. Les trois dernières ont été marquées par la période Covid, hors norme, avec davantage d'absences maladie, notamment sur les deux

années particulières, 2021 et 2022, mais avec moins d'accidents et – comme pour l'administration – une hausse assez importante de la maternité, qui se poursuit aujourd'hui, tant mieux.

On relève aussi que, sur ces deux dernières années, les maladies jusqu'à 30 jours sont plus nombreuses, et les maladies de longue durée sont globalement plus basses que sur la période 2012 à 2018, ce qui est réjouissant pour nous.

Par contre, on répertorie quand même un certain nombre d'arrêts de longue durée, dont il est difficile pour nous de connaître véritablement la raison, souvent multifactorielle. Néanmoins, nous avons identifié quand même deux ou trois cas qui nous préoccupent, dont nous pouvons corréliser le début de l'absence avec des relations particulièrement difficiles avec des élèves ou des parents d'élèves. Nous avons aussi répertorié un ou deux cas de Covid long.

Le suivi de ces absences liées à l'état de santé du personnel se fait donc depuis un certain nombre d'années. Nous avons aussi mis en place certaines mesures pour venir en aide aux enseignants, notamment :

- Une politique d'accompagnement des nouveaux enseignants.
- Un concept d'entretiens de développement plus proches ; nous essayons aujourd'hui, au niveau de la direction adjointe, d'être vraiment disponibles dans les situations critiques que l'on vit malheureusement de plus en plus régulièrement, notamment en cette fin d'année.
- La mise en place de différents soutiens aux élèves, notamment aux élèves difficiles, avec, parfois, une nécessité de coenseignement avec la visée inclusive de l'Etat, ainsi qu'un personnel éducatif avec la présence d'assistants socio-éducatifs, des classes PRO. Je ne développe pas.
- La disponibilité du CAPPEs, en cas de difficultés, et pour prévenir l'absentéisme.

Nous n'avons pas encore tous les chiffres consolidés pour l'année scolaire 2022-2023, mais nous constatons malheureusement un coût presque aussi élevé que durant la Covid.

Ainsi, cette période post-Covid reste marquée par une forte demande de remplacements. On remplace toujours pour les petits – cycles 1 et 2 – mais un peu moins pour les cycles 3, afin de faire des économies. Et l'utilité est peut-être aussi moindre.

Pour 2023, les coûts de remplacement et d'absentéisme apparaissent donc presque aussi élevés qu'en 2022, mais quand même un peu moindres qu'en 2021.

Séance du 20 juin 2023

Nous observons des parallélismes assez évidents avec ce qui a été dit pour le personnel communal dans son ensemble. Nous étions parfois à peine plus haut, en particulier durant la période Covid : comme les enseignants sont globalement restés sur place, nous avons eu quelques clusters à certains moments.

Pour conclure, au niveau de la direction, les efforts suivis des situations de fragilité restent une préoccupation constante, pour l'ensemble de la Ville et, évidemment, pour le Conseil communal.

**M. Patrick Herrmann**, président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Je reprends la parole pour répondre à la question du POP. Je commencerai par évoquer d'abord la question de l'absentéisme et des actions entreprises pour améliorer la situation.

Les indicateurs sont analysés très régulièrement. Si un mouvement est constaté, une discussion avec le service est entamée pour déterminer le type d'absence et les mesures à envisager. Des rencontres sont organisées avec les personnes concernées pour mettre en place des mesures d'accompagnement. Une personne des RH s'occupe exclusivement des accompagnements des collaborateurs absents dans le cadre de cette politique.

En outre, une coordination très étroite avec les partenaires est en place, et le travail en réseau est privilégié. En parlant de réseau, on peut évoquer l'assurance invalidité ou d'autres assurances, la mise en place de case management. Nous y avons recours au maximum.

Le lien est préservé *presque* à tout prix avec les collaborateurs absents, pour les garder dans notre giron bienveillant et éviter la création d'une distance, dont nous savons qu'elle est ensuite très difficile à combler. En règle générale, une proposition de remplacement, même de courte durée, est envisagée, et une attention particulière est portée sur la mobilité, à terme, pour trouver des solutions si c'est le travail lui-même ou le cadre de travail qui pose problème. Les collaborateurs peuvent bénéficier du recours à une personne de confiance, ou avoir recours au médecin-conseil.

Au niveau de la prévention, tous les cadres de la Ville ont été formés sur les risques psychosociaux, et une grande attention a également été portée à l'ergonomie des places de travail. Un coaching individuel et/ou d'équipe, en fonction des situations rencontrées, est bien souvent proposé. Et comme je l'ai déjà dit, le délai d'attente sur les indemnités journalières a été réduit de

180 à 90 jours, afin de pouvoir remplacer plus rapidement et soulager ainsi les équipes pour pallier les absences.

Concernant le turn-over, je peux donner les éléments suivants : conformément au plan de législature, le Conseil communal, appuyé par le Service des ressources humaines, s'efforce de développer l'attractivité des conditions de travail de la fonction publique. Le système de progression salariale a retrouvé son application habituelle, selon le règlement relatif à la description, évaluation et classification des fonctions.

La Ville de La Chaux-de-Fonds ouvre également la possibilité du télétravail pour ses collaborateurs. Le télétravail correspond à l'accomplissement volontaire et régulier de tâches professionnelles en dehors du lieu de travail habituel, à l'aide de technologies d'information et de communication. Le but est que, si des gens se sentent plus à l'aise en dehors de leur lieu de travail, ils puissent aussi y recourir. Il comprend essentiellement le travail à domicile mais peut aussi s'effectuer dans d'autres endroits adaptés : espaces partagés dans d'autres services, entreprises ou institutions partenaires. Il s'agit d'une mesure permettant une meilleure conciliation de la vie professionnelle et privée, tout comme les propositions de temps partiel, l'annualisation du temps de travail ou les congés parentaux.

Dans la même ligne, notre Ville s'est engagée en faveur d'un environnement égalitaire. Après avoir signé, en 2019, la Charte sur l'égalité salariale dans le secteur public, la Ville de La Chaux-de-Fonds a validé son engagement en faveur de l'égalité des genres dans l'administration communale.

La révision de la loi fédérale sur l'égalité, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2020, demandait aux entreprises de plus de 100 personnes de procéder à une analyse de leur grille des salaires. Ainsi, une analyse détaillée exhaustive des rémunérations de plus de 900 collaboratrices et collaborateurs a été effectuée par le biais de l'outil Logib, mis à disposition par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Les résultats confirment qu'aucun effet de différence salariale liée au sexe n'est mis en évidence. Il ne devrait donc pas y avoir de mal-être à ce niveau-là.

Dans l'optique d'une amélioration continue de la motivation et de la fidélisation des collaborateurs et collaboratrices, le SRH se consacre intensément actuellement aux trois projets suivants.

Premièrement : la réflexion de la réglementation communale concernant le personnel de l'administration communale. C'est un chantier qui dure depuis 2022. Ce travail est effectué en collaboration avec le SSP et la Commission financière, et vise essentiellement à une simplification de la structure réglementaire, clarification de l'autorité, et mise à jour et modernisation du travail.

*Séance du 20 juin 2023*

Deuxièmement : une nouvelle formule de formation du management. Conscient du rôle essentiel des cadres dans les administrations, les RH des Villes de Neuchâtel, Le Locle, La Chaux-de-Fonds et des Communes de Val-de-Ruz et Val-de-Travers, ainsi que l'Etat de Neuchâtel se sont réunies autour d'un projet de formation des cadres de l'administration publique. Ce projet vise à créer un socle commun de formation, afin de développer les compétences des cadres leur permettant d'être plus précis dans la gestion de leurs collaborateurs et collaboratrices.

Troisièmement : un nouvel outil pour les entretiens d'évaluation et de développement. L'entretien d'évaluation et de développement est introduit à tous les niveaux hiérarchiques et concerne tous les collaboratrices et collaborateurs de la Ville de La Chaux-de-Fonds, à l'exception des personnes temporaires. Il s'agit principalement d'instaurer un dialogue et un acte de gestion, par lesquels le collaborateur ou la collaboratrice et son responsable dressent un bilan de l'année écoulée et communiquent leurs attentes pour la période future. Dans ce cadre, de nouveaux outils sont mis à disposition avec les objectifs suivants :

- harmoniser le processus au sein de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
- rendre le collaborateur ou la collaboratrice acteur ou actrice de son parcours,
- renforcer la pratique managériale de développement professionnel,
- améliorer la connaissance et la cohérence des parcours avec les besoins de la Ville,
- anticiper les problématiques,
- améliorer la communication entre un responsable hiérarchique et son collaborateur ou sa collaboratrice.

Je m'arrêterai là, mais me tiens volontiers à disposition pour des questions complémentaires concernant ce centre financier, les RH m'ayant fourni suffisamment de matière intéressante pour meubler nombre de soirées d'hiver...

## **TRAVAUX PUBLICS**

### **708 – Service des espaces publics**

---

#### **Interpellation du groupe PVL : « Coupe de bois à l'entrée est de la ville, parcelle 15923 »**

Notre groupe du PVL souhaiterait pouvoir déposer lors de la séance de ce soir une interpellation sur la coupe de bois à l'entrée est de la ville, parcelle 15923, et abordant les problématiques suivantes :

- Suite à son déboisement, l'état dans lequel la parcelle est restée correspond-il aux prescriptions usuelles en matière de protection et de régénération des terrains de petites futaies ?
- Si non, le prestataire a-t-il respecté le cahier des charges ? Une solution avec l'entreprise a-t-elle été trouvée pour une remise en état acceptable ?
- Le cas échéant, un travail d'arasement ou la plantation de nouveaux arbres sont-ils prévus sur cette parcelle ?

Pour le PVL : Aliénor Zaffalon

**Mme Aliénor Zaffalon**, PVL : A la fin de l'année 2022, une coupe de bois partielle a eu lieu sur la parcelle 15923, qui appartient à la commune et qui est située entre le cimetière et la rue du Collège.

Une autre coupe, plus conséquente cette fois, liée sans doute au grand nombre de sapins secs sur pied, s'est déroulée ces derniers mois, laissant le terrain dans un sinistre état : ornières profondes provoquées par les machines, bois, troncs, laissés à l'abandon, pêle-mêle.

Le fait que cette zone se situe à l'entrée de la ville accentue l'effroi. La Voirie semble avoir délégué une équipe pour remblayer le talus, mais la parcelle reste dans un état qui continue d'interroger les Vert'libéraux.

Suite à son déboisement, l'état dans lequel est restée la parcelle correspond-il aux prescriptions usuelles en matière de protection et de régénération des terrains de petites futaies ? Si non, le prestataire a-t-il respecté le cahier des charges ? Une solution avec l'entreprise a-t-elle été trouvée pour une remise en état acceptable ? Cas échéant, un travail de plantation de nouveaux arbres est-il prévu sur cette parcelle ?

### **710 – Voirie – frais d'entretien**

**Mme Aliénor Zaffalon**, PVL : La pose de panneaux photovoltaïques a-t-elle été envisagée sur les toitures des Travaux publics, de manière à pouvoir

*Séance du 20 juin 2023*

alimenter en énergie renouvelable la nouvelle flotte de véhicules qui seront électrifiés ?

Toujours dans cette optique d'économie et de réduction de la dépendance aux énergies fossiles, une synergie a-t-elle été envisagée avec les toitures du futur parking de La Ronde pour alimenter directement les Travaux publics ?

### **730 – Espaces verts**

**Mme Monique Gagnebin**, PS : Notre ville est presque partout magnifiquement fleurie et nous en profitons pour remercier le Service des espaces verts qui fait toujours preuve de beaucoup de goût et d'imagination. Nous n'avons qu'à regarder devant l'Hôtel de Ville.

Cependant, avant de fleurir les containers – ce qui peut être dissuasif pour des dépôts malvenus, nous en convenons, et rend ces endroits plus accueillants – ne serait-il pas important de s'occuper de certains bacs qui sont peu fleuris ? Ceci tout en sachant que c'est un énorme travail.

### **755 – Urbanisme – Mobilités – Environnement**

**M. Maël Iseli**, PLR : Une petite question concernant la Biennale du patrimoine horloger qui devrait normalement avoir lieu du 2 au 5 novembre : nous avons entendu que, potentiellement, elle n'aurait pas lieu cette année. Nous savons que c'est un événement qui met énormément notre ville en valeur. Est-ce que l'on peut nous en dire un peu plus à ce sujet ?

---

## Interpellation interpartis : « Gare adaptée aux usager·ère·s »

Le Conseil communal envisage-t-il de s'approcher de la direction générale des CFF afin d'améliorer l'accueil des usager·ères, dont notamment des aîné·es, à la gare de La Chaux-de-Fonds ?

Pour les Vert-e-s : Ilinka Guyot

Pour le POP : Lara Zender

Pour le PS : Pierre-Alain Borel

Pour Le Centre : Manon Freitag

Pour le PLR : Alain Vaucher

Pour les Vert'libéraux : Brigitte Leitenberg

Pour l'UDC : Jean-Pierre Brechbühler

**Mme Ilinka Guyot**, Les Vert-e-s : Le 23 mars dernier, des membres de l'association AVIVO se sont réunis dans le hall de la gare, afin de dénoncer l'absence totale de places assises dans celui-ci.

Les membres de ce Conseil déplorent également qu'aucun siège ne soit à disposition à l'intérieur du bâtiment, hormis les deux sièges des Photomaton. Les usagers et usagères qui ne peuvent pas attendre debout leur train doivent se rabattre dans les abris froids des quais. Pour les personnes passant du train au bus, il n'y a même aucune possibilité de s'asseoir à l'abri l'hiver, les bancs sous le couvert étant régulièrement blancs de neige.

La surface – notamment est – du hall permettrait d'accueillir des bancs sans gêner le transit. La peur des déprédations ne doit pas empêcher un accueil correct.

L'ensemble du Conseil général demande si le Conseil communal partage son avis et s'il envisage de s'approcher de la direction générale des CFF, dans le but d'améliorer la qualité de l'accueil en gare de La Chaux-de-Fonds.

Merci de votre écoute pour ma dernière prise de parole depuis les rangs pour cette législature.

**M. Patrick Herrmann**, président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Je commencerai par la réponse à l'interpellation.

Cette forêt d'épicéas appartient à la Ville : elle a été plantée en 1971. C'était la mode, à l'époque, de réaliser ce genre de reboisement. Malheureusement, ceux-ci n'ont pas été plantés sur une station favorable aux épicéas, puisqu'aujourd'hui la majorité d'entre eux souffrent de pourriture rouge provenant de l'attaque d'un champignon typique dans ce genre de monoculture.

*Séance du 20 juin 2023*

Cette problématique a été détectée par les forestiers en 2003 déjà, puisque ceux-ci ont proposé, dans le plan de gestion forestier des forêts communales, que cette plantation soit transformée en forêt jardinée, en favorisant au maximum les feuillus.

Le réchauffement climatique a eu raison de cette perspective forestière de l'époque, puisqu'actuellement, et depuis deux étés, cette monoculture de résineux est atteinte, en plus d'un champignon, par le bostryche typographe. Nous avons dû intervenir, afin d'éviter une prolifération dans les massifs forestiers des alentours, et pour ne pas donner temporairement une entrée de ville qui ressemble à un cimetière d'arbres.

De plus, ceux-ci étaient dans un tel état sanitaire que les 80 % des bois récoltés ont fini en bois-énergie et n'ont pas pu être sciés, leur qualité étant trop médiocre. Cette récolte de bois a été réalisée par l'équipe forestière communale, avec l'aide d'une entreprise privée externe, équipée d'une machine adéquate pour exploiter ce genre de peuplement.

Par conséquent, ces travaux ont été réalisés dans les règles de l'art et en toute conformité. Rappelons que les forêts sont labellisées FSC, PEFC et Bois Suisse. A l'intérieur du massif forestier, un nombre impressionnant de feuillus sont présents – tilleuls, érables planes, champêtres et sycomores, merisiers, fusains, églantiers, hêtres, etc. – lesquels, avec leur subite mise en lumière, ne demandent qu'à pousser. L'avenir est assuré sans plantations, et l'entrée de ville, avec cette diversité de feuillus, n'en sera que plus belle.

Preuve de notre intérêt pour la nature et pour cet endroit particulier, un petit étang a été aménagé dans ce massif forestier – pour encore améliorer la diversité de ce milieu – lequel profite d'une arrivée d'eau naturelle.

En réponse au président, M. Cédric Haldimann, s'enquérant du degré de satisfaction de l'interpellatrice quant à la réponse du Conseil communal, **Mme Aliénor Zaffalon**, PVL, déclare qu'elle est satisfaite.

**M. Patrick Herrmann**, président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : J'en viens aux autres questions. Concernant la toiture du SEP, une étude a été réalisée, mais pour l'instant, rien n'est prévu sur le SEP. Par contre, il est prévu de couvrir complètement le parking des Forains. L'électricité qui y sera produite sera injectée à différents endroits – car il y en aura beaucoup – mais en particulier au SEP, ce qui, en principe, suffira à alimenter sa flotte de véhicules électriques.

J'ajoute aussi que ce toit a une autre fonction : il sert aussi à récolter l'eau de pluie, laquelle est utilisée essentiellement pour le lavage des rues – nous essayons de ne pas utiliser l'eau du réseau pour laver les rues – et une contenance de 1'000 m<sup>3</sup> est encore insuffisante. Voilà pour ce qui concerne le toit du SEP.

S'agissant des bacs peu fleuris, nous avons peut-être une confiance trop grande dans les qualités météorologiques et de la terre chaux-de-fonnière. Il est vrai qu'en Valais, les arbres auraient déjà poussé de 2,5 mètres. Là, on peut admettre que c'est un peu léger... Mais il y avait quelque chose. Nous allons donc essayer de planter quelque chose de plus grand, de plus beau, de plus visible. Nous avons déjà fait la même chose sur toute la rue du Commerce, par exemple : nous avons d'abord mis des plantations qui étaient un peu petites et peu visibles, et la chose a été corrigée dans l'intervalle. Nous allons y veiller tantôt.

**M. Théo Huguenin-Elie**, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Je commence tout d'abord par la question du PLR portant sur la Biennale du patrimoine horloger. Effectivement, celle-ci est un événement majeur, de très grande envergure, mais c'est aussi un dossier complexe, extrêmement sensible, dans la mesure où il unit la Ville aux milieux industriels, et que, dans ce cadre-là, tout doit être parfait.

Or, il y a eu un changement de contexte majeur en ville de La Chaux-de-Fonds, avec deux modifications essentielles. D'abord, le porteur du projet, ancien chef du Service de la communication – qui a donné, par ailleurs, une dynamique nouvelle et un rayonnement accru et assez exceptionnel à l'événement – a réorienté sa carrière, comme vous le savez.

La deuxième modification contextuelle, c'est que la Fondation en faveur de la mise en valeur du site inscrit – que l'on appelle aussi la Fondation UNESCO – a repris à sa charge l'organisation du projet.

Ces bouleversements n'ont pas permis, aux uns et aux autres, d'organiser de manière sereine la Biennale du patrimoine horloger en 2023. Il faudra corriger la coquille qui se trouve sur le site internet. Par contre, la prochaine édition est bel et bien prévue pour novembre 2024.

S'agissant de la dernière interpellation depuis les rangs de notre vice-présidente, j'ai le plaisir de donner une réponse positive. Oui, le Conseil communal s'est approché des CFF. Lors de la rencontre régulière entre les CFF et la Ville, le 11 mai 2023, le Conseil communal a expressément, très formellement, demandé aux CFF d'installer des bancs dans la gare.

Séance du 20 juin 2023

Les CFF ont expliqué que leur politique actuelle allait à l'encontre de cette démarche, dans la mesure où trop souvent, malheureusement, les bancs sont squattés par des populations qui sont à la gare vraisemblablement pour toutes sortes d'autres raisons que les trains ou les Photomaton. Cela pose des problèmes de sécurité – ou, du moins, de sentiment d'insécurité – à l'intérieur de la gare. *De facto*, cela tend naturellement à empêcher de s'asseoir ceux à qui les bancs sont destinés.

Cela dit, les CFF ont accepté d'étudier la situation et d'installer prochainement des bancs à titre d'essai. Si cela fonctionne, ces bancs deviendront évidemment pérennes. Si les CFF ne réalisent pas cela prochainement, nous ne manquerons pas, bien sûr, de les relancer.

Le président, **M. Cédric Haldimann**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

**Mme Ilinka Guyot**, Les Vert-e-s : Je suis satisfaite, merci.

## **SÉCURITÉ**

La parole n'est pas demandée.

## **SERVICES INDUSTRIELS**

La parole n'est pas demandée.

## **COMPTE DES INVESTISSEMENTS**

La parole n'est pas demandée.

## VOTE DE L'ARRÊTÉ

La parole n'étant plus demandée, **l'arrêté d'approbation des comptes 2022** est soumis au vote et **accepté à l'unanimité**.

## PRISE D'ACTE DES RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL ET DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Le Conseil général **accepte à l'unanimité** de prendre acte du **rapport du Conseil communal** à l'appui des comptes 2022.

Le Conseil général **accepte à l'unanimité** de prendre acte du **rapport de la Commission financière** relatif aux comptes 2022.

## Motion urgente des groupes PLR et POP : « Augmentation du taux de couverture parascolaire »

Face à l'augmentation croissante des besoins en parascolaire dans notre commune et en attendant la mise à jour de la LAE qui proposera certainement une augmentation du taux de couverture subventionné, il est demandé au Conseil communal d'étudier les points suivants :

- La possibilité de densifier les structures déjà existantes, parascolaire et tables de midi.
- L'ouverture de nouvelles structures dans les quartiers les plus sensibles en termes de demandes.
- Chiffrer le coût d'un taux de couverture à 30 %.

Sachant que le Conseil d'Etat assure le subventionnement au-delà du taux de 20 % prévu actuellement dans la LAE.

Pour le PLR : Sarah Curty

Pour le POP : Lara Zender

Le président, **M. Cédric Haldimann**, soumet l'acceptation du caractère d'urgence au Conseil communal, ainsi qu'à l'assemblée. Personne ne s'y opposant, le président passe donc la parole à l'auteure de la motion pour son développement.

**Mme Sarah Curty**, PLR : Depuis plusieurs législatures, le groupe PLR se préoccupe du développement de l'accueil parascolaire dans notre ville. Un certain nombre d'objets, en lien avec cette question, ont déjà été déposés. La question de la domiciliation est au cœur de nos préoccupations : celle-ci passe, notamment, par l'accueil ou le maintien de familles dans notre ville.

L'accueil extrafamilial est une condition clé pour que ces familles s'installent durablement dans notre ville, mais aussi pour que les parents aient la liberté de reprendre une activité professionnelle : il faut donc un nombre suffisant de places dans le parascolaire.

Nous nous étions réjouis de l'ouverture de la structure de L'Annexe, ouverte l'année dernière, et qui semblait résoudre une partie de la problématique de l'accueil des enfants de notre ville. Force est de constater que cela ne suffit pas, et que la situation est en train de se péjorer.

Entre mai et juin de cette année, les parents de la ville ont reçu les inscriptions définitives de leurs enfants. Critère général : la majorité des parents de la ville sont, en ce moment même, en train de chercher des solutions bis, pour faire garder leurs enfants à la rentrée d'août 2023.

Si la situation était tendue depuis des années, et qu'un certain nombre de parents devaient chercher d'autres solutions, le ressenti de cette année est qu'une partie plus importante des parents doit trouver des solutions, car la Ville ne peut couvrir que partiellement les demandes formulées. D'ailleurs, elle ne propose pas spontanément d'alternative.

Selon les chiffres cantonaux, notre ville a un taux de couverture qui dépasse les 20 % initiaux prévus dans la LAE, pour se positionner à environ 21,3 %. Suite à des questions déposées par moi-même à la session du Grand Conseil du 24 mai dernier, je me permets de vous rapporter les propos de notre conseillère d'Etat, Mme Crystel Graf, qui nous a informés que le taux de couverture cantonal, au 31 décembre 2022, était de 23,9 % avec un pic à 26 % à Neuchâtel, et que ce taux était dépassé depuis maintenant 3 ans.

L'année dernière, le Conseil communal avait affirmé qu'il était compliqué d'ouvrir de nouvelles structures sans être sûr que le Conseil d'Etat les subventionne. Nous pouvons être rassurés, car, je cite, « Nous pouvons dès lors confirmer que le Canton continue de subventionner le développement des places d'accueil extrafamilial parascolaire, quand bien même l'objectif minimal de la LAE est atteint » : propos prononcés par Mme Crystel Graf le 24 mai dernier.

La révision de la LAE III est en cours et devrait augmenter le taux de couverture à 30 % *minima*. Dans l'intervalle de l'acceptation de cette loi, nous demandons à la Ville d'anticiper l'ouverture de nouvelles places d'accueil parascolaire, puisque le Canton garantit de les subventionner, et que nous avons une certaine marge de manœuvre avant d'atteindre le nouveau taux de couverture de 30 %.

**Mme Lara Zender**, POP : Dans notre ville, à l'instar de la Suisse, il est de plus en plus compliqué de concilier vie professionnelle et vie familiale. Il est donc essentiel de créer des structures efficaces d'accompagnement aux familles.

En ce sens, il faut, d'une part, que chaque parent puisse compter sur les places d'accueil pour ses enfants en parascolaire s'il en éprouve le besoin, et, d'autre part, que ces places, par leur qualité, offrent à chaque enfant l'occasion de se sociabiliser et de bénéficier d'un soutien dans leur développement personnel et scolaire.

Cette ligne est défendue par le POP depuis de nombreuses années. Pourtant, cette année encore, nous ne pouvons que constater le manque de places et des listes d'enfants en attente encore conséquentes, laissant des familles sur le carreau. Ce constat fait reposer la charge de la garde sur la famille et/ou sur la vie professionnelle des parents : malheureusement, dans

Séance du 20 juin 2023

notre société patriarcale, c'est en majorité sur les femmes qu'incombe cette charge.

Par qualité de l'accueil, nous entendons que cet accueil est également l'occasion de transmettre des valeurs aux enfants, notamment en matière d'écologie, mais également de nutrition, de sociabilisation et de culture. Parce que l'encadrement et l'accompagnement des enfants doivent être parmi les missions les plus importantes d'une collectivité, il faut bien également garantir des conditions de travail agréables pour le personnel qui en a la charge, en valorisant les professionnels et en étant à leur écoute. Cela se répercutera directement sur les expériences de l'enfant.

Le POP en profite pour saluer le personnel du Service de la jeunesse, qui fournit déjà un travail de grande qualité malgré une pression constante sur les employés et des moyens plus que serrés.

Comme expliqué par ma collègue Sarah Curty du PLR, dans le cadre de la LAE, le Conseil d'Etat peut soutenir la création de nouvelles places au-delà des 20 % prescrits. C'est pour répondre à un besoin réel et pour conforter un service fourni de qualité trop souvent sous pression que le POP a décidé de présenter cette motion de manière conjointe avec le PLR.

Nous demandons donc l'étude des trois points précités par ma collègue, et une véritable politique consciente de la centralité et de la nécessité de l'accueil de l'enfant dans le fonctionnement de notre société.

Le président, **M. Cédric Haldimann**, rappelle que le dépôt d'un **amendement** à la motion implique les règles du débat long. En premier lieu, il cède la parole à l'auteure de l'amendement.

### **Amendement du groupe PVL :**

#### **« Augmentation du taux de couverture parascolaire et préscolaire »**

[Premier paragraphe inchangé]

- La possibilité de densifier les structures déjà existantes, parascolaire et tables de midi.
- **Soutenir l'ouverture de nouvelles structures publiques ou privées** dans les quartiers les plus sensibles en termes de demandes.
- Chiffrer le coût d'un taux de couverture à 30 %.

[Dernier paragraphe inchangé]

**Mme Brigitte Leitenberg**, PVL : J'aimerais, si possible, faire une modification à mon amendement, en enlevant la notion de « préscolaire »

dans le titre. En effet, le taux de couverture n'étant pas le même, le contenu de la motion ne pourrait pas être gardé tel quel.

Ainsi, j'adhère à tout ce qui a été dit par mes collègues, aussi bien Mme Curty que Mme Zender. Par cet amendement, j'aimerais mettre en avant la notion « publiques et privées » et qu'elle soit ajoutée dans le soutien à l'ouverture de structures. Il y a aussi des possibilités de création d'emplois et cela ouvrirait une plus large possibilité de capacité d'accueil.

Suite à la demande du groupe PLR, le président, **M. Cédric Haldimann**, accorde une suspension de séance.

## **SUSPENSION DE SÉANCE DE 5 MINUTES**

**Mme Sarah Curty**, PLR : Nous allons quand même accepter cet amendement. C'était un sujet un peu délicat : au PLR, nous avons souhaité qu'il apparaisse dans la motion initiale, puis nous l'avons d'abord retiré. Mais nous ne pouvons pas non plus aller contre nos valeurs PLR. Aussi, nous accepterons cet amendement malgré tout.

**Mme Lara Zender**, POP : Pour des raisons similaires, mais d'autres valeurs, nous avons refusé la notion de « privées » dans la motion. Aussi, concernant cet amendement, le POP défend la mise en place d'un service public fort, qui représente l'ensemble de la population. Le travail social et les frais pour l'accueil de l'enfance ont des coûts conséquents, comme cela a été décrit lors des comptes par notre conseiller communal.

Le POP ne souhaite pas soutenir des accueils parascolaires privés, ni que le Conseil communal soutienne la création de ces structures – et potentiellement les finance – structures qui seraient d'office réservées à des personnes à hauts revenus et, donc, que l'on pourrait qualifier « de luxe ».

S'agissant de la question du préscolaire, nous proposons, par contre, que les attentes pour les places et les enjeux de l'accueil du préscolaire soient discutés dans la Commission de la jeunesse.

**M. Pierre-Alain Borel**, PS : Si j'ai bien compris, le premier amendement concernant le préscolaire a été retiré. Cela évite donc que l'on en parle. Sinon, je serais venu aussi en me posant la question s'il y avait vraiment une unité de matière, car nous n'avons pas les mêmes lois, pas les mêmes financements, pas les mêmes structures... Il y a aussi les couvertures de panneaux solaires... Tant qu'à parler de couverture, on pourrait aussi inclure cela dans cette motion... [*Ndlr : rires de l'assemblée*] Je plaisante...

Séance du 20 juin 2023

Pour les mêmes raisons de valeurs que ma préopinante, nous allons également refuser l'amendement proposé. Mais aussi pour des questions de sémantique, car, jusqu'à preuve du contraire, lorsque l'on dit *une structure...* on ne l'a pas qualifiée, donc on ne sait pas de quelle nature elle sera. Il n'y a donc pas forcément de raison de dire qu'elle est privée ou publique : on pourrait dire qu'elle est semi-privée, paraétatique, publique-privée... On pourrait imaginer toutes sortes de possibilités.

La troisième raison, finalement, c'est peut-être cela que va nous amener le Conseil communal dans sa réponse à cette motion. Il n'y a donc pas lieu, d'ores et déjà, de restreindre, mais au contraire, d'élargir le champ des possibles, et de voir ainsi ce qui nous sera proposé.

**Mme Brigitte Leitenberg**, PVL : J'ai bien noté la petite note d'humour de M. Borel. Peut-être la chaleur montante fait-elle aussi monter la réflexion sur les panneaux solaires et les valeurs vert'libérales, ainsi que pour les femmes vert'libérales la nécessité que les femmes puissent également, à travers des places de parascolaire et préscolaire, s'épanouir et contribuer à l'augmentation de l'économie de notre commune.

Je vous remercie pour ce qui a été dit, et je pense que si cet amendement est refusé, la motion qui sera traitée pourra ouvrir un champ le plus large possible pour peut-être inclure toutes les possibilités de structures qui pourront être créées.

**M. Thierry Brechbühler**, conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : Le Conseil communal acceptera cette motion vu les enjeux et le discours que j'ai tenu tout à l'heure. S'agissant de l'amendement, je crois que chacun est libre de se positionner comme il l'entend. Pour nous, l'idée est aussi d'avoir le plus de marge de manœuvre possible. Je pense donc que nous pouvons très bien vivre avec ou sans, mais avec une petite préférence pour le *sans*.... [Ndlr : rires de l'assemblée]

La parole n'étant plus demandée, l'**amendement** du groupe PVL est soumis au vote et **refusé par 22 voix contre 14 et 1 abstention.**

Soumise au vote, la **motion non amendée** est **acceptée par 34 voix contre 2 et 1 abstention.**

## Partie officielle et constitutive du Bureau du Conseil général

### DISCOURS DU PRÉSIDENT SORTANT DU CONSEIL GÉNÉRAL

**M. Cédric Haldimann**, président sortant : Pour la dernière fois à ce poste, je me permets encore de vous adresser ces quelques mots.

Monsieur le Président du Conseil communal,  
Messieurs les Conseillers communaux,  
Monsieur le Conseiller national,  
Mesdames, Messieurs les membres du Grand Conseil neuchâtelois,  
Mesdames, Messieurs les membres du Bureau du Conseil général,  
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,  
Madame la Chancelière,  
Messieurs les représentants des médias,  
Mesdames, Messieurs,

Nous avons longuement échangé à ce sujet la semaine dernière, je laisse donc ma successeure me corriger dans l'ordre des salutations protocolaires, je la sais très au point là-dessus.

Trois cent soixante-quatre jours se sont donc écoulés depuis mon accession à la présidence : pas tout à fait une année, mais j'en conviendrai très bien, sans aucun problème.

Il vient donc le temps de céder ma place en ce dernier jour de printemps, non sans émotion – cela se fait quand même sur le perchoir surplombant l'Exécutif – mais avec l'énorme conviction que je laisse notre Conseil entre de très bonnes mains avec mes collègues du Bureau.

Je ne vais pas faire un bilan détaillé des événements qui ont marqué mon année présidentielle, les divers rapports émis par le Conseil communal et les procès-verbaux en font largement état, surtout que nous avons maintenant rattrapé le retard dans leur rédaction. De plus, la grande majorité des personnes présentes était là.

Je paraphrase ici quelque peu mon paternel, qui fut à ma place voici 20 ans exactement, en 2003. Ce fut une année riche en rencontres, néanmoins, toutes particulières et singulières. Des rencontres lors d'événements qui font que notre ville en est une, qu'elle regorge de vitalité, de créativité et d'envies.

A lui seul, le cortège des Promotions – qui se déroulera ce samedi, comme précédemment appelé – donne une certaine émotion et une envie de

*Séance du 20 juin 2023*

s'engager, nous toutes et tous ici élu-e-s, oeuvrons pour ces centaines d'enfants. Ils n'en sont pas encore totalement conscients – et c'est peut-être notre chance – mais nous nous devons de leur offrir un bel avenir.

La présidence, c'est également les contacts privilégiés avec la Chancellerie. Je remercie ici tout particulièrement Mme Steinweg Clark, ainsi que M. Schneider, pour l'accompagnement durant mes 10 premiers mois de présidence, ainsi que Mme Floriane Mamie, notre nouvelle chancelière, pour ces deux derniers mois de riche collaboration, qui a donné notamment naissance au formulaire de dépôt pour les objets des membres du Conseil général, et également un memento sur les outils politiques du législatif, qui sera bientôt en ligne sur le site de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

La présidence, c'est également des contacts privilégiés avec vous tous, tout particulièrement avec les membres du Bureau. Ici, un grand merci à vous toutes et tous pour ce partage de valeurs humaines.

Je profite de mes dernières minutes à la présidence pour passer un message à l'assemblée, ainsi qu'à nos chers médias. Aujourd'hui, il est difficile de faire s'intéresser les citoyennes et citoyens à la chose publique et politique, notamment au niveau communal : peu de reconnaissance vis-à-vis des personnes engagées, des fronts qui se durcissent, ne laissant que peu de place à l'écoute des minorités politiques, quelles qu'elles soient, ne laissant que peu de place à la recherche de véritables compromis et au véritables débats.

Les médias ont ici un rôle primordial à jouer. Très souvent, un article est consacré à un rapport du Conseil communal, avant même qu'il soit traité en plénum. Et une fois traité, la place laissée à la retranscription des débats est bien maigre. Depuis ma première année dans notre Législatif, j'ai vu les choses, malheureusement, se dégrader quelque peu.

Chers médias, redonner de l'importance et de la saveur aux débats démocratiques, aux débats de nous autres miliciennes et miliciens, représentantes et représentants de la population, ceci est votre tâche dans notre système politique de libertés, de droits et de démocratie dont vous êtes pleinement acteurs.

Je ne vais pas être plus long, ni citer 100 noms de rues de notre magnifique Métropole horlogère ce soir, mais directement passer à l'élection du nouveau Bureau du Conseil général pour l'année 2023-2024.

## ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 2023-2024

Fonction	Parti	Nom	Prénom
Présidente	Les Vert-e-s	Guyot	Ilinka
Vice-président	UDC	Pittet	Vincent
Deuxième vice-présidente	POP	Schneeberger	Marina
Première secrétaire	PS	Brossard	Carmen
Deuxième secrétaire	PLR	Iseli	Maël
Scrutateur	Les Vert-e-s	Rochat	Grégory
Scrutateur	PLR	Vaucher	Frédéric

Le Bureau ainsi nommé est **élu à l'unanimité**.

[Ndlr : Acclamations de l'assemblée]

**M. Cédric Haldimann**, président sortant : Il ne me reste plus qu'à céder la place à notre nouvelle présidente, Mme Ilinka Guyot, qui est à l'honneur aujourd'hui.

A la passionnée de grimpe que tu es, je te lance une corde verte... pour accéder en haut du perchoir, bien sûr, et dans tes heures perdues – s'il t'en reste un petit peu – pour assurer notre conseiller national ici présent.

Cette corde verte enroule, enlace, du rouge, une couleur aussi un peu présente dans notre Législatif. Ceci, tenu par un mousqueton bleu, couleur du PLR, pour que sur la paroi rocheuse, tu sois libre, bien sûr, mais responsable également... [Ndlr : rires de l'assemblée]

J'invite donc notre nouveau Bureau à prendre place. Encore un grand merci à vous toutes et tous pour ce que vous êtes, pour les valeurs que vous défendez, que vous partagez, pour ce que vous faites pour notre commune, pour notre population. Vive La Chaux-de-Fonds et vive la République et Canton de Neuchâtel !

[Ndlr : Acclamations de l'assemblée]

Séance du 20 juin 2023

## DISCOURS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 2023-2024

Monsieur le Conseiller national,  
Mesdames les Députées,  
Monsieur le Président du Conseil communal,  
Messieurs les Conseillers communaux,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,  
Madame la Chancelière,  
Messieurs de la technique,  
Messieurs les représentants de la presse,  
Chères familles, Chers proches,  
Mesdames, Messieurs,

Cher Cédric,

En 2020, nous avons commencé cette législature masqués, à 2 m de distance. J'ai eu la chance de t'avoir comme collègue à ma gauche. Dès le début, tu m'as aidée avec patience à comprendre le fonctionnement de notre Conseil.

Tu as pu, pour ton année de présidence, revenir dans la salle du Conseil général, retrouver une année normale post-Covid, retrouver le rythme des rencontres. Cette année s'achève aujourd'hui. Une présidence menée avec brio : un maîtrise exemplaire des séances, un important investissement pour la ville et la mise en place d'une documentation qui facilitera le travail des futurs présidents, présidentes et élu-e-s.

Notre collaboration au sein du Bureau s'achève. Je tiens à te remercier pour ta bienveillance. Notre collaboration démontre que, malgré une couleur politique différente et des avis pas toujours convergents, l'amour pour notre ville nous fait avancer ensemble, pour le bien de tous et toutes.

Je te souhaite un bon retour dans les rangs, où tu pourras *enfin* reprendre part aux débats.

[*Ndlr : La présidente remet deux attentions au président sortant sous les acclamations de l'assemblée.*]

Je me tiens aujourd'hui devant vous avec une certaine émotion et beaucoup de reconnaissance : envers les citoyens et les citoyennes, qui ont élu en 2020 une étrangère du Val-de-Ruz, montée dans le Haut comme ses

ancêtres ; à mon groupe, qui m'a désignée un peu malgré moi pour intégrer le Bureau, et enfin à vous, pour votre confiance et pour m'avoir élue à la présidence de ce Conseil, la seizième femme.

Plutôt habituée au travail de l'ombre, je tâcherai de remplir mon rôle avec la précision et la rigueur d'une laborantine, mais également avec la bienveillance, mêlée de fermeté, d'une patronne de bar. [*Ndlr : rires de l'assemblée*]

J'essaierai de représenter au mieux l'ensemble des habitants et habitantes de notre cité horlogère, riche de 117 nationalités. Je vanterai les qualités de notre ville à la campagne, qui compte plus de 100 sociétés sportives et plus de 100 associations culturelles et de loisirs.

Une ville à 1'000 mètres, en pleine mutation, où des changements sont à venir pour que la qualité de vie soit encore meilleure à la Tchaux. Nous pourrons continuer d'y respirer l'air frais et pur et ce, malgré les années difficiles à venir dues au changement climatique.

Ces dernières années nous ont montré que rien n'était acquis : ni la paix en Europe, ni le droit des femmes, ni même notre maîtrise des pandémies. Si je peux me tenir devant vous, c'est grâce à toutes les personnes, toutes les femmes qui se sont battues sans relâche pour obtenir des droits égaux. Ma maman est née alors que les femmes n'avaient pas le droit de vote en Suisse. Je suis née alors que certains cantons n'accordaient pas encore le droit de vote à leurs citoyennes.

Aujourd'hui encore, des inégalités et discriminations importantes persistent. En 2023, des personnes refusent toujours d'être soignées à l'hôpital par une personne qui n'a pas la même couleur de peau. La solidarité sera indispensable durant les années à venir, où les crises risquent d'être d'origines multiples et nombreuses.

Malgré ces mots plutôt sombres, je reste une éternelle optimiste. Je reprends un extrait du livre de Felwine Sarr, qui était de passage il y a quelques semaines au Club 44 et à l'ABC : « Faire société humaine et plus largement construire une société du vivant est le défi de notre époque. Edifier une société qui reconnaît tous ses membres, en élargissant le cercle de ceux et celles qui appartiennent à la communauté aux étrangers, aux espèces animales et végétales, aux ancêtres disparus, à la Terre mère, à ceux et celles qui ne sont pas encore là. »

Mon souhait est qu'ensemble nous continuions d'œuvrer pour le bien de toute la population, que les relations entre le Canton et ses communes trouvent une voie vers l'apaisement, pour un avenir plus serein, afin que notre Canton et notre Ville restent un endroit où il fait bon vivre.

*Séance du 20 juin 2023*

J'adresserai un dernier mot à mes proches. Maman, papa, Emilie, qui nous regarde en direct de Bulle, Bertrand, Patrick, Fabien : merci pour votre présence, votre soutien sans faille et vos précieux conseils. Vous risquez d'être encore quelque peu sollicités cette année.

Je m'arrêterai là. J'apprécie, comme vous, les discours assez brefs, surtout lorsqu'ils sont suivis d'un apéritif.

Je vous remercie pour votre confiance et votre attention, et je vous invite à rejoindre la maison du Pantin, où trois associations nous attendent patiemment pour la partie plus festive.

*[Ndlr : Acclamations de l'assemblée]*

Séance levée à 22h00.

Le président :  
Cédric Haldimann

La secrétaire :  
Marina Schneeberger

La secrétaire-rédactrice :  
Esther May Basse